

AU CONSEIL COMMUNAL

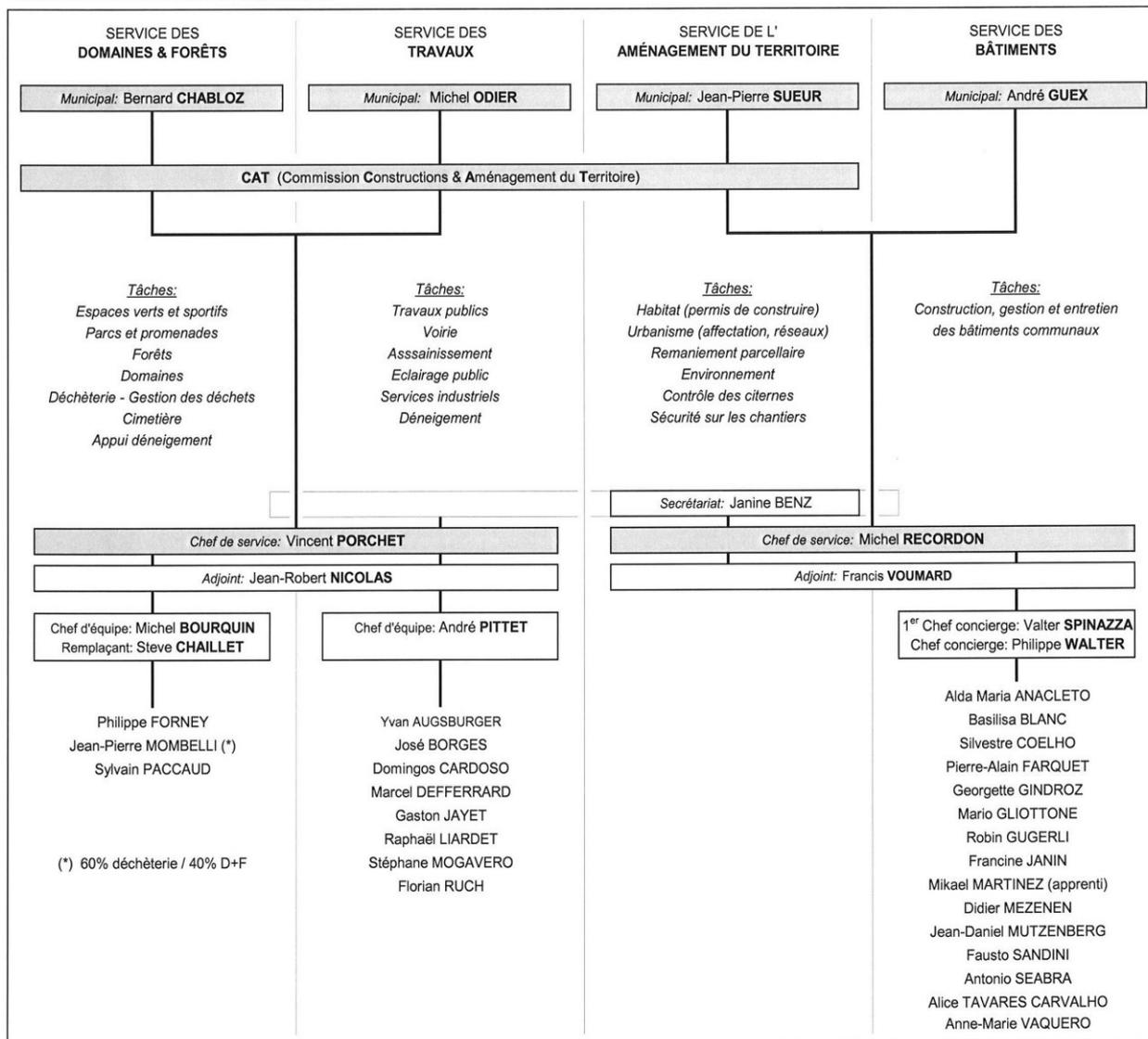
1052 LE MONT

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions de l'art. 104 du Règlement du Conseil communal, du 26 septembre 2005, nous avons l'avantage de vous présenter le Rapport relatif à l'activité de la Municipalité pour l'année 2012.

ADMINISTRATION GENERALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	3
CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2012	5
PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 2012.....	6
SERVICES TECHNIQUES.....	9



.....10

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS10

TRAVAUX - ROUTES - COLLECTEURS31

BATIMENTS.....43

DOMAINES ET FORETS - DECHETS.....52

FORETS COMMUNALES 2012.....56

FINANCES – INFORMATIQUE – OUTILS DE COMMUNICATION58

POLICE - HYGIENE - INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES70

POLICE.....70

POLICE ADMINISTRATIVE71

SECURITE PUBLIQUE HYGIENE75

BUREAU DU CONTROLE DE L'HABITANT ET POLICE DES ETRANGERS	76
INSTRUCTION PUBLIQUE	80
CULTES	88
SOCIETES LOCALES	89
AFFAIRES SOCIALES - DEFENSE INCENDIE - PROTECTION CIVILE	90
AFFAIRES SOCIALES	90
SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	98
PROTECTION CIVILE	102
Glossaire	105

ADMINISTRATION GENERALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS

Municipal responsable : M. Jean-Pierre SUEUR

ADMINISTRATION GENERALE

La Municipalité a tenu 43 séances plénières, représentant 240 pages A4 de procès-verbaux, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère pour l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, STEP, Services Industriels, Tridel SA, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, CIGM, PCi, ARASPE, EFAJE, APROMAD, SDNL, PALM, TL, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires.

Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, un membre de la Municipalité présente ses félicitations et ses vœux aux personnes domiciliées sur territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90^{ème} ou 100^{ème} anniversaire, leurs 50^{ème}, 60^{ème}, voire 65^{ème} anniversaires de mariage.

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'assister et d'organiser les traditionnelles rencontres :

- le mercredi 15 février, réception des nouveaux habitants ;
- le vendredi 11 mai, réception des jeunes citoyennes et citoyens de la classe 1994 ;
- le mercredi 20 juin, 29^{ème} édition de la Journée des Aînés au Châtaignier ;
- Participation à la 103^{ème} Assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises, le samedi 9 juin à Bourg-en Lavaux ;
- Réunion des anciens Syndic, Municipaux et Secrétaire à l'Auberge communale, le 24 août ;
- Visite du District de Lausanne par le Conseil d'Etat, le 30 août, repas au Châtaignier.

Ressources humaines

La tâche de ce Service est d'assurer la gestion du personnel communal et sa formation permanente. Il veille à garantir l'engagement de la Municipalité à rester un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs et les partenaires sociaux.

La gestion prévisionnelle et planification des besoins en personnel ; Les processus de recrutement ; La planification des entretiens annuels d'évaluation ; La formation du personnel (en interne ou par des entreprises spécialisées) ; La gestion administrative des dossiers du personnel ; La gestion des salaires ; La gestion du temps de travail et des vacances ; La gestion des assurances sociales, traiter les cas accident et maladie ; Etablir les décomptes annuels.

Service d'accueil, réception

Depuis que l'Administration communale a pris ses quartiers dans le bâtiment de Crétalaison, le service d'accueil a toujours été tenu par du personnel communal.

Actuellement, le taux de travail de la personne occupant ce poste est de 90 %, dès lors, le demi jour d'absence à cette fonction est remplacé alternativement par la secrétaire du Service technique et une personne du service des finances. A cela, il faut ajouter les absences dues aux vacances et autres maladies saisonnières.

Cette situation de remplacement, souvent imprévisible, provoque au sein des services concernés des pressions sur le suivi des tâches à réaliser.

Dès lors, la Municipalité a demandé des offres à trois sociétés spécialisées dans le service d'accueil et nous avons retenu l'entreprise Protectas.

Ce changement au niveau de la gestion du service d'accueil apporte quelques avantages non négligeables. D'une part, la comparaison des coûts en personnel nous permet une économie substantielle, et d'autre part, la gestion d'une présence permanente au poste d'accueil est entièrement garantie par la société de service.

Jumelage Samedan - Le Mont-sur-Lausanne

Concrétisé le 5 juillet 2003, le Jumelage Samedan - Le Mont, après plusieurs rencontres officielles, a été dissout par une décision de la Municipalité de Samedan au mois de mai 2012 pour des raisons budgétaires. C'est avec regret que le Comité du Jumelage ainsi que l'Exécutif en ont pris acte.

Archives communales

Après une phase de mise en ordre, le travail d'archivage a pris une dimension plus organisée. C'est dire qu'un inventaire de tous les éléments provenant du Greffe municipal a été établi et ordonné selon un plan de classement. Le conditionnement en vue d'un stockage perpétuel est en cours ; il représente un ouvrage de longue haleine. Dans le même temps, l'inventaire des documents des autres services est en cours.

Un groupe de travail au sein de l'Association vaudoise des archivistes, nommé Panaroma 2, s'est constitué afin de collaborer dans la gestion d'un logiciel libre accessible sur le site : www.ica-atom.org. Cet outil permet de saisir les inventaires établis selon les normes internationales en vigueur. Le but est de pouvoir mettre à disposition du public ces inventaires. Il convient de préciser que l'inventaire n'est donc pas le dossier ni la pièce mais uniquement l'indication d'un élément (dossier, affaire, etc...) que possède la Commune. Notre archiviste est membre de ce groupe de travail et la Municipalité est régulièrement renseignée sur ses travaux.

Le journal communal d'information « Aux 4 Coins du Mont » évoque au fil des ans beaucoup d'événements émanant tant de l'activité publique, privée que de sociétés et associations de notre Commune. Il y a donc un intérêt historique à pouvoir consulter facilement ces données. Dans cet esprit, les numéros sont copiés en format PDF par les soins de nos services et seront probablement

disponibles en 2013 la forme de diffusion devant encore décidée par la Municipalité. La même procédure est en cours pour les préavis de la Municipalité.

Notre archiviste a suivi un cours dans le cadre de la mise en vigueur au 1^{er} janvier 2013 de la Loi sur l'archivage et son règlement d'application. C'est une première pour notre Canton qui se dote d'une législation appropriée. Nous citons les propos de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, en charge de ce dossier à l'époque : « La loi sur l'archivage n'est pas une loi anodine. Elle pose les fondements d'une indispensable politique de la mémoire de l'Etat et des communes, dans le contexte d'une société en proie à une frénésie informationnelle, qui concilie difficilement consommation avec conservation et qui souvent n'a cure du passé et de ses leçons ».

La Municipalité, consciente des enjeux importants que représente la gestion documentaire, a donc entrepris les démarches nécessaires pour que ses structures administratives s'adaptent à un contexte plus complexe qu'il ne l'était par le passé : la gestion publique doit avoir une gestion documentaire efficace.

Enfin, notons que suite à l'octroi du crédit de construction le local d'archives historiques est en cours de construction dans le complexe du Mottier.

CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2012

Préavis No 01	Création de l'association "Jorat, une terre à vivre au quotidien"
Préavis No 02	Implantation d'un parking pour manifestations sur le site du Châtaignier
Préavis No 03	Réfection du collecteur de la Viane
Préavis No 04	Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2011
Préavis No 05	Comptes 2011
Préavis No 06	Règlement communal sur la gestion des déchets
Préavis No 07	Arrêté d'imposition 2013
Préavis No 08	Nouvelle Concession pour l'alimentation en eau de boisson
Préavis No 09	Budget 2013
Préavis No 10	Garderie Ludo et Duc - Subvention communale
Préavis No 11	<i>Plan de quartier Pré-Fleuri (reporté en 2013)</i>
Préavis No 12	SDIS La Mèbre

* * * * *

PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 2012

<u>ADMINISTRATION</u>		FONCTION	TAUX D'ACTIVITE	ENTREE EN FONCTION
FREYMOND Josika	1961	Secrétaire municipale, cheffe service	100 %	1 avril 2000
ISAAZ Sophie	1975	Employée de commerce - Greffe	50 %	1 mai 2007
VIAL Laurent	1973	Boursier, Responsable RH & Informatique, chef de service	100 %	1 juillet 2002
AUDERSET OLIVEIRA Cindy	1978	Employée de commerce - Finances	50 %	1 juillet 2006
GINDROZ Martine	1972	Employée de commerce - Finances	40 %	1 mai 2007
CHAPPUIS Catherine	1950	Réceptionniste-téléphoniste	90 %	1 avril 2000
KAMBERI Anyla	1994	Apprentie employée de commerce	100 %	13 août 2012
SCIBOZ Noélie	1996	Apprentie employée de commerce	100 %	13 août 2012

Equivalents temps plein

6.30

Durée moyenne d'engagement : 6.86 ans

Mutations

AUDERSET OLIVEIRA Cindy		Diminution du taux d'activité	50 %	17 décembre 2012
-------------------------	--	-------------------------------	------	------------------

CONTRÔLE DES HABITANTS

COTTING Danielle	1951	Préposée au contrôle des habitants	100 %	1 mai 1990
BUGNON Carole	1981	Employée de commerce	40 %	1 avril 2004
HIRT Gérard	1967	Employé de commerce	100 %	1 juillet 2011
BORDIU Isabelle	1967	Employée de commerce	100 %	7 mai 2012

Equivalents temps plein

3.40

Durée moyenne d'engagement : 8.40 ans

Mutations

BUGNON Carole		Diminution du taux d'activité	60 %	23 janvier 2012
---------------	--	-------------------------------	------	-----------------

BÂTIMENTS

RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef service	20 %	1 janvier 1989
VOUMARD Francis	1956	Dessinateur, adjoint chef service	100 %	1 mars 2010
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	10 %	1 février 1989

SPINAZZA Valter	1962	1 ^{er} Chef concierge	100 %	1 juillet 1989
WALTHER Philippe	1961	Chef concierge	100 %	1 décembre 1990
GLIOTTONE Mario	1960	Concierge	100 %	1 décembre 1989
VAQUERO Anne-Marie	1957	Concierge	100 %	1 janvier 1991
FARQUET Pierre-Alain	1952	Concierge	100 %	1 mars 2000
SANDINI Fausto	1961	Concierge	100 %	1 janvier 2001
SEABRA Antonio	1958	Concierge	100 %	1 novembre 2005
GINDROZ Georgette	1946	Concierge	25 %	1 avril 1971
JANIN Francine	1963	Concierge	40 %	1 août 2004
BLANC Basilia	1948	Concierge	18 %	1 septembre 2003
GUGERLI Robin	1963	Concierge	100 %	1 juillet 2006
TAVARES CARVALHO Alice	1970	Concierge	22.5 %	1 avril 2008
MUTZENBERG Jean-Daniel	1939	Intendant	50 %	1 février 2003
MEZENEN Didier	1963	Intendant	30 %	1 juillet 2012
COELHO Silvestre	1948	Intendant	20 %	1 août 2012
MARTINEZ Mikael	1991	Apprenti agent d'exploitation	100 %	22 août 2011

Equivalents temps plein

12.355

Durée moyenne d'engagement : 14.26 ans

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef service	80 %	1 janvier 1989
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	80 %	1 février 1989

Equivalents temps plein

1.60

Durée moyenne d'engagement : 23.97 ans

DOMAINES & FORÊTS

PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service D. & F.	20 %	1 juin 2002
NICOLAS Jean-Robert	1954	Ingénieur, adjoint au chef de service	20 %	1 décembre 2004
BOURQUIN Michel	1958	Chef d'équipe Domaines & Forêts	100 %	1 août 2003
CHAILLET Steve	1970	Remplaçant du chef d'équipe	100 %	1 février 1994
FORNEY Philippe	1969	Employé	100 %	1 juin 2001
PACCAUD Sylvain	1972	Employé	100 %	1 mars 2008
MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Employé	40 %	1 juin 2008

Equivalents temps plein

4.80

Durée moyenne d'engagement : 9.72 ans

TRAVAUX

PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service des travaux	80 %	1 juin 2002
NICOLAS Jean-Robert	1954	Ingénieur, adjoint au chef de service	80 %	1 décembre 2004
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	10 %	1 février 1989
PITTET André	1969	Chef d'équipe Voirie	100 %	1 octobre 1991
DEFFERRARD Marcel	1952	Employé	100 %	1 mars 1987
BORGES José	1964	Employé	100 %	1 avril 2001
JAYET Gaston	1948	Employé	50 %	1 mai 2005
CARDOSO Domingos	1972	Employé	100 %	1 juin 2005
RUCH Florian	1981	Employé	100 %	1 mai 2006
MOGAVERO Stéphane	1973	Employé	100 %	1 juin 2006
AUGSBURGER Yvan	1972	Employé	100 %	1 août 2008
LIARDET Raphaël	1984	Employé	100 %	1 octobre 2012

Equivalents temps plein

10.20

Durée moyenne d'engagement : 11.22 ans

Mutations

KIVUILA Jean-Claude	1973	Remplaçant du chef d'équipe	Transfert	1 mars 2012
JAYET Gaston		Pensionné AI	50 %	12 décembre 2012
<u>POLICE ADMINISTRATIVE</u>				
LEDER Roland	1961	Garde municipal & Chargé de sécurité	100 %	1 février 2008
GUEISSAZ Carolia	1950	Auxiliaire de police	90 %	1 septembre 2001
KIVUILA Jean-Claude	1973	Assistant de Sécurité publique	100 %	15 novembre 2000
		Equivalents plein temps	2.90	
			Durée moyenne d'engagement : 9.46 ans	
<u>DECHETERIE</u>				
MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Responsable déchèterie	60 %	1 juin 2008
		Equivalents temps plein	0.60	
			Durée moyenne d'engagement : 4.58 ans	
<u>MÉDIATHÈQUE</u>				
REYNOLDS Murielle	1979	Bibliothécaire	75 %	1 juin 2009
VUADENS Fanny	1989	Assistante de bibliothèque	100 %	17 août 2009
		Equivalents temps plein	1.75	
			Durée moyenne d'engagement : 3.48 ans	
<u>PERSONNEL AUXILIAIRE</u>				
CHARLES Michel	1941	Patrouilleur scolaire		1 septembre 2006
RAMUZ Monique	1949	Marguillier		1 juillet 1998
MAUDONNET Françoise	1973	Surveillant piscine		1 janvier 2009
RUTZ Dionys	1988	Surveillant piscine		17 septembre 2009
IMSENG Catherine	1962	Organiste	30 %	1 janvier 2001
NIKLAS Véronique	1967	Contrôleuse des champignons		1 octobre 2002
ANACLETO Alda	1951	Concierge PPLS	11 %	1 ^{er} août 2001
GLAYRE Michel	1935	Surveillant		1 janvier 1999
BADOUX Corinne	1966	Réfectoire scolaire SDIS		24 août 2009
EGGERTSWYLER Barbara	1960	Réfectoire scolaire SDIS		24 août 2009
PARIETTI-HENNY Josiane	1958	Réfectoire scolaire SDIS		1 janvier 2011
PARIETTI Nathalie	1993	Réfectoire scolaire SDIS		20 septembre 2012
RODUIT Anouk	1969	Réfectoire scolaire SDIS		27 août 2012
BRAILLARD Sandrine	1995	Réfectoire scolaire SDIS		27 août 2012
STELLRECHT Edith	1948	Réfectoire scolaire SDIS		27 août 2012
PARRAT René	1951	Grefe/Archives communales	20 %	1 janvier 2011
MATTHEY Jean-Michel	1949	Auxiliaire		1 février 2011
CHABLOZ Florent	1988	Surveillant déchèterie	50 %	1 avril 2006
<u>Mutations</u>				
BARRAS Pierre	1938	Surveillant déchèterie	Départ	31 mars 2012
VULLIAMY Ginette	1946	Auxiliaire contrôle des habitants	Départ	31 mars 2012
BOLLI Nathalie	1982	Réfectoire scolaire SDIS	Départ	31 mai 2012
<u>ETUDES SURVEILLEES</u>				
SPINAZZA Manon	1992	Surveillante	3.00h/sem.	20 septembre 2011
PARIETTI Nathalie	1993	Surveillante	3.00h/sem.	20 septembre 2012
BESSON Marie-Claude	1961	Surveillante	4.30h/sem.	24 août 2009

Mutations

BALLIGER Delphine	1989	Surveillante	Départ	30 juin 2012
-------------------	------	--------------	--------	--------------

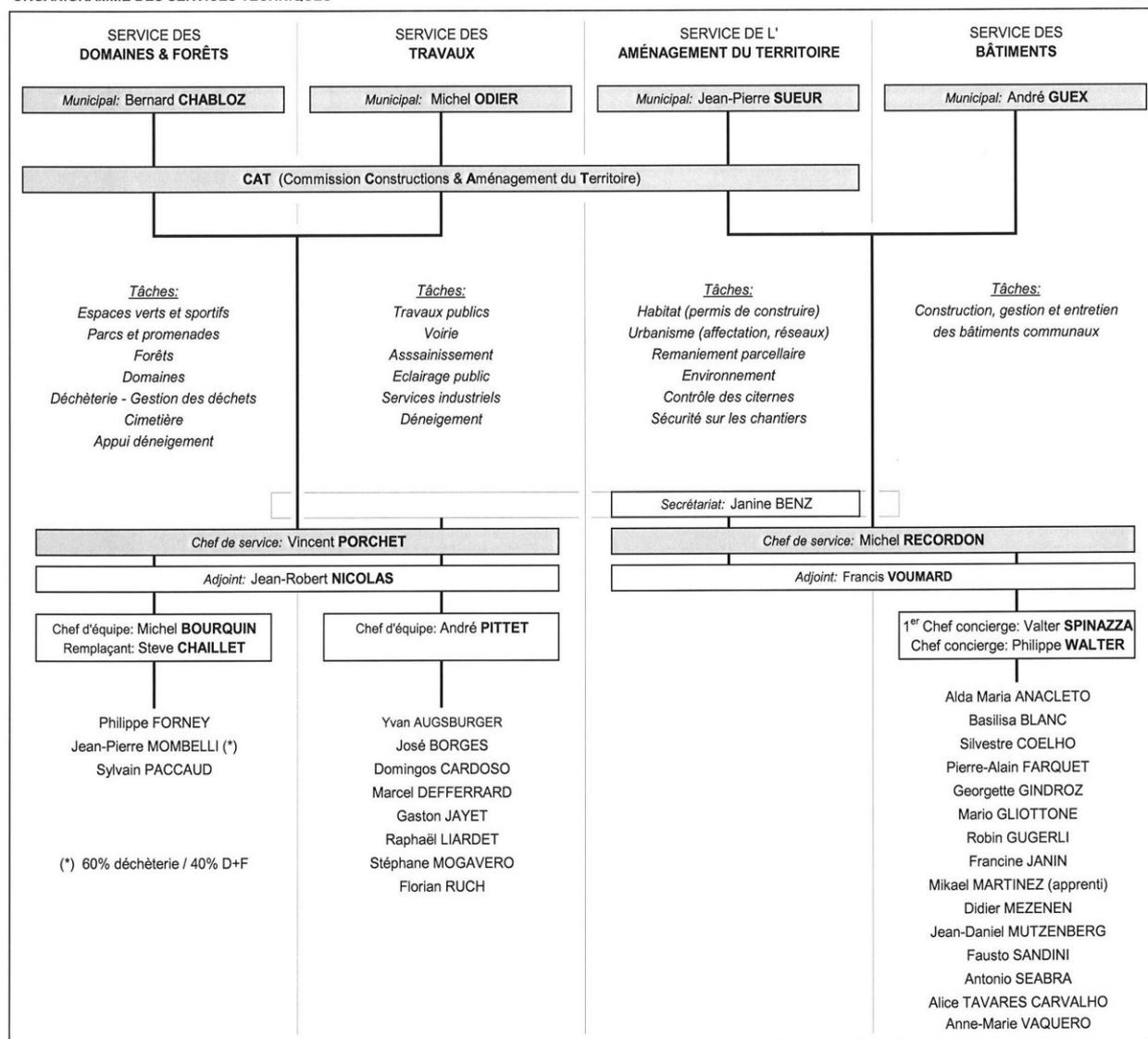
ACCUEIL DE JOUR

CADUFF Maïa ¹	1970	Coordinatrice EFAJE	50 %	1 septembre 2008
--------------------------	------	---------------------	------	------------------

SERVICES TECHNIQUES

Appelés à intervenir dans un grand nombre d'activités et d'études commandées par la Municipalité, les Services techniques sont structurés comme suit (état au 31 décembre 2012) :

¹ Afin de respecter les exigences de la LAJE (voir chapitre Sécurité sociale), Mme Maïa Caduff, coordinatrice chargée des Communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, est engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par notre Commune qui refacture la totalité des charges salariales liées à cette personne au réseau EFAJE.



Le personnel est formellement attribué aux quatre dicastères des Domaines & Forêts, des Travaux, de l'Aménagement du territoire et des Bâtiments.

L'occupation des locaux situés sur le même étage, leur contiguïté et liaison interne intentionnelles expriment la volonté de collaboration, d'interdépendance évidente aux réflexions globales, facilitées par un travail d'équipe.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS

Afin de permettre une lecture rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte : italiques pour l'historique, plus gros pour les faits nouveaux (2012).

Plan général d'affectation et règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire

Elaboré à partir du plan directeur adopté par le Conseil d'Etat en 1989, le plan général d'affectation (PGA) est devenu exécutoire le 6 août 1993. Ce document officiel, recueil de toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précisant les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de ces zones, est disponible sous forme de cahier imprimé contenant le règlement et une réduction du plan général d'affectation. Il s'agit là d'un plan qui règle le statut du sol, ayant force obligatoire pour chacun, déterminant le mode, le lieu et la mesure de l'utilisation du sol.

Certains secteurs sont à développer par plan de quartier. Un plan de quartier est un plan d'affectation qui détermine les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre fixé : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, arborisation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

Remaniement parcellaire

Le Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne a été créé par arrêté du Conseil d'Etat du 19 mars 1982. Il concerne un périmètre de 542 hectares.

Il a notamment pour but le remaniement parcellaire en corrélation avec l'adoption d'une zone agricole liée à une zone à bâtir. Il s'agit d'un remaniement à péréquation réelle selon les articles 98 b et suivants de la Loi sur les améliorations foncières permettant à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de bénéficier de la plus-value liée à l'affectation des nouveaux terrains à bâtir.

Il a permis de délimiter la zone à bâtir en tenant compte des buts et principes de l'aménagement du territoire.

Au terme de l'enquête publique du nouvel état parcellaire qui s'est déroulée en 1998, 56 oppositions étaient enregistrées. A fin 1999, l'essentiel du traitement des oppositions était réglé et les déterminations notifiées. Non satisfaits des réponses à leurs interventions, 8 propriétaires ont recouru au Tribunal administratif.

Durant l'année 2000, 5 recours ont été rejetés, 2 partiellement admis, 1 admis. La Commission de classification, en ce qui concerne ces trois recours, doit produire une nouvelle décision au sens des considérants du Tribunal administratif.

Les deux recourants qui contestaient le principe même de la péréquation réelle et qui ont été déboutés par le Tribunal administratif, ont porté la cause devant le Tribunal fédéral. C'est en février, puis en mai 2001 que le Tribunal fédéral a rendu les deux arrêts. Les recourants sont déboutés sur l'application de la péréquation réelle qu'ils contestaient. En revanche, ils obtiennent gain de cause sur des questions subsidiaires, notamment pour l'un des recourants, la valeur des terrains attribués dans les plans de quartier non encore légalisés.

Cette décision influence l'entier du dossier du nouvel état parcellaire. Le Tribunal fédéral a renvoyé selon l'usage les dossiers au Tribunal administratif qui, vu la situation très complexe, a laissé à la Commission de classification la liberté d'annuler tout ou partie de l'enquête du nouvel état. Les recourants se sont alors, durant l'automne 2001, tournés vers le Chef du Département des infrastructures pour lui demander la dissolution du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne. Le Comité du Syndicat, son Assemblée ainsi que la Municipalité se sont élevés avec vigueur contre cette demande.

Après examen approfondi, le Conseiller d'Etat Biéler a informé les parties que le Syndicat AF peut continuer son activité en respectant les conditions fixées dans les arrêts du Tribunal fédéral.

La Municipalité, à la demande et aux frais du Syndicat, a entrepris en 2002 l'étude des plans de quartier sis dans le périmètre du remaniement parcellaire afin de permettre à la Commission de classification de fixer des parcelles définitives dans ces secteurs. Les plans de quartier ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 19 juin 2006, cette adoption a fait l'objet de divers recours au TA et au TF. Le TF a tranché sur les recours en septembre 2009, permettant la reprise des opérations du remaniement parcellaire.

Courant 2010, la Commission de classification a procédé à la prise de vœux des propriétaires, opération qui consiste pour ces derniers à définir quelle parcelle ils souhaitent obtenir compte tenu de leur prétention financière établie par la péréquation réelle.

Dans son assemblée du 16 décembre 2010, le Syndicat accepte une modification des statuts qui permet de créer des secteurs autonomes concernant chaque zone à bâtir qui pourra de ce fait se développer indépendamment, après l'entrée en vigueur du nouvel état de propriété.

Courant 2011, les études ont porté sur les sujets suivants, menées par le technicien du Syndicat et la Commission de classification : étude du nouvel état parcellaire agricole, étude du nouvel état parcellaire en terrain à bâtir, équipement en terrain agricole, équipement en terrain à bâtir, clé de répartition des frais.

Courant 2012, les études se sont poursuivies et l'enquête publique sera ouverte en janvier 2013 sur :

- extension du périmètre et adaptation du sous-périmètre forestier ;
- expropriation pour cause d'intérêt public ;
- défrichement et reboisement ;
- estimation et nouvel état (estimation des immeubles et des valeurs passagères, répartition des nouveaux immeubles, adaptation des servitudes et autres droits, tableau des soultes) ;
- modification de l'avant-projet et projet d'exécution des travaux collectifs et privés des terrains agricoles ;
- modification de l'avant-projet et projet d'exécution des travaux collectifs et privés des terrains à bâtir (à l'exception du secteur PQ Montenailles) ;
- avant-projet et projet d'exécution des travaux collectifs et privés du secteur PQ Montenailles ;
- constatation des natures forestières dans le secteur PQ Montenailles ;
- clé de répartition des frais des secteurs à bâtir ;
- délimitation des secteurs, clé de répartition du bilan du Syndicat entre les secteurs.

ZONES D'EXTENSION SISES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DU REMANIEMENT PARCELLAIRE

Dans ses arrêts de 2001, le Tribunal fédéral a émis des doutes, sans trancher, sur le principe adopté par la Commission de classification qui a attribué des parcelles non délimitées en vue d'une utilisation réelle par leurs propriétaires, mais vouées à un remaniement supplémentaire lors de l'élaboration des plans de quartier. Des doutes qui constituent donc une menace sérieuse pour l'avancement du Syndicat en cas de nouveaux recours.

Or, il n'est pas possible d'attribuer des parcelles définitives dans un secteur non planifié, car certaines des parcelles attribuées seraient, après étude du plan de quartier, situées dans des périmètres constructibles et d'autres dans la zone verte.

La seule solution permettant de fixer des parcelles constructibles consiste à élaborer et légaliser les plans de quartier avant d'effectuer le découpage parcellaire.

Le Service communal de l'aménagement du territoire a préparé un cahier des charges, à l'intention des urbanistes, destiné à cadrer parfaitement les mandats des spécialistes.

Les études sont entreprises sur demande et aux frais du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne.

En janvier 2002, la Municipalité a formellement désigné le groupe pilote formé de quatre experts (MM. Biner, géomètre ; Crausaz, architecte ; Klunge, agent immobilier ; Recordon, urbaniste), d'un représentant de la Municipalité fonctionnant comme Président (M. Sueur), et d'un membre du Comité du Syndicat AF (M. Amaudruz). Sa tâche consiste à préparer les études et à encadrer les urbanistes mandatés.

Un représentant des Services cantonaux de l'aménagement du territoire (SAT) et du Service des améliorations foncières (SAF) ont été associés au groupe pilote en qualité d'invités.

L'avancement des dossiers a été présenté à l'Assemblée du Syndicat AF qui a accepté un crédit d'étude de Fr. 500'000.--, destiné à l'établissement de l'avant-projet de travaux collectifs, dits travaux englobant pour les terrains à bâtir, l'essentiel des travaux d'équipement. Les études portent sur les secteurs suivants :

Champ d'Aullie (habitat groupé)

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

A l'ordre du jour du groupe pilote : 14 février, 20 juin, 29 août 2003

A l'ordre du jour de la CCU : préavis favorable le 19 décembre 2003
 Adopté par la Municipalité : 12 janvier 2004
 Examen préalable de l'Etat : 22 janvier 2004
 Retour d'examen : 17 septembre 2004
 Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004
 Examen préalable complémentaire : 1^{er} juillet 2005
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

La Croix Nord (villas, habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 19 décembre 2003
 Adopté par la Municipalité le 12 janvier 2004
 Examen préalable de l'Etat : 24 février 2004
 Retour d'examen : 6 septembre 2004
 Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

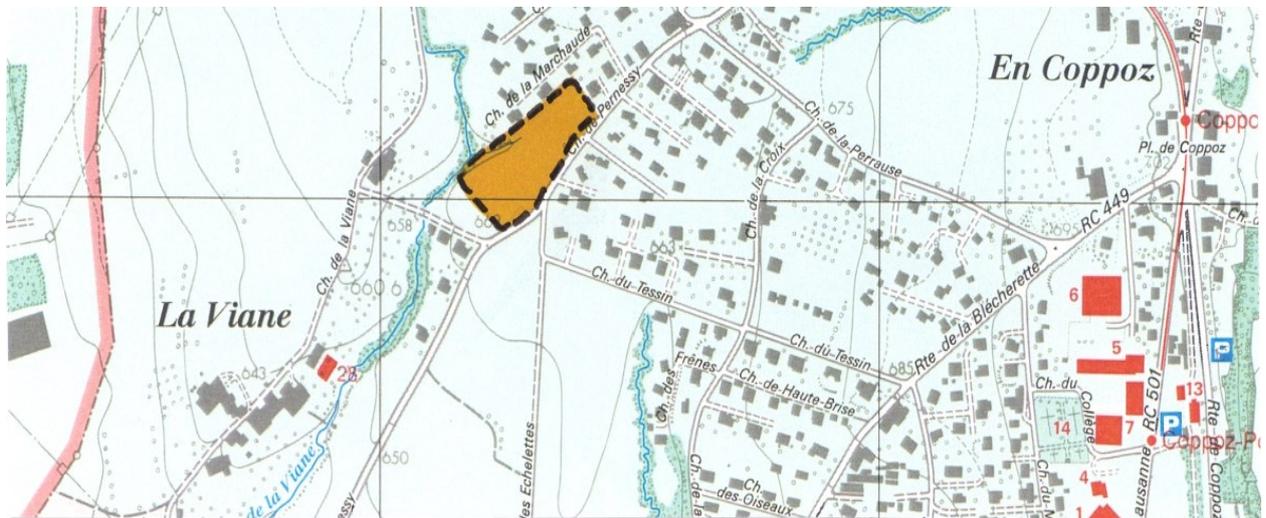
Les Echelettes (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février 2003, préavis favorable le 6 février 2004

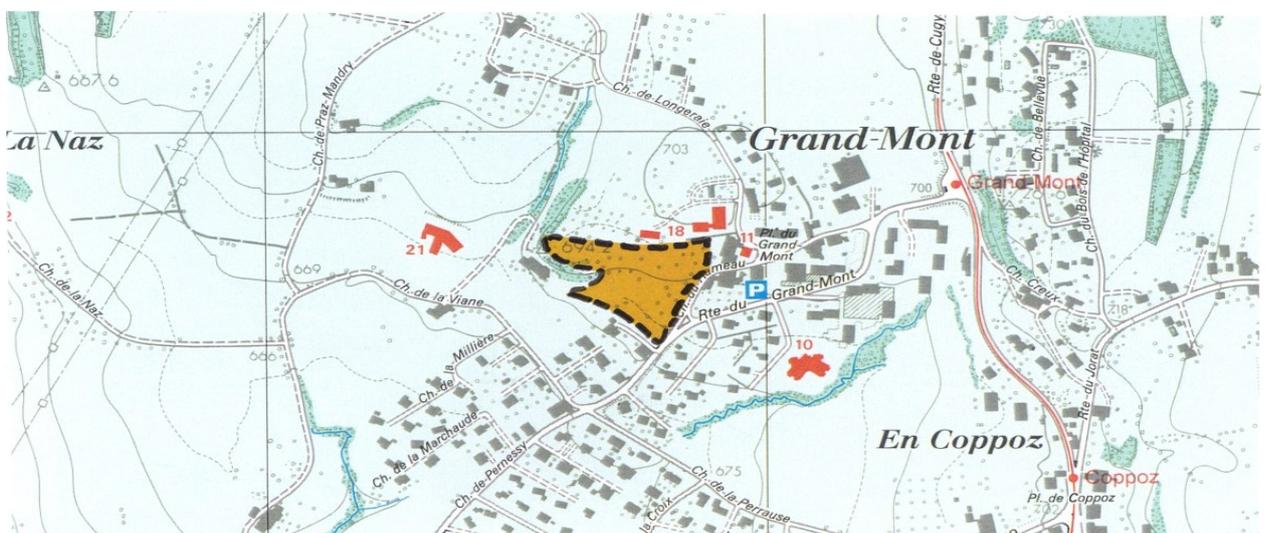
Adopté par la Municipalité : 5 avril 2004
Examen préalable de l'Etat : 6 avril 2004
Retour d'examen : 6 septembre 2004
Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004
Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
Retour d'examen : 12 septembre 2005

Pernessy (villas, habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003
A l'ordre du jour de la CCU : 12 février 2003 ; préavis favorable le 6 février 2004
Adopté par la Municipalité : 5 avril 2004
Examen préalable de l'Etat : 6 avril 2004
Retour d'examen : 6 septembre 2004
Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004
Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
Retour d'examen : 12 septembre 2005

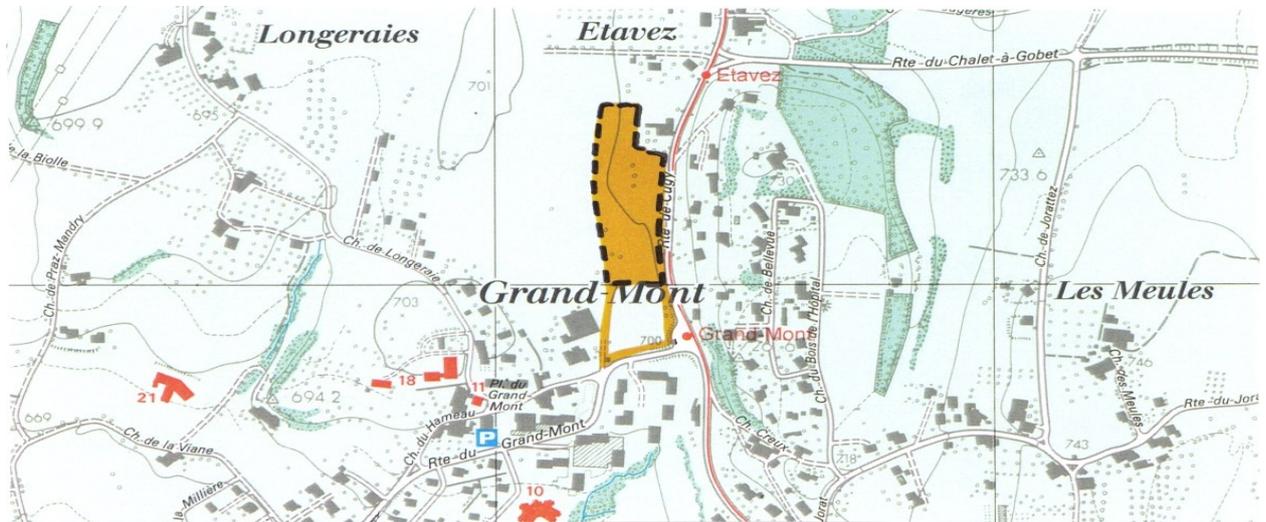
Côte à la Gruz (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 16 mai, 4 juin, 5 septembre 2003
A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 14 novembre 2003
Adopté par la Municipalité : 8 décembre 2003

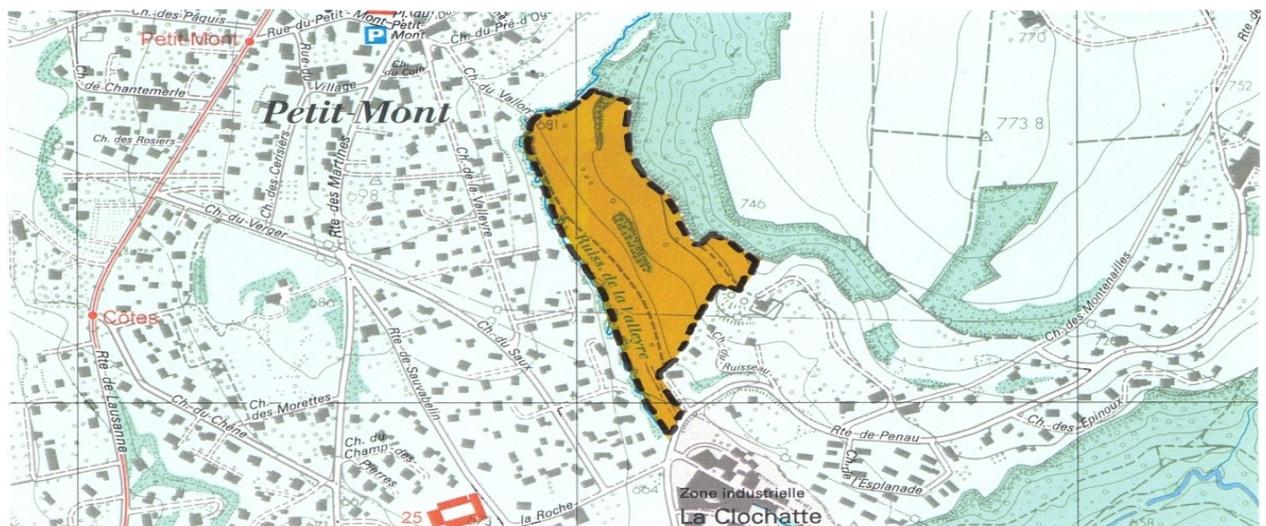
Examen préalable de l'Etat : 6 janvier 2004
Retour d'examen : 6 septembre 2004
Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004
Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
Retour d'examen : 12 septembre 2005

Etavez-Devant (mixte)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 16 mai, 4 juin, 5 septembre 2003
A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 14 novembre 2003
Adopté par la Municipalité : 8 décembre 2003
Examen préalable de l'Etat : 6 janvier 2004
Retour d'examen : 17 septembre 2004
Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004
Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
Retour d'examen : 12 septembre 2005

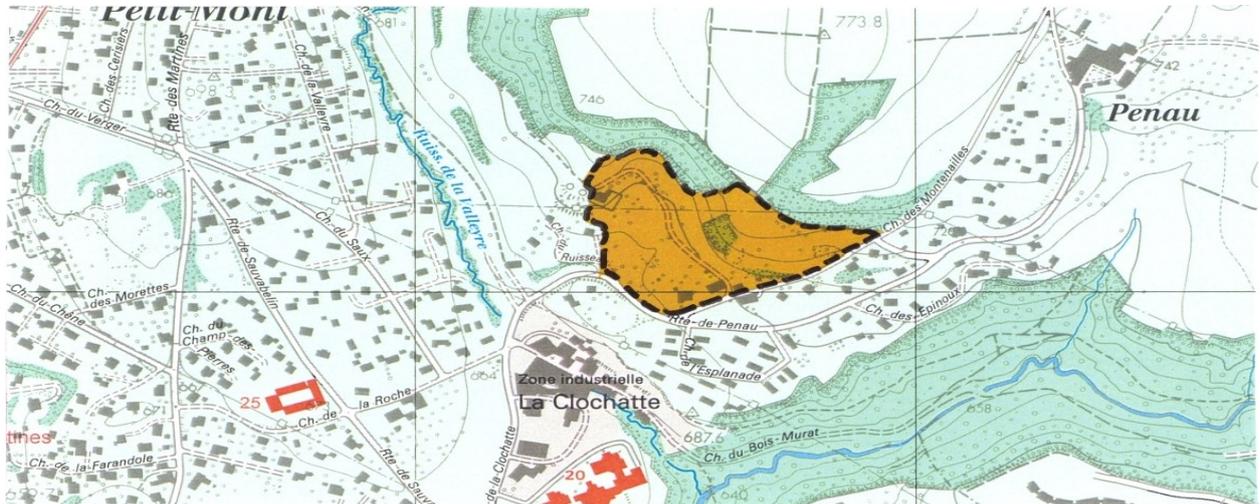
La Valleyre (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 8 et 29.11.2002, 31.01, 04.04, 23.05, 04.07, 18.07, 25.07.2003
A l'ordre du jour de la CCU : 18 mars, préavis favorable le 2 décembre 2003
Adopté par la Municipalité : 22 décembre 2003

Examen préalable de l'Etat : 15 janvier 2004
Retour d'examen : 17 septembre 2004
Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004
Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
Retour d'examen : 12 septembre 2005

Les Montenailles (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 8 et 29.11.2002, 31.01, 04.04, 23.05, 04.07, 18 et 25.07.2003
A l'ordre du jour de la CCU : 18 mars, préavis favorable le 2 décembre 2003
Adopté par la Municipalité : 22 décembre 2003
Examen préalable de l'Etat : 15 janvier 2004
Retour d'examen : 17 septembre 2004
Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004
Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
Retour d'examen : 12 septembre 2005

Suite à la décision du Tribunal concernant le recours Alvarez (voir ci-dessous), le Service communal de l'aménagement du territoire propose une modification du plan de quartier supprimant toute intervention majeure sur la forme de la parcelle du recourant.

Durant le mois d'août 2011, les propriétaires du plan de quartier Les Montenailles sont reçus et les modifications envisagées présentées. Un procès-verbal est établi pour chaque propriétaire.

Le 8 décembre 2011, le dossier du plan de quartier Les Montenailles est envoyé au SDT pour examen préalable, le technicien du Syndicat coordonne l'envoi de l'équipement du quartier.

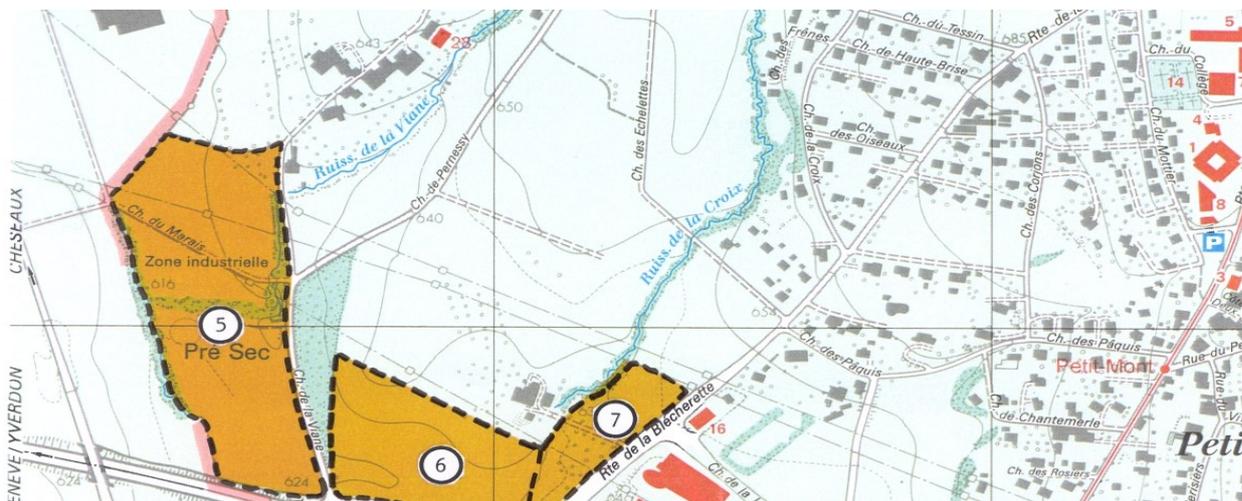
De retour en juillet 2012, le dossier est corrigé et renvoyé au SDT pour examen complémentaire en septembre. Après plusieurs interventions auprès de l'Etat pour faire avancer le dossier, celui-ci pourra être présenté à l'enquête publique en janvier 2013 en parallèle à l'enquête du Syndicat AF assurant ainsi la coordination des procédures entre aménagement du territoire et remaniement parcellaire.

Dans le Pôle de Développement Blécherette Région :

La Pliauliausaz (5)

La Grange de Montricher (6)

La Croix (7)



Ainsi que 2 plans de quartiers hors remaniement mais liés par leur appartenance au Pôle :

Le Châtelard (4) Rionzi d'en Haut (3)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 7 mars, 26 novembre 2003, 11 juin 2004

A l'ordre du jour de la CCU : préavis favorable le 25 juin 2004

Adopté par la Municipalité : 2 août 2004

Examen préalable de l'Etat : 10 août 2004 ; Retour d'examen : 7 juin 2005

Présentation à Blécherette Région : 3 décembre 2004

Préavis favorable Blécherette Région : mars 2005

Analyse groupe pilote : 6 juillet 2005

Examen préalable complémentaire : 15 septembre 2005

Retour d'examen : 7 décembre 2005

Tous les plans de quartier du Syndicat AF ont été soumis à l'enquête publique du 23 janvier au 23 février 2006.

En parallèle, l'équipement de ces quartiers faisait l'objet d'une enquête publique selon la loi sur les améliorations foncières.

Présentés au Conseil communal le 19 juin 2006, les 11 plans de quartier ainsi que la réponse aux 96 oppositions ont été adoptés par le Conseil communal et transmis à l'Etat pour approbation.

L'approbation préalable du Département, sous réserve du droit des tiers, est intervenue le 11 décembre 2006, elle a suscité 4 recours au Tribunal administratif.

Recours Curchod & Crts (4 propriétaires du chemin des Echelettes) → Plans de quartier La Croix Nord et Les Echelettes

Nuisances sonores notamment sur la route de la Blécherette induites par les nouvelles constructions au Mont-sur-Lausanne. L'audience du Tribunal administratif a eu lieu le 12 novembre 2007.

Le 10 novembre 2008, le Tribunal cantonal rejette le recours. Il n'y a pas recours au Tribunal fédéral.

Recours Alvarez → Plan de quartier Montenailles

Mise en doute de la coordination des procédures entre aménagement du territoire et remaniement parcellaire (attribution de parcelles).

Dans son arrêt du 2 septembre 2008, le Tribunal cantonal admet le recours estimant que dans ce cas particulier, bâtiment existant, le nouvel état parcellaire aurait dû être soumis à enquête publique en même temps que le plan de quartier. La Municipalité n'a pas jugé opportun de recourir contre cette décision.

Recours S.I. Montenailles → Plans de quartier Valleyre et Montenailles

Contestation systématique de l'existence même du remaniement parcellaire à péréquation réelle, ce dans chaque procédure depuis des années.

Par son arrêt du 2 septembre 2008, le Tribunal cantonal rejette le recours.

Le 3 octobre 2008, S.I. Montenailles adresse recours au Tribunal fédéral. Le 5 novembre 2008, le Tribunal rejette la demande d'effet suspensif à l'encontre des plans de quartier ; il l'admet dans le cadre de l'autorisation de défricher.

Le 28 septembre 2009, le Tribunal fédéral rejette le recours.

Le Tribunal fédéral a aussi rejeté le recours S.I. Montenailles contre l'avant-projet des travaux collectifs (équipements des quartiers) du Syndicat AF ainsi que ceux déposés à l'encontre de l'Assemblée générale du Syndicat AF qui concernaient l'approbation de principe du devis de l'avant-projet des travaux collectifs et les versements anticipés.

Recours Siréjols & Crts (une vingtaine de propriétaires du versant Ouest de la Valleyre) → Plans de quartier Valleyre

Souhait de voir les plans de quartier accueillir des villas. L'audience du Tribunal administratif a eu lieu le 12 novembre 2007.

Le 10 novembre 2008, le Tribunal cantonal déboute les recourants. Ces derniers font recours au Tribunal fédéral le 11 décembre 2008. Le 20 janvier 2009, le Tribunal admet partiellement la requête d'effet suspensif en tant qu'elle vise l'autorisation de défrichement, elle est rejetée en ce qui concerne le plan de quartier.

Le 29 septembre 2009, le Tribunal fédéral rejette le recours.

ZONES D'EXTENSION HORS SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES

Les Morettes (habitat groupé)



En octobre 2005, le propriétaire demande un accord de principe pour modifier l'affectation de sa parcelle d'environ 25'000 m², la zone d'utilité publique n'ayant pas de demande.

La Municipalité entre en matière, exigeant l'étude d'un plan de quartier.

Réunie à 2 reprises en septembre et décembre 2006, la Commission consultative d'urbanisme préconise un concept avec immeuble en front de rue offrant des perméabilités sur un parc bordé d'habitat contigu.

Courant 2007, le projet de plan de quartier est finalisé ainsi que le plan des équipements.

Le 29 février 2008, le dossier final est présenté à la Commission consultative d'urbanisme qui préavise favorablement.

Le 17 mars 2008, le dossier est approuvé par la Municipalité.

Le 12 juin 2008, le dossier complet est acheminé au SDT pour examen préalable.

Ce n'est que le 12 janvier 2009 que le dossier revient de son séjour à l'Etat. Il nécessite quelques adaptations avant de pouvoir être soumis à l'enquête publique.

Le 8 juin 2009, le dossier subit un examen complémentaire des Services de l'Etat, retour le 18 septembre 2009.

La convention d'équipement et les projets d'inscription au Registre foncier doivent être élaborés avant enquête publique.

Le 21 juin 2012, la convention d'équipement est signée par les parties devant le notaire.

Soumis à procédure d'enquête publique du 24 août au 24 septembre 2012, le projet de plan de quartier Pré Fleuri a fait l'objet d'une intervention de l'Association Transports et Environnement (ATE) concernant une précision du règlement. Satisfaite par la correction apportée, l'intervenante a retiré son opposition.

Secteur Coppoz/Praz Prévôt

Suite à diverses demandes, la Municipalité a décidé que la Commune entreprendra une réflexion générale sur le secteur complet d'un périmètre à définir et demandera à des bureaux d'urbanisme des offres pour la démarche de planification qui paraît la plus appropriée à répondre, à court terme à des demandes de construire ainsi qu'à long terme au développement de toute la partie située entre la rue du Petit-Mont et le plan de quartier Sous-la-Culaiironne avec intégration de l'axe routier aux propriétés riveraines.

Durant le printemps 2008, des offres sont demandées à plusieurs bureaux d'urbanisme selon cahier des charges établi par le Service communal. Une Commission d'évaluation est désignée et le 17 avril 2008, la Municipalité, sur préavis de la Commission, attribue le mandat d'étude.

Le 21 mai 2008, les habitants, propriétaires ou utilisateurs des lieux sont invités à une présentation générale de la problématique du secteur.

Comme suite à cette séance, un questionnaire est envoyé à tous avec retour pour le 30 juin 2008.

Dès connaissance du résultat du concours du Mottier, les premières esquisses sont affinées et des propositions analysées durant le mois de décembre 2008.

Plan Le 17 mars 2009, les variantes d'avant-projet d'aménagement devant permettre l'établissement d'un plan directeur localisé (PDL) sont soumises à la CCU. Devant l'ampleur de la tâche, une séance supplémentaire est nécessaire.

Les déterminations de la Commission consultative d'urbanisme sur chaque secteur sont approuvées par la Municipalité le 15 juin 2009.

Comme suite à la séance du 21 mai 2008, les habitants concernés sont informés de l'avancement des études le 1^{er} septembre 2009. Un résumé de la présentation leur parvient avec délai au 20 octobre 2009 pour faire toutes remarques et commentaires utiles.

Le 20 novembre 2009, la CCU préavise favorablement au document présenté et donne le feu vert pour élaborer le dossier d'examen préalable.

En février 2010, la Municipalité répond aux propriétaires et utilisateurs qui ont fait des remarques.

Le 4 mars, le dossier est envoyé au service du développement territorial pour examen préalable des services de l'Etat. Fin septembre 2010, le dossier est de retour de l'examen préalable, des corrections et précisions doivent être apportées.

En août 2010, la Municipalité mandate un bureau privé pour l'étude du projet de réaménagement de la route de Lausanne. Corrections effectuées, le dossier est adressé au SDT pour examen complémentaire le 13 septembre 2011.

Le 25 juin 2012, les Services de l'Etat émettent encore quelques commentaires et le dossier est envoyé au SDT pour deuxième examen complémentaire le 4 octobre 2012.

Pôle de développement cantonal

Plan présenté sous chapitre remaniement parcellaire.

Dès 1997, un secteur de notre Commune a été inclus dans le Pôle de Développement économique cantonal No 7a, Blécherette Région.

Les premières études démontrent que le développement du secteur est subordonné à la réalisation d'un réseau routier complémentaire ainsi qu'à une extension du réseau de transport collectif.

Un bureau d'urbanisme analyse les potentiels et contraintes du site en concertation avec les milieux politique, économique et technique concernés.

Les scénarios de développement qui seront proposés dans la phase suivante, feront dès lors l'objet d'une évaluation fine de l'ensemble des interlocuteurs, pour qu'en final soient arrêtés, non seulement le concept d'aménagement du pôle, mais aussi, et surtout, sa stratégie de promotion.

En 1999, plusieurs scénarios ont été évalués. Un concept d'aménagement, traitant du paysage, des plans spéciaux, les déplacements, la croissance, l'image de marque et la promotion du pôle sans omettre le respect de l'environnement et les investissements nécessaires, a été soumis aux trois municipalités concernées (Lausanne, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne).

L'année 2000 a vu l'élaboration du cahier des charges et les premiers pourparlers entre les trois municipalités pour la création d'un organisme de gestion du pôle.

*En 2001, ont été adoptés par les Municipalités le schéma d'aménagement intercommunal, base de travail pour l'élaboration des plans de quartier situés dans le pôle, ainsi que les statuts de l'association qui a pris le nom de **Blécherette Région**.*

En 2002, des divergences de vue sur le développement de la région entre l'Etat et les Communes ont bloqué la mise en œuvre d'une partie de la planification nécessaire à la construction (PPA Le Marais/Romanel).

Voulant éviter dans notre région les surcharges du réseau routier constatées dans l'Ouest lausannois, le SAT, estimant le secteur sous-équipé pour répondre au développement envisagé, demande l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement établi sur la base d'une étude de mobilité s'étendant aux Communes de Lausanne, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne, Cheseaux, Morrens, Cugy et Jouxens. Le schéma directeur pourrait avoir des conséquences graves sur les projets communaux, réduisant les zones à bâtir projetées.

En 2003, les Communes concernées décident d'entreprendre elles-mêmes la réflexion nécessaire. Un inventaire des possibilités légales de développement est établi. Sur cette base, un cahier des charges doit être élaboré, destiné à guider l'analyse des spécialistes du territoire qui seront mandatés.

En complément, ou préalablement à l'étude Agglonord, le Service communal de l'aménagement du territoire a édité un document de synthèse à la demande de l'Etat, qui traite du développement territorial montain en précisant les enjeux, les impacts, les acteurs et les mesures nécessaires à un développement cohérent.

En 2004, ce sont finalement 12 Communes qui adhèrent à une Convention relative à l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal pour le Nord lausannois. Urbaplan, bureau d'urbanisme, est choisi au terme d'une procédure conforme à la loi sur les marchés publics, pour conduire l'étude.

En 2005, diverses consultations et ateliers de travail sont organisés où sont présentés des scénarios de développement possibles. Les Communes doivent se déterminer sur les propositions émises.

*Fin 2006, le schéma directeur est établi, prêt pour consultation et présentation au public. Le schéma directeur est soumis à consultation publique en février/mars 2007. Trois séances d'information pour le public sont organisées à Cheseaux, Prilly et Cugy. Le 31 mai 2007, le **SDNL** est signé par tous les partenaires et devient opérationnel.*

Divers chantiers d'étude sont mis en œuvre, certains intéressent plus particulièrement la Commune du Mont-sur-Lausanne : jonction AR et réseau structurant complémentaire, desserte TL et parking d'échange, mobilité douce, nature et paysage, accessibilité multimodale.

Jonction autoroutière

Depuis plusieurs années la jonction de la Blécherette connaît des problèmes de capacité aux heures de pointe. En effet, les carrefours atteignent très souvent leurs limites de capacité et entraînent la création de files de véhicules trop longues, lesquelles refoulent sur l'autoroute. Cette situation crée d'importants dangers pour la circulation sur le contournement autoroutier de Lausanne et doit être assaini à brève échéance.

L'éclatement de la jonction de la Blécherette, y compris la mise en place d'accès supplémentaires, permettra de répartir les charges de trafic sur les RC 448 (rte de Vernand) et RC 449 (rte de la Blécherette).

Cela aura pour effet d'améliorer la sécurité sur l'autoroute de contournement de Lausanne et de garantir le bon fonctionnement des mouvements entrants et sortants. En sus de cet aménagement sur l'autoroute A9 et afin de maintenir un système cohérent de circulation dans cette zone, des mesures d'accompagnement sont à mettre en œuvre afin d'assurer des conditions correctes de circulation sur le réseau routier structurant, qui est proche de ce nœud autoroutier.

Sur la Commune du Mont-sur-Lausanne, le principe consiste à relier la route de Vernand à la route de la Blécherette par une route selon des variantes de tracé à préciser (barreau nord).

L'élaboration des variantes nécessite de nombreuses séances et consultations. Enfin, le 17 octobre 2008, le Service des routes (SR) transmet le projet général de l'éclatement de la jonction autoroutière. Le 6 novembre 2008, la Municipalité émet un préavis favorable. Ensuite le projet est transmis à la Confédération.

Le 24 avril 2009, le projet de plan fixant la limite des constructions du barreau nord est soumis à la Municipalité pour accord préalable avant enquête publique.

Soumis à l'enquête publique du 13 novembre au 14 décembre 2009, le plan d'affectation a provoqué trois (3) interventions.

Le 10 novembre 2010, le Conseil d'Etat prend enfin position et confirme la nécessité de réserver pour le long terme les emprises nécessaires à la réalisation de la route de contournement et du barreau Nord. Il ne s'engage pas sur la date de réalisation.

Desserte TL

Compte tenu des démarches engagées par la Commune, le Service de la mobilité, le 7 mai 2007, propose de mettre sur pied une structure de projet visant à préciser la nature et le planning du développement du réseau transports publics sur le territoire communal.

Le 27 juin 2007, le groupe de suivi est constitué et commence sa tâche.

Le 17 décembre 2007, la Municipalité signifie au groupe décisionnel du chantier qu'elle approuve les objectifs de la desserte, le planning de l'étude ainsi que l'image directrice et la 1^{ère} étape de développement.

Pour rappel, il s'agit de prolonger la ligne 21 de la Blécherette au Grand-Mont, la ligne 22 du ch. de la Grangette au plan de quartier La Valleyre et la ligne 8 de Bellevaux au Grand-Mont. La première étape concerne la ligne 8.

*Le 30 avril 2008, la Municipalité attribue à un bureau d'ingénieurs un mandat pour l'étude d'aménagement routier pour l'intégration des transports publics, des transports individuels motorisés et des mobilités douces.
En septembre 2008, la Municipalité valide la solution de desserte temporaire proposée par les TL à l'échéance décembre 2009 soit 1 bus sur 2 jusqu'à électrification de la ligne 8.*

Le 6 mars 2009, les objectifs de mise en service de la ligne électrifiée No 8 sont fixés à décembre 2011. Cela signifie l'envoi rapide du dossier à l'Office fédéral des transports. Le projet doit dès lors comporter tous les détails d'aménagement des arrêts, corrections de chaussée et aménagement de la planie de la zone d'utilité publique du Grand-Mont en terminal. L'étude se poursuit par les phases principes généraux d'aménagement et avant-projet des propositions d'intervention.

La problématique se complique par une motion déposée au Conseil communal du 22 juin 2009 qui conteste les aménagements tels que prévus sur l'interface de transports Rionzi. Cela pourrait remettre en cause toute l'étude et retarder l'électrification de la ligne 8.

Le projet du terminus des lignes 8 et 21 (ZUP du Grand-Mont) est soumis à l'enquête publique du 11 juillet au 10 août 2009. Celui de l'interface Rionzi l'ayant été du 17 mars au 15 avril 2009.

Dans sa séance du 5 octobre 2009, le Conseil communal approuve le projet d'interface Rionzi et le crédit de réalisation du terminus.

La ligne 8 est inaugurée par une cérémonie officielle le 12 décembre 2009. Les travaux d'aménagement du terminal ont débuté à la fin de l'année.

Durant tout l'automne 2009, la phase d'implantation définitive des mâts de la ligne électrique est précisée en fonction des réaménagements routiers dus aux arrêts ainsi que de la situation existante et des projets de développement connus.

*Du 2 juin au 1^{er} juillet 2010 se déroule l'enquête publique, procédure menée par l'office fédéral des transports, du prolongement et électrification de la ligne No 8 de Bellevaux au Grand-Mont.
Il n'est pas enregistré d'opposition lors de cette procédure.*

Durant le 1^{er} trimestre 2010, la position des arrêts de la ligne No 21 est précisée afin d'implanter de manière adéquate les traversées piétonnes sécurisées par un îlot central qui seront réalisées avant la venue des bus.

En mars 2010, suite à une demande de la Ville de Lausanne, une étude des emprises nécessaires au prolongement de la ligne TL No 3 jusqu'à Maillefer est entreprise par les services lausannois et montains. Ensuite un mandat d'aménagement routier intercommunal est confié à un bureau privé.

L'aménagement des arrêts de la ligne 8 est soumis à l'enquête publique du 16 février au 17 mars 2011. On enregistre une opposition qui ne porte pas sur l'objet de l'enquête.

Le Conseil communal, dans sa séance du 2 mai 2011, approuve l'aménagement des arrêts de la ligne 8 et le crédit de construction. Les travaux débutent immédiatement.

Sur la ligne 8, la fréquence a été doublée au 13 décembre 2011, comme prévu. Les arrêts seront totalement aménagés, végétation comprise, au printemps 2012.

Le projet d'aménagement routier de la ligne 3 est étudié par 3 bureaux : GEA, CSD et TRANSITEC. Après consultations, le dossier final prêt pour enquête publique est livré le 21 février 2011.

Le coût de réaménagement routier de la ligne 3 est estimé, sans les expropriations, à plus de 5 millions sur le tronçon montain. Une partie de cet investissement est à charge du plan de quartier Le Bugnon.

Durant l'automne 2011, les propriétaires riverains du chemin de Maillefer sont convoqués pour explications. Des conventions d'expropriation sont en préparation.

Les projets de convention ont été envoyés aux propriétaires le 26 mars 2012, quelques-unes ont été approuvées rapidement.

L'arrêt Rionzi de la ligne TL 8, bloqué indirectement par des procédures contentieuses, puis par une explosion des coûts de construction mal estimés au stade de l'avant-projet a été mis en œuvre par les propriétaires des plans de quartier riverains en septembre 2012.

Plan directeur des points de récolte des ordures ménagères

En vue de rationaliser le ramassage des ordures ménagères et suite à l'implantation de trois conteneurs semi-enterrés à titre d'essai, la Municipalité a demandé au Service communal de l'aménagement du territoire une étude à l'échelle de la Commune sous la forme d'un plan directeur.

En début 2008, la Municipalité a validé le schéma directeur proposé. La mise en œuvre s'effectue dans les zones à développer par plan de quartier ainsi qu'en fonction de projets de construction dans les secteurs déjà bâtis dans une démarche visant à équiper en priorité de l'extérieur vers le centre de la Commune.

A fin 2012, on compte 48 conteneurs terriers installés sur la Commune.

Révision PGA

Comme vu plus haut, par courrier du 27 mai 2008, le Conseiller d'Etat Mermoud, dans le cadre de "l'affaire Champs Meunier", accepte la décision du Gropil SDNL et ne s'oppose pas à la mise à l'enquête publique dudit plan de quartier. Toutefois, il conditionnera l'approbation préalable à la mise en route de la révision du Plan directeur puis du PGA communal.

Le 5 juin 2008, la Municipalité fait part de son étonnement et précise qu'une révision est envisageable mais que pour les 20 prochaines années il conviendra d'abord d'accueillir les 5 à 7'000 nouveaux habitants, respectivement 4'000 emplois prévus par les plans de quartier récemment légalisés.

Une séance d'explication est agendée le 2 juillet 2008 au cours de laquelle il ressort que le SDT attend de la Commune un engagement à procéder à une analyse sérieuse de la compatibilité du PALM avec son PGA, notamment en ce qui concerne la faible occupation du territoire en nombre d'habitants.

Le 7 juillet 2008, la Municipalité accepte la proposition du Service communal de l'aménagement du territoire concernant la suite à donner :

- A) *Etablir un document analytique de transition entre PGA et PALM, SDNL.
Relever les incohérences, les possibilités d'amélioration, analyse juridique, etc...*
- B) *Analyser les possibilités qui s'offrent à nous :*
 - 1) *quitter le périmètre compact de l'agglomération là où on ne répond pas aux critères du PALM.
→ Evaluation des risques que présente cette option,*
 - 2) *évaluer les possibilités de densification dans ce secteur.
→ Estimer les conséquences → acceptabilité par la population et les autorités locales, → acceptabilité par PALM et Services de l'Etat si le secteur améliore sa densité humaine mais n'est toujours pas conforme.*
- C) *Entamer la révision éventuelle des plan directeur et PGA.*

Le 6 octobre 2008, la Municipalité reçoit l'offre d'un bureau d'urbanisme et décide de le mandater et faire parvenir l'offre à l'Etat et SDNL, pour information.

Le 10 décembre 2008, le Conseiller Mermoud accuse réception et « accueille favorablement » notre réflexion en vue d'une révision de la planification de notre Commune.

Assainissement du bruit provoqué par le trafic routier

Au total, près de 25 % de la population suisse est exposée à des niveaux sonores gênants et environ 10 % de la population à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites admissibles. Ces nuisances portent atteinte au bien-être, que ce soit au travail ou au domicile, durant les loisirs ou pendant les heures de détente et de repos.

L'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB) prévoit que pour les installations fixes qui contribuent de manière notable au dépassement des valeurs limites d'immission, l'assainissement doit être entrepris. Le texte fixe les responsabilités et les délais.

Les mesures d'assainissement doivent être prises prioritairement à la source du bruit (au niveau de la route, des véhicules...), puis sur le chemin de propagation (ouvrages antibruit). Ce n'est que si ces deux premières mesures s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, qu'il faudra agir sur le lieu d'immission, c'est-à-dire au point récepteur (pose de fenêtres phoniques).

Le détenteur de l'installation supporte les frais d'assainissement. Le Canton ayant remis les routes cantonales en traversée de localité aux Communes avant de les assainir, c'est à elles désormais qu'il incombe de les rendre conformes à l'OPB.

Le délai d'assainissement est fixé au 31 mars 2018. Il faut préciser que cet assainissement ne concerne que les bâtiments réalisés avant le 1^{er} avril 1987, depuis lors ce sont les constructions qui, pour obtenir un permis de construire, doivent répondre aux normes environnementales.

L'étude mise en œuvre se structure en 2 volets.

Tout d'abord la partie trafic. L'estimation du trafic est indispensable pour effectuer l'évaluation des nuisances sonores.

L'analyse portera sur la charge actuelle du réseau, puis la charge à futur, horizon 2018 avec et sans route de contournement.

Le second volet traitera des mesures à envisager pour chaque lieu nécessitant un assainissement.

En 2009, les comptages automatiques et manuels et l'enquête de trafic « origine-destination » ont été effectués.

Fin 2010, un mandat test est confié à un bureau privé dans le cadre de l'étude du projet de réaménagement de la route de Lausanne entre Coppoz et Petit-Mont afin de coordonner les mesures proposées et l'application de l'OPB.

L'étude d'assainissement du bruit routier est une démarche assez compliquée (60 pages, annexes et plans pour un tronçon d'environ 700 mètres) qui consiste :

- à déterminer la situation actuelle des niveaux sonores produits par le trafic de la route concernée au droit des bâtiments touchés par les nuisances sonores ;
- à définir les bâtiments où les valeurs limites d'immission (VLI) sont dépassées et pour lesquels un assainissement doit être envisagé ;
- à évaluer des mesures d'assainissement, suivant les critères d'évaluation du caractère économiquement supportable et de proportionnalité des mesures de protection contre le bruit ;
- à estimer l'efficacité à long terme des mesures d'assainissement retenues ;
- à établir un devis estimatif des mesures d'assainissement et d'isolation acoustique ;
- à déterminer les subventions fédérales envisageables.

A fin 2012, l'étude a été transmise au Service des routes pour approbation.

Clochatte

Fin avril 2008, les propriétaires de la zone industrielle contactent le Service communal de l'aménagement du territoire afin de connaître les bases légales permettant de modifier l'affectation de ces terrains.

Plusieurs possibilités sont offertes, elles sont analysées et débattues.

Le 10 décembre 2008, les propriétaires sollicitent l'autorisation d'engager une étude préliminaire avec le bureau GEA comme mandataire.

Par courrier du 24 décembre 2008, la Municipalité entre en matière pour la mise en œuvre d'une étude d'aménagement du territoire sur le secteur sous la direction du Service communal de l'aménagement du territoire et avec GEA.

Le 24 septembre 2009, l'étude préliminaire est présentée à la Commission consultative d'urbanisme qui recommande la poursuite de la démarche à la Municipalité.

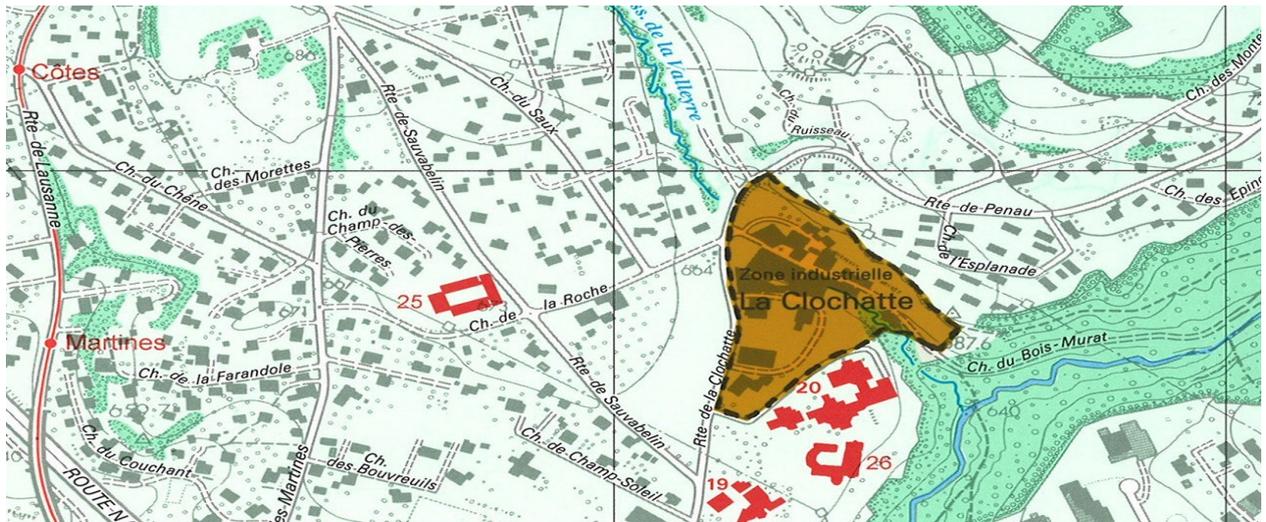
Approuvé le 12 octobre 2009 par la Municipalité, le document est envoyé au SDT le 5 novembre 2009 pour examen préalable des services de l'Etat.

Le 28 janvier 2010, la consultation des Services de l'Etat est favorable à une modification d'affectation, sous réserve des conditions habituelles émises dans le cadre d'une étude de planification. Cependant, toute la démarche doit être conditionnée par la volonté claire et affichée des propriétaires sur l'avenir et la destination du site, industrie et habitat n'étant pas compatible.

Le 30 novembre 2010, les propriétaires demandent à la Commune la poursuite des études dans le sens d'un changement d'affectation.

En juin 2011, GEA reçoit mandat des propriétaires de continuer la procédure.

Le 10 novembre 2011, la Municipalité fait parvenir au SDT les déterminations du Service communal de l'aménagement du territoire sur l'accord préliminaire à un changement d'affectation des Services de l'Etat.



Ecole Internationale, ISL

La congestion du trafic à l'heure de pointe dans le secteur de l'implantation de l'école (Clochette) nécessite une analyse par des spécialistes afin de déterminer les améliorations infrastructurales et organisationnelles.

Par courrier du 10 novembre 2011, la Municipalité demande la production d'un plan de mobilité d'entreprise traitant des chapitres : établissement d'un diagnostic, choix des mesures, évaluation de l'efficacité des mesures, mise en œuvre, suivi et mise à jour. Ceci avant toute demande d'agrandissement ou d'extension, que ce soit à l'intérieur du plan de quartier ou sur les terrains contigus, l'institution connaissant un grand succès.

En avril 2012, une étude de circulation ainsi qu'un plan de mobilité d'entreprise est présenté par le bureau spécialisé mandaté par ISL.

Une convention entre l'école et la Commune qui précise l'objectif à atteindre, la limite maximale en termes de génération de trafic ainsi que les principes d'action à appliquer est signée en novembre 2012.

Une étude d'aménagement de la route de la Clochette, sur sa partie lausannoise, est entreprise par les services communaux lausannois et montains en vue de la future suppression du terminus TL sur le chemin de la Grangette.

Energie solaire

Il existe deux manières très différentes de tirer parti de l'énergie transmise par le soleil. La plus simple à mettre en œuvre, qui a aussi été historiquement la première à être développée, exploite l'énergie thermique du soleil. Celle-ci est recueillie par des capteurs solaires thermiques, installés sur les toits ou en façade des bâtiments, qui la transmettent à un fluide caloporteur (air ou eau). Ces installations sont uniquement conçues pour chauffer les locaux et leur fournir de l'eau chaude.

Il en va tout autrement de l'énergie solaire photovoltaïque. Elle vise à transformer le rayonnement solaire en électricité par l'intermédiaire de cellules photovoltaïques et requiert une technologie plus sophistiquée.

Au cours des 10 dernières années, l'utilisation de l'énergie solaire a d'ailleurs connu un énorme développement dans le monde, avec des taux de croissance annuels de quelque 40 %. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années. En Suisse, le marché du photovoltaïque atteignait en 2009 une puissance annuelle installée de 27,7 mégawatts (MW), soit plus du double des valeurs enregistrées au cours des années précédentes, d'après l'Office fédéral de l'Energie (OFEN). Avec l'introduction, en 2009, de la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant électrique injecté dans le réseau, l'OFEN table sur la poursuite de cette tendance. Fin 2010, la puissance cumulée était déjà de l'ordre de 73,6 MW.

L'énergie photovoltaïque a donc un potentiel considérable, au point que l'on estime qu'à long terme, grâce aux avancées technologiques, elle pourrait générer 20 à 30 % de la production d'électricité en Europe.

La Municipalité a conclu un partenariat avec une Société productrice d'électricité afin d'analyser le potentiel d'électricité des toitures communales. Une identification des meilleures expositions sur la base d'un cadastre solaire pourra aussi être utile à tous les propriétaires privés.

Après étude détaillée menée en 2012, 7 toitures présentent les caractéristiques favorables : collège des Martines, centre communal de Manlout, piscine et salle de gym du Mottier, collège Mottier B et futurs bâtiments Mottier C et D.

Cité de l'énergie

Actuellement en Suisse, chaque personne utilise une puissance continue de l'ordre de 6300 watts en moyenne, et émet environ 8,5 tonnes de CO₂. Le concept de la société à 2000 watts est de réduire d'un facteur 3 le besoin en énergie et d'abaisser la part des énergies fossiles de manière à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à 1 tonne de CO₂ par personne et par an, ce sans perte de confort.

La voie vers la société à 2000 watts nécessite une production accrue d'agents énergétiques renouvelables et une utilisation plus efficace de l'infrastructure publique.

Le label Cité de l'énergie est une certification reconnue et diffusée aujourd'hui au niveau européen. Il récompense une collectivité qui est entrée dans un processus de management qualité appliqué à la mise en œuvre d'une politique de l'énergie au niveau de son territoire. Le processus évalue les collectivités sur les actions menées dans le cadre de leurs compétences propres (leur potentiel). La labellisation est effectuée à partir d'un catalogue de 78 mesures, planifiées et réalisées, portant sur les domaines suivants : 1- développement, planification. 2- bâtiments de la collectivité et équipements. 3- approvisionnement, dépollution. 4- mobilité. 5- organisation interne. 6- communication, coopération, participation.

L'évaluation des mesures repose sur une échelle de points, systématiquement basée sur la comparaison avec les autres Communes.

On distingue trois niveaux de performances :

- *Partenaire en processus : Reconnaissance destinée à la collectivité entrée dans la démarche, qui structure sa politique énergétique au moyen des instruments de SuisseEnergie pour les Communes, mais ne peut pas satisfaire aux exigences du label.*
- *Label Cité de l'énergie : la Commune, ayant réalisé ou planifié au moins 50 % des mesures possibles obtient le label Cité de l'énergie pour 4 ans.*
- *Label European Energy Award® GOLD : ce label récompense une collectivité très avancée dans le processus Cité de l'énergie, qui dépasse 75 % de réalisation de son potentiel d'actions.*

La Commune du Mont-sur-Lausanne a accepté d'adhérer à l'association Cité de l'énergie au mois de décembre 2011.

L'audit de la politique énergétique communale est rendu au mois de juin 2012. Les résultats sont encourageants, les 50 % visés étant atteints mais pas encore certifiés.

Le concept énergétique communal qui s'articule en 3 volets : contextuel, stratégique, opérationnel a été adopté par la Municipalité qui de ce fait s'engage dans une politique énergétique active et durable. Cette démarche permettra à la Commune de diminuer sa consommation d'énergie fossile et d'augmenter conjointement sa production et la part de sa consommation finale en énergie renouvelable. La Commune sera ainsi conforme aux objectifs de la Confédération en ce qui concerne la réduction des émissions de CO₂. Par ce biais, la Commune du Mont-sur-Lausanne souhaite également encourager ses habitants à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Chemin du Rionzi

Le secteur du Rionzi a fait l'objet d'un développement important durant ces dernières décennies, principalement orienté « industriel » et « activités ». Depuis un certain nombre d'années, la vocation de ce secteur évolue toutefois vers une composante résidentielle nettement plus forte.

Cette modification en profondeur du caractère du territoire n'est pas sans conséquence sur la gestion du réseau routier. Dimensionné et conçu en priorité pour garantir des conditions d'accès efficaces pour le trafic et les poids lourds, ce réseau routier doit évoluer vers une plus grande qualité de l'espace public et la protection des usagers les plus vulnérables (piétons, deux-roues). Un travail de réaménagement a été engagé sur l'axe de Maillefer, au Sud de Rionzi, pour être en mesure d'accueillir le prolongement de la ligne 3 des transports publics lausannois, mais également pour y renforcer la qualité et la sécurité offertes par le réseau routier.

Dans le même esprit que sur l'axe de Maillefer, les mesures à proposer sur Rionzi devront permettre de remédier à des lacunes concrètes, comme :

le manque de trottoirs, l'absence de passage pour piétons sur l'ensemble du chemin, les géométries trop généreuses favorisant des vitesses trop élevées, etc...

A la demande de la Commune du Mont-sur-Lausanne, des bureaux d'ingénieurs en transports et d'urbanisme ont été sollicités pour proposer un avant-projet d'aménagement du tronçon allant du chemin de Maillefer au chemin de La Lanterne.

Les aménagements recommandés par l'étude sont présentés, sous forme de boulevard urbain, selon un découpage en séquences qui correspondent à des caractéristiques spécifiques des espaces traversés par la route.

Le projet a été envoyé pour examen préalable au Service des routes à la fin de l'année 2012.

Evolution démographique, estimation

Type de zone	Surface	Disponibilité effective	Nombre de logements possibles	Nombre d'habitants possibles	Emplois envisagés
	env.		env.	env.	env.
Bois de l'Hôpital, villas	2.5 ha	2014-2017	30	100	/
Budron, activités	2.4 ha	2014-2017	/	/	150
Budron, villas	0.6 ha	2014-2017	7	20	/
Bugnon, mixte	4.3 ha	2011-2017	320	800	100
Champ des Merles, mixte	1.9 ha	réalisé	35	100	50
Champs d'Aullie, habitat	2.6 ha	2014-2017	80	200	/
Champs-Meunier, habitat	4.7 ha	2011-2014	150	400	/
Châtelard, activités	3.5 ha	?	/	/	500
Clochatte, mixte	3.5 ha	2016-2020		300	50
Coppoz / Praz-Prévôt, mixte	2 ha	2013-2016		300	50
Côte-à-la-Gruz, habitat	1.9 ha	2014-2017	40	100	/
Côtes de la Grangette, mixte	1.3 ha	2011-2013	88	220	30
Croix Nord, habitat	1.8 ha	2014-2017	35	100	/
Croix, activités	1.8 ha	2014-2017	/	/	300
Echelettes, mixte	5.8 ha	2014-2017	140	400	/
Étavez Devant, mixte	1.7 ha	2014-2017	25	80	75
Ferrajoz, villas	5.6 ha	2014-2017	70	220	/
Grange de Montricher, mixte	4.7 ha	2014-2017	100	250	800
Grangette, habitat/école	4.3 ha	2011-2012	25	70	50
Les Morettes, habitat	3.9 ha	2012-2015	130	330	/
Maillefer, mixte	0.5 ha	2010	52	130	20

Montenailles, habitat	4 ha	2014-2017	90	300	/
Paix du Soir, habitat	3.5 ha	2011	30	50	/
Pernessy, habitat	1.2 ha	2014-2017	25	80	/
Pliauliausaz, mixte	7.7 ha	2014-2017	125	300	700
Pré Fleuri, habitat	2.5 ha	2012-2015	80	230	/
Pré-Marin, habitat	1.5 ha	2011	42	120	/
Rionzi d'En-Haut, mixte	13.4 ha	2016-2020	280	700	1'500
Rionzi, mixte	6.4 ha	2010-2012	250	600	300
Sous-la-Culiaironne, habitat	0.9 ha	2010-2017	80	180	/
Valleyre, habitat	5.4 ha	2014-2017	85	300	/

Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT)

La Commission des constructions et de l'aménagement du territoire est une délégation municipale composée des responsables politiques de l'aménagement du territoire, des domaines et forêts, des travaux, assistée des techniciens communaux (aménagiste et ingénieur). Dès le 1^{er} juillet 2006, elle se compose de MM. J.-P. Sueur, M. Odier et B. Chabloz, M. Recordon et V. Porchet.

Elle examine les projets de construction, soit préalablement lors de la demande du permis de construire, soit lors de la délivrance du permis.

Le secrétariat et la présentation des dossiers sont assurés par le Service de l'aménagement du territoire, qui tient procès-verbal des séances.

Plus de 600 sujets ont figuré aux ordres du jour de cette Commission qui a tenu 44 séances lors de l'année écoulée.

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La Commission d'urbanisme nommée pour la durée de la législature par la Municipalité, se compose depuis le 1^{er} juillet 2011 de sept membres extérieurs, soit, MM. B. Chenevard ; L. Fragnière ; J.-P. Crausaz ; Ch. Knecht ; J.-M. Pétermann, J.-F. Bauer, J.-D. Joerg et de la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire.

Elle préavise sur tous les objets relatifs au plan d'affectation et lors de constructions dans les cas où la conformité au Règlement n'est pas évidente.

La Commission Consultative d'Urbanisme ne s'est pas réunie en 2012.

PROCEDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux architectes, ainsi que la négociation, ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. Ainsi en 2012, tous projets confondus, nous avons enregistré 257 oppositions dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire, ou autres procédures impliquant une enquête publique.

Le Tribunal Cantonal a été impliqué dans 2 procédures et le Tribunal fédéral dans une.

La Commune n'a pas mandaté d'avocat.

La **statistique** ci-après reflète l'activité administrative et non l'état des constructions. Certains décalages importants interviennent entre permis de construire et réalisation.

Demandes de permis de construire en 2012		
Bâtiments locatifs	4	
Villas à 1 logement	1	
Villas à 2 logements	3	
Bâtiments industriels	4	
Transformations	44	
Annexes et divers	61	
Travaux publics	0	
Démolitions	0	
TOTAL	117	

Permis de construire octroyés en 2012		
Bâtiments locatifs	4	= 155 logements
Villas à 1 logement	1	= 1 logement
Villas à 2 logements	5	= 16 logements
Bâtiments industriels	4	= 2 logements
Transformations	37	= 0 logement
Annexes et divers	49	= 0 logement
Citernes	1	
Démolitions	0	
TOTAL	101	= 174 logements
Permis délivrés en 2008	103	= 266 logements
Permis délivrés en 2009	85	= 4 logements
Permis délivrés en 2010	97	= 205 logements
Permis délivrés en 2011	90	= 53 logements
Permis délivrés en 2012	101	= 174 logements

Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2012		
Bâtiments locatifs	4	= 303 logements
Villas à 1 logement	3	= 3 logements
Villas à 2 logements	1	= 2 logements
Bâtiments industriels	4	= 2 logements
Transformations	7	= 2 logements
Annexes et divers	12	= 0 logement
Citernes	0	
TOTAL	31	= 312 logements

Permis délivrés en 2008	42	= 12 logements
Permis délivrés en 2009	21	= 11 logements
Permis délivrés en 2010	24	= 64 logements
Permis délivrés en 2011	28	= 34 logements
Permis délivrés en 2012	31	= 312 logements

* * * * *

TRAVAUX - ROUTES - COLLECTEURS

Municipal responsable : M. Michel ODIER

Attribution du service

Le Service des travaux a des tâches de planification, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs, ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien.

Direction des travaux

Sous la houlette de M. Michel Odier, municipal en charge de ce dicastère, MM. Vincent Porchet, chef de service, et Jean-Robert Nicolas, adjoint, assurent la coordination des différentes tâches attribuées à ce service.

Outre la gestion des travaux confiés directement à l'équipe de voirie, ils organisent et assurent la surveillance du patrimoine et planifient les travaux de construction, de renouvellement ou de mise en conformité des différents ouvrages communaux.

De nombreuses tâches confiées à ce service se font en collaboration tant avec les différents autres dicastères communaux (Aménagement du territoire, Domaines & Forêts, Police, Bâtiments) qu'avec des différents services de l'Etat, voire avec les Communes voisines. Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les services industriels de la Ville font également parties des fonctions attribuées à ce service.

En 2012, l'absence durant plusieurs semaines de M. V. Porchet pour reprise d'heures supplémentaires accumulées, puis pour quelques semaines durant l'été suite à un accident, a pu mettre en évidence la parfaite complémentarité entre les deux personnes de ce service, puisque M. J.-R. Nicolas a pu assurer le rôle de Chef de service durant ces absences.

Equipe de voirie

2012 a vu quelques changements importants au sein de l'équipe de voirie, qui ont nécessité quelques adaptations et réorganisation au sein du service.

En début d'année, comme en 2011, l'effectif de base de l'équipe de voirie est toujours de 9 employés, dont une personne travaillant à 50% pour des raisons de santé. M. André Pittet assure toujours le rôle de chef d'équipe.

Début mars, M. Jean-Claude Kivuila a quitté la voirie pour rejoindre et renforcer la Police administrative communale. Dans un premier temps, il a été décidé de ne pas remplacer ce poste, portant ainsi l'effectif à 8 personnes.

Début avril, de sérieux problèmes de santé ont obligé un employé à interrompre son activité pour une durée indéterminée.

Les 6.5 postes restant ne permettant plus d'assurer les tâches confiées à la voirie, M. Raphaël Liardet a été engagé en appui en tant qu'auxiliaire dès la fin du mois de mai. Donnant entière satisfaction, et en raison de la prolongation des différentes absences pour raisons de santé, M. Liardet a été engagé et intégré définitivement à l'équipe voirie dès le mois d'octobre.

On rappelle qu'un collaborateur avait dû réduire son activité à 50 % pour raison de santé au début 2011. Arrivé au terme de ses droits à l'indemnité maladie au début décembre 2012, ce collaborateur est actuellement engagé à 50 %, le solde devant être couvert par une rente AI.

A fin 2012, l'effectif de l'équipe voirie était donc de 8.5 postes, dont un employé toujours absent pour cause de santé.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe et le chef de service procèdent systématiquement à la ventilation des prestations effectuées. Cette ventilation est résumée par le tableau ci-après :

	2008	2009	2010	2011	2012
Entretien des ruisseaux et collecteurs	8.8 %	12.6 %	6.6 %	10.8 %	12.4 %
Entretien des bâtiments	4.9 %	4.7 %	4.5 %	4.6 %	5.0 %
Elimination des déchets	4.2 %	3.8 %	3.5 %	3.2 %	2.5 %
Nettoyage du domaine public	23.3 %	18.1 %	13.5 %	17.2 %	14.9 %
Entretien du cimetière, inhumations	0.9 %	1.6 %	1.0 %	0.9 %	2.4 %
Entretien des parcs et promenades	0.8 %	1.2 %	1.1 %	1.1 %	3.0 %
Signalisation routière	1.4 %	1.00 %	2.1 %	5.0 %	1.6 %
Entretien des véhicules	7.0 %	7.8 %	7.5 %	9.6 %	5.1 %
Déneigement, y.c. trav. préparatoires	24.4 %	26.6 %	31.6 %	17.9 %	27.1 %
Prestations pour manifestations	4.00 %	2.5 %	2.2 %	4.0 %	3.8 %
Entretien des domaines	1.2 %	2.6 %	4.2 %	3.2 %	2.6 %
Entretien des routes	19.1 %	17.5 %	22.2 %	22.5 %	19.6 %
TOTAL	100.0 %				
Heures effectives de travail	17'460.50	16'276.50	17'815.50	14'378.75	14'595.00
Heures théoriques emploi	20'014.50	18'997.25	19'968.75	19'894.50	18'582.00
Solde heures suppl. au 31 décembre	1003.5	463.00	1'385.25	828.00	849.50

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre. L'écart important entre les heures effectives et théoriques s'explique par les absences en raison de maladie ou d'hospitalisation citées plus haut.

Comme déjà évoqué, un collaborateur auxiliaire a été engagé durant près de 20 semaines, totalisant 785 heures de travail. Ces heures de travail, rétribués par le compte 430.3012.00, ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

Certains petits travaux de fouilles ou de maçonnerie, habituellement exécutés par l'équipe de voirie, ont par ailleurs été confiés à des entreprises.

La désaffectation d'une partie du cimetière, impliquant entre autre la réfection des allées gravillonnées, a occupé l'équipe de voirie durant l'été, ce qui explique l'augmentation des heures dévolue à l'entretien du cimetière.

En collaboration avec le service des Domaines & Forêts, un nouveau captage permettant d'alimenter une fontaine a été réalisé près du refuge de Chatifeuillet, augmentant ainsi le nombre d'heures consacrées aux parcs et promenades.

L'effort consenti en 2010 sur la mise aux normes des panneaux de signalisation routière avait abouti à un grand nombre d'heures effectuées par la voirie. En 2012, le temps passé à l'entretien de la signalisation est à nouveau dans la moyenne habituelle.

Au vu du manque temporaire d'effectif cité plus haut, le mécanicien de l'équipe a pu passer moins de temps sur l'entretien courant des véhicules communaux, travaux qui ont dû être confiés à des entreprises de la région.

La rigueur de l'hiver en début d'année, et surtout les grands froids de février ont nécessité près de 1'700 heures consacrées au service hivernal. De même, les importantes chutes de neige de fin octobre et début décembre, et l'installation quasi définitive de l'hiver dès le début novembre ont exigé plus de 2'200 heures dévolues aux prestations hivernales, portant ainsi le solde d'heures supplémentaires à près de 850 h, alors qu'il n'était que de 300 heures le 20 octobre.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité, ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement rend parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance, conduisant alors à un accroissement du nombre des interventions à effectuer dans l'urgence.

Locaux de voirie

Depuis 2008, les équipes Voirie et Domaines & Forêts sont regroupées à Manlout. Ce regroupement, fort apprécié de l'ensemble des employés de la Voirie et des Espaces verts, permet des synergies entre les deux dicastères, chacune des équipes étant en mesure de seconder l'autre selon les besoins saisonniers spécifiques (déneigement, tonte, etc.).

Véhicules et machines

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit à la page suivante. Il convient de noter que le Service des travaux gère également les véhicules attribués au Service des Domaines & Forêts.

Le tableau ci-après se rapporte à l'ensemble des véhicules communaux. Il inclut également ceux du Service des bâtiments, et du Service de police, qui ne sont pas gérés par le Service des travaux.

On notera que les véhicules du service du feu (SDIS) ne figurent plus dans ce tableau, dès lors qu'ils sont gérés par le « SDIS de La Mèbre ».

Sur le compte No 430.3115 «Remplacement véhicules et machines», nous avons procédé au remplacements suivants :

- Janvier 2012 : remplacement du véhicule Iseki SF 220 attribué au dicastère Domaines & Forêts par un tracteur-tondeuse Iseki SF 240 ;
- Septembre 2012 : remplacement de la balayeuse City Cat par un nouveau véhicule du même type, une City Cat 2020 ;

- Décembre 2012 : Suite à un accident survenu lors de travaux d'entretien, la saleuse équipant le camion de l'entreprise Risse a dû être remplacée dans l'urgence. Le choix s'est porté sur une saleuse Boschung de 5 m3. On note que, sans cet accident, le remplacement de cette saleuse était planifié pour 2015.

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE - INVENTAIRE DES VEHICULES																														
ETAT AU 31 DECEMBRE 2012																														
Véhicule	Type	DESCRIPTIF				ACCESSOIRES										UTILISATION	SERVICE	REMARQUES												
		Plaques	Puiss. [CV]	Vitesse [km/h]	Poids total [kg]	Mise en service [année]	Prix d'achat [Fr]	Prix global accessoires [Fr]	lame	saieuse	raie	mûlbennes	grue	asp. feuilles	enfonce-plein				pelletto	souffluse	lavuse	tempore	citene	tondeuse	collec. gazon	chargeur frontal	Fin.2011 [Fr]	En.2012 [Fr]	Fin.2012 [Fr]	En.2012 [Fr]
REXTER	petit camion	7 425	125	45	7500	2007	#####	95000																2683	3312	629	2016			
BUCHER BO-200	petit camion	8 797	125	45	7500	2005	#####	42000																3007	3436	429	2014			
LINDNER Unitrac	transporter TT	4 180	98	45	7400	2009	#####	79500																1142	1755	613	2018			
NEW HOLLAND	tracteur 4x4	690 555	44	25	1610	2011	57000	57000																98	910	812	2021			
TOYOTA 3	pick-up 4x4	332 340	102	120	2760	2007	47500	3850																60644	77851	17207	2017			
FIAT Strada	pick-up	531 228	85	120	1915	2009	21000	-																43527	62830	19303	2019			
HOLDER	porte-outils	690 554	42	40	2400	2003	78000	77600																2842	3244	402	2015			
BUCHER CityCat 1	balayuse	8 698	93	0-45	4500	2004	#####	-																6974	7233	259	2012			remplacé en sept 2012 par CityCat 2
BUCHER CityCat 2	balayuse	8 698	93	0-45	4500	2012	#####	-																0	162	162	2020			acquis en sept 2012
JCB 2	chargeuse	9 495	78	30	4500	2007	79500	10500																1561	1993	432	2019			
KUBOTA	mini pelle	-	-	-	-	2008	15000	-																1281	1363	82	2020			
Saleuse 1	camion Baudin					2005	63500	-																			2020			
Saleuse 3	camion Risse					2000	67200	-																			2015			remplacé en déc 2012 par saleuse 4
Saleuse 4	camion Risse					2013	60500	-																			2025			acquis en déc 2012
Lame 2	camion Baudin					1998	24500	-																			2013			
Lame 4	camion Risse					1998	24500	-																			2013			
FIAT Ducato	camionnette	384 533	120	120	3500	2010	63500	-																12500	22928	10428	2020			
NISSAN NV200	fourgonnette	36 483	86	120	2000	2010	24000	4000																11300	18058	6758	2020			
ISEKI TG 5390	tracteur 4x4	690 557	40	30	1770	2006	61000	55000																2223	2615	392	2013			
ISEKI SXG 22	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	770	2007	29000	5000																591	860	269	2013			
ISEKI SF230	tondeuse	690 556	22.8	12	1320	2002	31000	9000																1325	1325	-	2012			remplacé en janv 2012 par Iseki SF240
ISEKI SF240	tondeuse	690 556	24	0-15	1300	2012	33500	6500																0	143	143	2022			acquis en janv 2012
SUZUKI Gr. Vitara	jeep 4x4	15 928	129.1	120	2070	2008	36000	-																56050	68496	12446	2018			Police adm.
NISSAN	fourgon	367 786	82	120	2700	2005	42500	-																27100	30712	3612	2015			Bâtiments

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

Etudes réalisées en 2012

- **Chemin des Pâquis, tronçon Rionzi / Blécherette, création d'un trottoir.**
Avant-projet fait en interne, en collaboration avec le Service de Police. Etude confiée à un bureau externe.
Suite à une forte demande des usagers de ce chemin, un cheminement piétons a été délimité dans un premier temps par un marquage (bande jaune). Cet aménagement ne présentant pas les garanties de sécurité suffisante, la création d'un trottoir a été étudiée sur le côté Sud de ce tronçon.
Les prochaines phases de l'étude consisteront en un contact avec les propriétaires concernés par les emprises, puis une procédure d'approbation selon la loi sur les routes, suivie de la demande d'octroi du crédit de construction.
- **Route du Grand-Mont, mise en conformité de l'éclairage public**
Projet fait en interne, en collaboration avec les services électriques de Lausanne.
Lors de l'aménagement du terminus tl du Grand-Mont, l'éclairage public avait été mis en conformité sur la partie supérieure de la route du Grand-Mont. Le tronçon aval, déjà pourvu d'un éclairage, a été mis en conformité avec les normes appliquées en la matière.
- **Route de Cugy 5-7 / Route du Jorat 5, mise en séparatif du collecteur.**
Avant-projet fait en interne, projet confié à un bureau spécialisé.
Lors de l'aménagement de l'arrêt tl Coppoz, il est apparu que le collecteur évacuant les eaux du bâtiment communal sis à la route du Jorat 5 n'était pas en conformité.
Dans un même temps, dans le cadre d'un projet privé de construction d'une villa sur la parcelle située directement au Nord, des investigations ont démontré que le collecteur communal traversant la chaussée puis récoltant les eaux des bâtiments sis à la route de Cugy 5 et 7 présentait quelques défauts.
Le projet prévoit la reprise du collecteur des eaux de chaussée ainsi que des eaux claires et des eaux usées provenant des parcelles sises en amont dans 2 traversées de chaussée à créer (forages dirigés) puis une réhabilitation et mise en conformité des collecteurs jusqu'au collecteur communal principal cheminant en bordure de la zone agricole. Un contact avec les propriétaires riverains (adaptation du tracé et des servitudes) précédera la demande de crédit de construction.
- **Ruisseau de la Viane, reconstruction du collecteur d'eaux usées**
Mandat confié à un bureau spécialisé.
Des pollutions du ruisseau sont signalées depuis plusieurs années.
Les contrôles vidéo effectués en 2010 ont montré qu'on ne pouvait pas se limiter à des réparations locales et qu'il fallait envisager une reconstruction complète du collecteur d'eaux usées.
Après analyse de plusieurs variantes, le projet a été finalisé en début d'année.
Préavis 03/2012 adopté par le Conseil communal le 30 avril 2012 : octroi du crédit de construction, autorisation d'engager les travaux.
- **Nouvelle concession pour l'alimentation en eau de boisson**
Cession des bornes hydrantes à la Commune de Lausanne
Projet fait en interne, en collaboration avec eauservice Lausanne.
Renouvellement et adaptation de la concession datant de 1995 sur la gestion des eaux de boisson, et transfert des 210 bornes hydrantes à la Ville de Lausanne, après remise en état de celles-ci.
Préavis 08/2012 adopté par le Conseil communal le 17 décembre 2012 : approbation de la nouvelle concession, octroi du crédit de réparation des bornes hydrantes et autorisation d'engager les travaux.

- **Diverses petites études, en appui d'autres dicastères, en suivi de projets privés, ou sur demande de la Municipalité.**

▪ Implantation d'un parking pour manifestations sur le site du Châtaignier.

Projet étudié principalement en interne, en collaboration avec le Service de l'Aménagement du territoire. Un mandat a été confié à un bureau de géotechnique afin de préciser la portance des terrains au droit de l'aménagement proposé.

Suite au postulat déposé par un Conseiller communal, étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parking sur le site du Châtaignier.

Préavis 02/2012 refusé par le Conseil communal le 30 avril 2012.

▪ Création de passages piétons à la route de Penau.

Projet étudié en interne, en collaboration avec le Service de Police administrative.

Suite au Postulat déposé par deux Conseillères communales, étude de faisabilité pour l'aménagement de traversées piétonnes à la route de Penau.

Le projet sera soumis à l'examen préalable du Service cantonal des Routes en 2013.

▪ Collecteur Hameau de Penau, étude de rétention.

Etude confiée à un bureau spécialisé.

Dans le cadre du projet de réaménagement du Hameau de Penau, la possibilité de profiter du relief du terrain pour créer un bassin de rétention soulageant les collecteurs communaux de la route de Penau a été étudiée.

▪ Collecteurs dans le secteur de Champs-Meunier.

Etudes faites en interne, en collaboration avec les différents intervenants des projets immobiliers privés.

Les travaux entrepris dans le plan de quartier de Champs-Meunier ont mis en évidence l'existence de plusieurs conduites traversant ces parcelles.

Des recherches parfois complexes et laborieuses ont dû être effectuées pour définir le moyen de traiter les eaux transitant par ces collecteurs ou ces drainages.

Dans ce même secteur, les travaux nécessitent le remplacement du collecteur en provenance de la route de Lausanne et la création d'un bassin de rétention à l'entrée du voûtage du Rionzi. Les études sont menées en collaboration avec un bureau privé et les mandataires des propriétaires du plan de quartier. Une vérification de la rétention en cas de crue exceptionnelle fait également l'objet d'un mandat communal distinct, subventionné par le Canton et la Confédération dans le cadre de l'établissement des cartes de danger. Les résultats devraient être disponibles au début 2013.

▪ Nombreuses petites études sur les collecteurs.

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le Service des travaux est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels.

Des petits mandats sont confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

- **Suivi, évolution d'études mises en route durant les années précédentes.**

▪ Route de la Blécherette, création d'un passage piétons au droit de l'accès principal au collège du Mottier, dans la continuité du futur cheminement vers le Grand-Mont.

Finalisation du projet tenant compte des aménagements liés au nouveau bâtiment scolaire du Collège du Mottier, en collaboration avec le Service des Bâtiments.
Soumis à l'examen préalable des services de l'Etat en novembre 2012.

- Elargissement du chemin de la Tuillière avec création d'un trottoir.
Etude réalisée par un bureau mandaté par la Commune. Cet élargissement est lié à la desserte routière du quartier du Bugnon. Son principe et son financement font l'objet d'une convention avec la Commune de Lausanne.
Adaptation du projet tenant compte des variantes de tracé du prolongement de la ligne TL 21 (Blécherette- Grand-Mont). L'évolution de ce projet peut en effet avoir une incidence directe sur le projet d'élargissement routier.
- Carrefour route du Jorat / chemin de Jorattez – Modération chemin de Jorattez – Réaménagement de la chaussée et cheminement piétons chemin du Châtaignier –Aménagement d'un cheminement piétons
Projets mis au point en interne, avec l'appui d'un bureau mandaté par la Commune.
Divers essais de modifications de la géométrie avaient été réalisés en 2010.
En 2012, il s'est avéré nécessaire d'intégrer les réaménagements routiers et piétonniers des chemins de Jorattez et du Châtaignier à ce projet.
- Assainissement du Rionzi, entre le chemin de Maillefer et la sortie du voûtage
Des problèmes récurrents de refoulement d'eaux usées sont observés à la sortie du voûtage du ruisseau du Rionzi. Ils sont liés au système de collecte des eaux usées qui, en l'amont du chemin de Maillefer et la sortie voûtage, chemine dans une cunette aménagée en paroi du voûtage et formant déversoir.
Cette pollution a des répercussions sur tout le cours aval du Rionzi et de la Louve jusqu'à l'ouvrage de dérivation des eaux claires situé en amont des dépôts tl de La Borde.
Les premières approches conduisent à envisager la construction d'un nouveau tronçon de collecteur eaux usées entre l'amont du carrefour Rionzi-Maillefer et la sortie du voûtage, reprenant la totalité des collecteurs d'eaux usées provenant de l'amont, avant leur déversement dans la cunette du voûtage. Une solution de forage dirigé pourrait être envisagée, pour autant qu'un tracé puisse être trouvé dans les parcelles privées, densément construites, sises au Sud du chemin de Maillefer.
Malgré l'aspect prioritaire de ce dossier, il n'a pas été possible de faire progresser ce dossier en 2012.
- Assainissement du bruit provoqué par le trafic routier
Faute de temps, cet important dossier n'a pas fait l'objet d'un suivi systématique par le service des travaux en 2012

Travaux exécutés en 2012

- **Route de Sauvabelin, tronçon aval, création d'un trottoir, réfection de la chaussée et pose d'un collecteur eaux usées et eaux claires.**
Préavis 12/2011 adopté par le Conseil communal du 10 octobre 2011.
Ouverture du chantier le 11 juin 2011.
Dans un premier temps, le collecteur communal, unitaire sur ce tronçon, a été mis en conformité.
En collaboration avec les riverains, la mise en séparatif des parcelles branchées sur ce collecteur est exécutée.

Profitant de ces fouilles, un tube a été posé pour l'alimentation électrique des nouveaux candélabres.

Dans un deuxième temps, un trottoir abaissé a été créé sur le côté Sud-ouest de la chaussée, permettant ainsi de desservir les villas bordant cet axe.

Déplacée en direction du Nord-est, et après la mise en place d'une nouvelle fondation, la chaussée a été entièrement remise en état.

Après la pose des 10 nouveaux candélabres en limite de chaussée, le revêtement final a été posé sur le trottoir. Le tapis sur la chaussée sera quant à lui réalisé dans le courant de l'été 2013.

- **Carrefour giratoire, chemin du Rionzi / chemin de la Lanterne, déplacement et aménagement du chemin du Rionzi en amont du giratoire, y compris collecteurs dans l'emprise du chantier.** Préavis 03/2011 adopté par le Conseil communal du 10 octobre 2011.

Ouvert en juin 2011, le chantier a tout d'abord concerné le réaménagement du chemin du Rionzi, ainsi que les travaux propres aux différents services (collecteurs, eau, électricité, ...) sis sous la chaussée. A fin 2011, les travaux de l'infrastructure routière sur le chemin du Rionzi sont terminés. Avec la réouverture du chantier en janvier 2012, ce sont tout d'abord les travaux de surface (aménagement, places de parc, bordures, revêtement final) sur le chemin du Rionzi qui ont été entrepris.

Débutés en avril, les travaux d'aménagement du giratoire ont été terminés en juin. Manque alors le tapis final, qui sera posé en été 2013.

- **Ruisseau de la Viane, reconstruction du collecteur d'eaux usées.**

Préavis 03/2012 adopté par le Conseil communal le 30 avril 2012.

Durant l'été, plusieurs séances d'information et de coordination ont eu lieu avec les riverains concernés par ce projet, notamment avec les propriétaires des parcelles raccordées sur ce collecteur qui devront, à terme, se mettre en conformité.

Chantier ouvert le 22 octobre 2012.

Après avoir réalisé le tronçon aval, situé en rive droite du ruisseau de la Viane, ainsi que la traversée de ce dernier, le chantier a été interrompu à mi-décembre en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Entretemps, le forage dirigé réalisé sous les parcelles de villas du chemin de Pernessy 40 à 48 a pu être réalisé.

Le chantier reprendra au 1^{er} trimestre 2013 dès que les conditions météo le permettront.

- **Réfections de chaussées.**

En 2011, les travaux annuels de réfection de chaussées avaient été principalement concentrés sur l'axe route de Lausanne / route de Cugy, en lien avec les travaux d'aménagement des arrêts tl.

En 2012, ces travaux ont été finalisés avec la pose du tapis final dans le giratoire de Coppoz, avec extensions sur les routes de Cugy, de la Blécherette et de Lausanne.

Préalablement à la pose de ces enrobés, les bordures de trottoir en béton, en mauvais état, ont été remplacées par des bordures granit, plus durables donc beaucoup plus économiques à moyen et long terme.

Dans le même secteur, le revêtement final a également été posé sur le tronçon aval de la route du Jorat.

Le tapis final a aussi été posé sur le trottoir de la route de Lausanne, entre les arrêts tl Côtes et Martines.

Terminé en 2011, le réaménagement du chemin du Verger a vu la pose du tapis final sur la longueur de la chaussée, le trottoir ayant déjà été finalisé auparavant.

L'expérience concluante faite sur le chemin de Longeraie en 2008 avec la pose d'un revêtement de faible épaisseur posé à froid, il a été décidé de procéder à la réfection des chemins de La Naz et des Neuf-Fontaines avec la même méthode.

Au chemin de Praz-Mandry, ce sont près de 100 ml de pavés qui ont été posés par l'équipe de voirie afin de stabiliser le bord du revêtement de chaussée.

- **Chemin du Bois-Murat.**

Au mois de décembre, un important glissement de terrain a eu lieu au chemin du Bois-Murat, emportant une partie de la route. Des travaux de consolidation urgents ont dû être rapidement entrepris.

Arrêté par les mauvaises conditions météorologiques de fin décembre, le chantier de remise en état et de consolidation définitive reprendra au début 2013.

- **Travaux de réaménagements routiers.**

L'aménagement d'un îlot central en pavés au droit de l'arrêt tl de Coppoz-Poste, entre la piscine et le parking sous l'Eglise, a été entrepris pour pouvoir modifier la programmation des feux lumineux de ce secteur, afin de permettre un trafic plus fluide sur cet axe.

Le réaménagement du centre du giratoire du Grand-Mont a été réalisé par un paysagiste de la Commune durant l'automne. Ce nouvel aménagement tient compte du nouvel environnement résultant de la ligne aérienne et de l'accès des trolleybus au terminus du Grand-Mont.

En aval de la route de Lausanne, profitant des travaux de réaménagement de la chaussée en lien avec le futur arrêt tl Rionzi, le trottoir rejoignant Bellevaux a été prolongé en continuité de l'existant. Sur la chaussée montante, l'élargissement du trottoir et la pose de bordures granit ont été exécutés en même temps.

- **Eclairage public, entretien du réseau.**

▪ Remplacement systématique des anciens candélabres à vapeur de mercure

En 2012, le remplacement a porté sur 55 candélabres.

Ces dernières années, le remplacement systématique des luminaires à vapeur de mercure a essentiellement porté sur des candélabres bas (rouges, d'une hauteur de 5.50 m), où le luminaire était remplacé par un appareil conforme.

Arrivé au terme de ces changements "un pour un", il ne restait qu'une série de lampadaires isolés, ou dont l'écartement ne permet pas un éclairage uniforme, comme exigé par la législation. Il a donc été décidé d'équiper les candélabres de la route de Cugy de lampadaires de dernière génération, et de récupérer les anciens pour remplacer ponctuellement ces luminaires bientôt non conformes disséminés sur toute la Commune.

▪ Place du Grand-Mont

Remplacement des lampes à vapeur de mercure par des lampes LED sur 10 luminaires.

▪ Route du Grand-Mont

Mise en conformité de l'éclairage public, avec l'installation de 22 candélabres de 5.50 m de haut.

▪ Route de Sauvabelin

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des travaux de création d'un trottoir et de requalification de la chaussée.

- Chemin du Rionzi / Chemin de la Lanterne
Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet de réaménagement du chemin du Rionzi et de création d'un giratoire au carrefour du chemin de La Lanterne.
- Entretien divers
Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL) sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

- **Travaux d'aménagement de collecteurs**

- Chemin des Planches
Le collecteur communal situé dans le chemin des Planches est déjà en système séparatif. Ce qui n'est pas le cas des collecteurs sis dans les chemins perpendiculaires que sont le chemin Neuf et le chemin du Milieu.
Profitant des travaux entrepris par le service des eaux de Lausanne au chemin des Planches, des collecteurs eaux claires et eaux usées en attente ont été posés pour permettre à terme la mise en conformité des réseaux de collecteurs de ces chemins de desserte.
- Travaux divers
Afin de compléter notre PGEE, des contrôles systématiques de conformité sont effectués chaque année.
Dans le cadre de ces contrôles, il apparaît occasionnellement que des réparations ou des mises en conformité ponctuelles doivent être rapidement effectuées.
Selon l'importance de ces travaux, ces derniers sont faits par l'équipe voirie (selon disponibilité), ou confiés à des entreprises de la Commune pour les cas les plus importants.

Commentaires relatifs aux écarts par rapport aux montants budgétisés

- **Compte No 430.3011 – Salaires**
Comme évoqué plus haut, le départ d'un collaborateur de la voirie pour le Service de Police administrative dès le 1^{er} mars n'était pas envisagé lors de l'élaboration du budget. L'engagement définitif début octobre de l'auxiliaire engagé durant l'été compense en partie cet écart.
- **Compte No 430.3012 – Salaire du personnel auxiliaire**
Comme mentionné ci-dessus, le transfert d'un employé de la voirie à la Police administrative, ainsi que les différentes absences prolongées dues à des problèmes de santé ont nécessité l'engagement d'un collaborateur temporaire durant les mois de juin à septembre 2012.
- **Compte No 430.3135 – Outils et produits de déneigement**
Compte N° 430.3188 – Courses de déneigement
Les coûts de fourniture annuels du sel ne sont pas tout à fait représentatifs des conditions hivernales de l'année. En effet, l'effet "tampon" dû au stockage du sel dans les silos sis à Manlout (capacité 200 to) permet de stocker le sel d'une année à l'autre.
Le dépassement est donc essentiellement dû aux courses de déneigement.

Il convient de préciser que la fourniture du sel (transport compris) représente les montants suivants :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité	523.9	372.0	42.6	381.8	328.0	334.0	114.8	236.1
Coût [Fr]	138'017.-	96'674.-	11'193.-	90'128.-	88'258.-	88'405.-	30'125.-	63'177.-

- **Compte No 430.3142.01 – Aménagement diverses routes**
 Les aménagements prévus au budget au carrefour Chemin du Coin / Chemin de la Valleyre, au carrefour Route du Jorat / Chemin de Jorattez, et la réserve prévue pour les aménagements liés à la création de passages piétons n'ont pas été réalisés.
 Par contre, la création de l'îlot central au droit de l'arrêt tl Coppoz-Poste, le réaménagement du centre du giratoire du Grand-Mont et la prolongation des trottoirs en aval de la Route de Lausanne, bien que non prévus lors de l'établissement du budget, ont été réalisés en 2012.

- **Compte No 430.3142.02 – Réfection des routes**
 Budget 2012 dépassé de près de Fr 90'000.-.
 Le budget prévoyait la réfection des tapis dans le secteur du Giratoire de Coppoz. Préalablement à ces travaux, il a été décidé de procéder au remplacement des bordures type Etat en bordures granit. Lors de l'engagement des travaux, et compte tenu de divers tronçons « de raccordement », il s'est avéré que les longueurs de bordures prises en compte pour l'établissement du budget étaient insuffisantes.

 Les routes communales ont passablement souffert des conditions climatiques de l'hiver 2011/2012, nécessitant de nombreuses réfections ponctuelles, non prévues au budget.

 Les travaux urgents entrepris en fin d'année pour stabiliser provisoirement le glissement apparu au Ch. du Bois-Murat n'étaient évidemment pas prévus au budget (Fr 30'000.-).
 Il est à noter que le dépassement de ce compte est en partie compensé par le versement d'un montant d'environ Fr 40'000.- sur le compte 430.4353.00 (Participations et remboursements de tiers), somme versée par les propriétaires du plan de quartier Rionzi en réparation du glissement de la Route de Lausanne lors de leurs travaux de construction.

- **Compte No 430.3142.03 – Abris TL, construction et entretien**
 Outre les diverses réparations faites suite à des actes de vandalisme sur les abribus, les abris d'Etavez et de Fougères ont nécessité d'importants travaux électriques.

- **Compte No 430.3142.04 – Achat fournitures diverses**
 Le montant prévu dans ce compte n'a été que partiellement dépensé.

- **Compte No 430.3146 – Frais d'acquisition terrains**
 Frais d'acquisition d'une parcelle de 80 m² en bordure du Chemin de la Croix.

- **Compte No 430.3154 – Entretien véhicules + machines**
 Il n'y a pas eu de mauvaises surprises sur les véhicules communaux en 2012. Le montant prévu dans ce compte n'a donc été que partiellement dépensé.

- **Compte No 430.3189 – Frais d'études "aménagement routiers"**
 Le projet de prolongation de la ligne tl 3 ayant été retardé, le montant prévu pour l'appel d'offres de ce projet n'a pas été dépensé.
 De même, le montant prévu pour divers travaux géométriques a pu être économisé.
 Les frais d'études, notamment géotechniques, pour l'étude de faisabilité d'un parking sur le site du Châtaignier n'étaient pas prévus au budget.

- **Compte No 431.3143.00 – Entretien du réseau (Eclairage public)**
 Le montant pour l'entretien courant du réseau n'a pas été totalement dépensé.
 La mise en conformité de l'éclairage de la Route du Grand-Mont n'était pas prévue au budget.

- **Compte No 460.3144.00 – Entretien collecteurs**

Le chantier du service des eaux au Chemin des Planches a été avancé d'une année. Les travaux sur les collecteurs de ce secteur n'étaient donc pas prévus au budget 2012.

- **Compte No 460.3144.01 – Aménagement collecteurs**

Le montant prévu pour d'éventuelles interventions urgentes pas été engagé cette année.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le PGEE est géré par le Service communal des travaux, avec l'appui de bureaux externes.

L'inventaire du réseau achevé, les données nécessaires à l'étude des phases 2 (étude de variantes, choix du concept futur, plans et rapports) et 3 (calcul des coûts, mise en place d'un échancier, adaptation des taxes) du PGEE ont été confiées à un bureau d'ingénieurs hydrauliciens spécialisé qui travaille en collaboration avec les Services techniques communaux.

Le PGEE étant arrivé à son terme, le rapport final a été transmis à l'examen préalable des Services de l'Etat à fin 2010.

Après apport de quelques compléments, le PGEE a été soumis à l'approbation de la Municipalité en 2012. Il servira de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que l'analyse de notre réseau a mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans de quartier par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

Participation à la planification régionale et aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales

Le développement de la Commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations difficilement planifiables.

A cela s'ajoute le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

Le service fait souvent appel à des mandataires externes pour l'établissement des projets et le suivi de l'exécution. Cette externalisation n'est cependant possible qu'au moment où les grandes lignes et les délimitations du projet sont suffisamment clairement définies. Les études préliminaires doivent pour l'essentiel être conduites en interne.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Il en résulte que les 2 ingénieurs en charge du service des travaux sont considérablement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au détriment de la préparation et du suivi de dossiers importants. Il en résulte une dispersion de leur activité et l'obligation d'accumuler des heures supplémentaires pour assurer le suivi des dossiers courants. Une réflexion est en cours sur les possibilités d'appui permettant d'améliorer l'efficacité de ce service dans le traitement des nombreux impondérables.

BATIMENTS

Municipal responsable : M. André GUEX

Afin de permettre une vue rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte, italiques pour l'historique, plus gros pour les faits nouveaux (2012).

Constructions

Etudes

Extension du Collège du Mottier Etape 1

La division de l'établissement scolaire, donc le retrait des élèves des communes du Nord du Mont-sur-Lausanne, peut laisser croire que des locaux allaient être libérés, nous mettant ainsi en position favorable pour accueillir les élèves montains scolarisés à Lausanne en voie secondaire baccalauréat (VSB). Cependant, la spécificité des programmes VSB exige des locaux spéciaux dont nous ne disposons pas.

Une étude synthétisant les besoins scolaires ainsi que la progression démographique attendue par l'extension des zones à bâtir ont conduit à proposer la mise en œuvre d'un Concours d'architecture prévoyant le développement du site du Mottier en 3 étapes.

Le 10 décembre 2007, le Conseil communal accordait à la Municipalité un crédit d'étude pour le concours d'architecture et la phase initiale de développement (1^{ère} étape) de l'extension du Centre scolaire du Mottier.

Un concours correspond à une procédure ouverte selon les accords internationaux OMC sur les marchés publics, les concurrents peuvent être Suisses ou provenir de l'étranger et tout se passe de façon entièrement anonyme jusqu'à la fin du concours. Cette procédure doit être et a été strictement respectée, afin d'éviter tout recours sur la forme qui pourrait avoir comme conséquence d'éliminer un bon projet.

Sur 35 inscriptions initiales, 31 projets ont été soumis au Jury pour le 1^{er} degré. Les éliminatoires se sont déroulées en juin et 5 projets ont été retenus par le Jury pour être développés.

Les 5 auteurs des projets sélectionnés, ont reçu en juillet les critiques du Jury et les consignes pour le 2^{ème} degré du Concours, par l'intermédiaire d'un notaire chargé de garantir l'anonymat.

Le 28 novembre, après étude détaillée, le Jury a établi le classement et attribué les prix. Le projet portant la devise "Trois danseuses" s'est nettement détaché du lot et le Jury l'a recommandé à l'unanimité au Maître de l'ouvrage. Le lauréat devra évidemment prendre en compte les critiques générales formulées par le Jury dans son rapport.

La levée de l'anonymat a révélé le nom du Bureau d'architecture retenu, soit Graf & Rouault à Lausanne.

L'exposition des projets a eu lieu du 18 décembre 2008 au 30 janvier 2009. La population en a été informée par des articles de presse, un tous ménages et par le Journal Aux 4 Coins du Mont.

Compte tenu des développements territorial et démographique, les besoins scolaires nécessiteraient la mise en œuvre d'une procédure d'étude (concours) sur un des deux sites retenus pour la réalisation d'écoles primaires (Rionzi, Champs d'Aullie).

Une alternative proposée par le Service communal de l'aménagement du territoire consisterait à profiter du projet existant au Mottier et réaliser consécutivement les 3 étapes et faire coexister les degrés primaires et secondaires durant quelques années sur le site du Mottier.

La Direction des écoles a émis un préavis favorable à cette solution.

La Municipalité préconise donc la variante d'un seul site dans l'immédiat ce qui permet de décaler de quelques années l'étude d'un collège primaire au Rionzi.

Le 5 octobre 2009, le Conseil communal a octroyé un crédit d'étude de Fr. 1'000'000.-- de francs permettant d'établir le projet de l'étape 1 jusqu'aux appels d'offres ainsi que l'avant-projet des étapes 2 et 3 (Préavis No 9/2009).

La démolition d'un bâtiment, vide de locataires, a été soumise à l'enquête publique du 10 mars au 8 avril 2010 et n'a provoqué aucune intervention et sa démolition s'est effectuée en octobre 2010.

Le projet de construction de l'étape 1 de l'extension du Collège du Mottier a été soumis à l'enquête publique du 17 mars au 15 avril 2010 et n'a pas suscité d'opposition.

Le Conseil communal dans sa séance du 28 juillet 2010 a décidé l'octroi d'un crédit de construction de Fr. 12'300'000.-- pour les travaux de l'étape 1 de l'extension du Centre scolaire du Mottier et d'un crédit d'étude de Fr. 1'045'000.-- pour l'étape 2.

Le démarrage des travaux a été retardé par un recours contre l'addenda au PGA, précisant les zones de construction dans la zone d'utilité publique. La recourante a retiré son recours dans le délai au 13 décembre 2010 imparti par le juge.

Les travaux de terrassement débutent le avril 2011 et à fin décembre le gros œuvre est pratiquement terminé, seule la dalle toiture reste à bétonner. Les travaux respectent les délais conformément au calendrier avec la livraison de l'immeuble pour la rentrée scolaire d'automne 2012.

Le planning des travaux du collège pour cette première étape est respecté avec une mise en service pour la rentrée scolaire d'automne. Les premières impressions recueillies auprès des utilisateurs révèlent une pleine satisfaction avec ces locaux modernes et fonctionnels mis à leur disposition.

En date du 5 décembre, la Municipalité a organisé une visite guidée des installations pour le Conseil communal, les voisins et les membres du jury du concours. Chacun a pu se rendre compte de la volumétrie et de l'esthétisme du nouvel ouvrage. Un discours des constructeurs et autorités a permis de clore cette première étape pleinement réussie.

Les coûts liés à cette étape 1 sont respectés. Une estimation globale avait été devisée à Fr. 13'585'800.-- (préavis 11/2010), le coût final projeté s'élèvera à Fr. 13'578'523.-- (facturation en cours de traitement).

Extension du Collège du Mottier Etape 2

Le 12 décembre 2011 le Conseil communal octroie un crédit de construction de Fr. 16'325'000.-- francs pour la réalisation de l'étape 2. La deuxième étape comprend la construction du pavillon qui abrite le réfectoire, l'espace polyvalent, 12 salles de classe ainsi que la chaufferie à bois. L'édification prend place dans la partie centrale du site où les conteneurs scolaires sont démontés préalablement.

Les travaux débutent le 27 février par la démolition des porta cabines et les terrassements. A fin décembre, la dalle supérieure est partiellement bétonnée et le planning des travaux est respecté.

La livraison de l'étape 2 est prévue pour la rentrée scolaire estivale 2013.

Les coûts totaux mentionnés dans le devis consolidé No 18/ 2011, soit Fr. 17'528'050.-- (compris crédit d'études avant-projet, projet), sont respectés et ils atteindront un montant probable de Fr. 17'500'000.-- pour cette étape.

Extension du Collège du Mottier Etape 3

Le 12 décembre 2011 le Conseil communal octroie un crédit d'études de Fr. 868'000.-- pour l'extension du centre scolaire, afin de développer les détails constructifs et d'élaborer les plans nécessaires aux appels d'offres pour préciser le coût de réalisation de l'ouvrage pour la demande du crédit de construction. Ce crédit d'étude amènera l'avant-projet au niveau supérieur, celui du projet.

Le crédit de construction pour la 3^{ème} étape fera l'objet d'un crédit de construction en 2013 afin de respecter le calendrier des étapes. Le coût probable de cette 3^{ème} étape respectera le plan financier prévu pour l'ensemble des 3 étapes.

Installations sportives du Châtaignier

Au vu de l'activité sportive soutenue sur le site du Châtaignier, les vestiaires existants s'avèrent insuffisants.

Les besoins ont été estimés et un avant-projet établi en 2007 ; localisation et organisation des locaux.

Confiée à un organisme spécialisé, l'estimation des coûts révèle un investissement important.

Une offre de mandat d'étude est demandée à un architecte en 2008. La Municipalité s'est déterminée sur la suite à donner en fonction des disponibilités financières de la Commune.

Le 5 octobre 2009, le Conseil communal accorde un crédit d'étude de Fr. 115'000.-- pour l'élaboration du projet de construction d'un bâtiment-vestiaires sur le site du Châtaignier (Préavis No 14/2009).

Le projet est soumis à l'enquête publique du 26 juin au 26 juillet 2010, il ne suscite pas d'opposition, la Municipalité délivre le permis de construire le 2 août 2010.

Le projet prévoit, jouxtant l'entrée spectateurs, dans le prolongement du bâtiment-vestiaires, l'implantation d'une buvette. Un couvert pourra relier les deux bâtiments abritant l'entrée du public et la terrasse de la buvette. La buvette, pour des raisons de sécurité ne peut être en relation directe avec l'espace réservé aux joueurs. Le coût de la buvette (estimé à Fr. 380'000.--) n'est pas couvert par la subvention cantonale.

Le 7 janvier 2008, l'Association cantonale vaudoise de football et le Service de l'éducation physique et du sport, alloue une subvention et approuve le projet le 26 juillet 2010.

La construction présente une toiture accessible aux spectateurs. Une tribune couverte à cet endroit est envisageable. Installation légère incorporable en tout temps, son coût n'est pas inclus dans la demande de crédit de construction.

Le 11 octobre 2010, le Conseil communal accorde un crédit de construction du bâtiment-vestiaires avec la buvette incluse, soit Fr. 2'885'000.-- (Préavis No 15/2010) pour sa réalisation).

Le chantier est ouvert le 20 octobre 2010 et les travaux se terminent en automne 2011 par un état de lieux d'entrée du FC Le Mont le 3 novembre. La buvette fait l'objet d'un contrat de location des installations sportives, elle est gérée directement par un exploitant mandaté par le FC Mont.

Les nettoyages et la conciergerie des vestiaires sportifs se gèrent par une prestation externe d'une entreprise de nettoyage.

S'agissant de l'état financier au 31 décembre 2011, le montant des factures s'élève à Fr. 3'001'913.70, soit un dépassement de Fr. 5'313.70 par rapport au préavis de Fr. 2'996'600.--. Cet excédent est dû à des travaux complémentaires : bois (traitement 4 faces), parc (places devant), frigo (tiroirs frigorifiques), vitrine (extérieur).

Le décompte final des travaux présenté par l'architecte en date du 29.08.2012 est arrêté à Fr. 3'005'541.10, soit un dépassement de Fr. 8'941.10 par rapport au préavis de Fr. 2'996'600.--.

L'Association cantonale vaudoise de football et le Service de l'éducation physique et du sport ont approuvé le projet le 26 juillet 2010 et nous a versé à titre de subvention une somme de Fr. 450'000.--.

Cantine du Châtaignier

La cantine est en mauvais état et elle se dégrade de jour en jour. Une mise en conformité de la structure actuelle est difficilement concevable, et elle sera, à priori, aussi onéreuse que la reconstruction d'une nouvelle cantine, tel est la conclusion du rapport d'expertise de l'ingénieur bois et du constat suite aux sondages effectués par le charpentier.

L'expertise s'est portée sur l'analyse de la structure porteuse en construction bois de l'état actuel de la charpente afin de déterminer si elle peut être remise en état ou, le cas échéant, quelles sont les mesures à prendre afin de garantir la sécurité structurale de l'édifice pour une durée maximale de dix ans.

Deux solutions sont possibles pour assurer la sécurité de l'ouvrage, afin que la cantine reste en activité.

Mise en conformité provisoire de la structure existante : Ces travaux permettraient de garantir une durabilité maximale de dix ans de la cantine. Le temps souhaité par la Commune, avant de construire une nouvelle salle. Cette opération s'élève à Fr. 360'000.-- et ne garantit aucunement la pérennité de la cantine, la construction arrivant en fin de vie.

Un contrôle de l'évolution de la structure : Un contrôle périodique doit être effectué après chaque grosse intempérie, mais en tout cas avant et après la saison d'hiver, afin de contrôler l'évolution de la structure. Ce contrôle s'effectuera en présence d'un représentant de la Municipalité, du charpentier et de l'ingénieur. Il est à noter que ce procédé peut engendrer à tout moment une condamnation partielle ou complète de la cantine. Cette façon de faire permet de garder, dans la mesure du possible, en activité la cantine tout en étudiant une alternative à un futur bâtiment. Il est difficile de prédire la viabilité d'une telle situation, mais il semble peu probable qu'elle dépasse les cinq ans. En plus de ces contrôles, il faudra, en cas de fortes précipitations de neige (plus de 70 cm), déblayer la toiture.

Mesures urgentes entreprises : la couverture en amiante existante comporte plusieurs perforations, un bâchage partiel assure l'étanchéité de la toiture.

La Municipalité, entre temps procède à une évaluation des besoins pour un remplacement du bâtiment de même typologie « type cantine communale ».

Restauration du Temple

Le Temple du Mont-sur-Lausanne a été construit en 1796-1797.

Après étude de l'histoire architecturale, il est possible de conclure que le bâtiment n'a pas subi de modifications substantielles dans sa structure, voire qu'il a su garder intact son caractère d'origine.

Aujourd'hui, le Temple présente des signes de dégradation dus à son âge, mais aussi à quelques maladroites provoquées par l'utilisation de techniques d'entretien non adaptées au matériau d'époque.

Une étude de restauration a été menée par des investigations approfondies tout au long de l'année 2009. Il ressort de cette étude, que les rénovations précédentes et les travaux d'entretien n'ont pas toujours été effectués dans le respect des règles de l'art occasionnant des dégâts subséquents.

Le préavis déposé par la Municipalité contient deux parties distinctes, la première partie concerne la restauration de l'enveloppe du bâtiment, la deuxième relative à l'installation d'un chauffage au sol dans le temple.

Le 25 janvier 2010, le Conseil communal accorde un crédit d'étude et de réalisation pour la restauration du Temple (Préavis No 2/2010) de Fr. 1'850'000.-- (Fr. 1'620'000.-- restauration + Fr. 230'000.-- chauffage).

Le chantier débute le 16 juin 2010 par la mise en place d'un important échafaudage avec toiture, afin de préserver au mieux le bâtiment pendant la période des travaux de rénovation du Temple qui s'étendent de juin 2010 à fin 2011. Fait intéressant, lors de la dépose du clocher, des documents ont été recueillis dans la boule surplombant le coq. Ils relatent l'historique des différentes interventions réalisées pour le Temple.

Les travaux de restauration du Temple se terminent fin novembre selon le planning établi avec une inauguration le 11 décembre 2011.

En plus des travaux de restauration de la molasse des façades, charpente, couverture, dallage de sol en granit de Splügen, le Temple présente un bilan énergétique nettement amélioré avec l'aménagement de fenêtres isolantes, d'une isolation du radier et des combles.

Une nouvelle installation audio-visuelle améliore le confort des paroissiens.

Le porche cintré contemporain remplace la toiture proéminente, il a fait l'objet d'une longue réflexion et sa discrétion redonne à la façade principale son aspect du début du XXème siècle.

Il reste encore à terminer la mise en service des cloches qui fait l'objet d'une étude de détail avec une spécialiste historique campanologue et un ingénieur bois afin de renforcer, dans le respect de la construction d'époque, la charpente du beffroi et prévoir l'installation éventuelle de cloches supplémentaires (projet de la Paroisse).

Le projet de cloche supplémentaire est finalement abandonné par décision du Conseil de paroisse au profit d'autres priorités.

L'architecte, par courrier du 28 février 2011, informe la Municipalité de l'état fortement dégradé de la charpente, de la pourtrason et la nécessité d'entreprendre des travaux importants d'assainissement pour assurer la statique de l'édifice. D'autre part, des travaux non compris dans le préavis sont demandés, soit :

- plus-value pour le remplacement complet des fenêtres selon directives des Monuments et Sites, nouvelle sonorisation, mise en passe du bâtiment par des cylindres mécatroniques sécurisés, divers.

Le décompte final des travaux de rénovation s'élève à Fr. 2'037'027.70, soit un dépassement de Fr. 187'027.70 (9,18 %) par rapport au préavis de Fr. 1'850'000.--.

Personnel

Le 22 août 2011, M. M. Martinez débute son apprentissage en qualité d'agent d'exploitation. D'une durée de 3 ans, la formation professionnelle initiale (apprentissage) d'agent d'exploitation se déroule sur le mode dual dans le canton de Vaud, soit 4 jours par semaine sur le lieu de travail et 1 jour au Centre d'enseignement professionnel de Morges. Des stages pratiques dans les services bâtiments et voirie s'effectuent, M. V. Spinazza, 1^{er} concierge assure le suivi de l'apprenti par les aptitudes et les connaissances acquises dans les cours de formateur en entreprise qu'il a suivis.

Une fois leur CFC en poche et après quelques années d'expérience professionnelle, les agents d'exploitation peuvent par exemple préparer les examens du brevet fédéral de concierge. Ils ou elles peuvent aussi suivre des cours de spécialisation sur des techniques, produits ou machines de nettoyage.

Suite au départ de M. J.-P. Meyer, intendant de la Cantine du Châtaignier, deux personnes assument son poste à temps partiel et en alternance. M. D. Mezenen entre en fonction le 1^{er} juillet et M. S. Coelho le 1^{er} août. Ces employés sont rétribués à l'heure, ce qui permet une grande souplesse et répond au besoin des utilisateurs de la cantine.

Travaux, réparations, améliorations, études

Voici, par bâtiment, les principales réalisations effectuées en 2012 :

- Administration Crétalaison**
- Pose de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire du collège et de l'administration.
 - Traitement des éléments de fixation extérieurs corrodés, barrières, rampes thermolaquées.
 - Rafrâichissement des murs et plafonds couloirs rez-de-chaussée et 1^{er} étage de l'administration.
 - Création d'une boucle pour malentendants dans salle du Conseil communal.
 - Création d'une paroi vitrée avec porte automatique pour sécuriser l'entrée de la bourse.
 - Automatisation de la porte coulissante existante accès bureaux techniques au 1^{er} étage.
 - Remplacement du compresseur de climatisation du carnotzet d'origine arrivé en fin de vie.
 - Remplacement plaques et four cuisinière locataire.
 - Curage des sacs et canalisations EC et EU.
 - Remplacement des contacteurs thermiques et capteurs zone arrêt des ascenseurs.
 - Remplacement moquette, rideaux et rafraîchissement peinture ancien bureau police administrative.

- Installation d'une ligne internet VDSL pour salle du Conseil communal.
 - Réparation meuble de la réception.
 - Contrôle périodique électrique OIBT, travaux de mise en conformité.
 - Réparation climatiseur local informatique.
 - Entretien courant.
- Collège Crétalaison**
- Traitement des façades, destruction des mousses, nettoyage haute pression et application d'un fongicide.
 - Curage des sacs et canalisations EC et EU.
 - Remplacement vitrage cassé.
 - Rénovation appartement ancien locataire.
 - Entretien courant.
- Collège Mottier A (ancien)**
- Remplacement de l'aspirateur dorsal avec accessoires du concierge.
 - Réparation de stores.
 - Réparation de l'aspirateur concierge.
 - Remplacement vitre cassée (vandalisme).
 - Entretien courant.
- Collège du Mottier B**
- Mise en passe électronique des cylindres du bâtiment.
 - Aménagement de la signalétique pour la Médiathèque.
 - Remplacement de deux stores hors d'usage.
 - Remplacement vitrage existant classe n°6.
 - Remplacement du vase d'expansion.
 - Réparation luminaires.
 - Réparation des dégâts suite à un vandalisme important.
 - Entretien courant.
- Centre sportif du Mottier**
- Remplacement de la tuyauterie nourrice, eau chaude, sous-station, nourrice située dans local technique.
 - Assainissement du bassin tampon, traitement de la carbonatation du béton, ferrements, pose d'une résine synthétique.
 - Remplacement des enceintes acoustiques du bassin.
 - Mise en conformité de l'éclairage dans bassin.
 - Rhabillage joint de carrelage piscine.
 - Mise en conformité de l'éclairage de sécurité dans bassin.
 - Remplacement de l'installation de régulation automatique PH obligatoire.
 - Modification tableau de commande des alarmes SMS.
- Assainissement des 2 WC publics dans entrée, remplacement des conduites d'eau sanitaires, carrelage murs, faux-plafonds et éclairage.
 - Assainissement des vestiaires et WC, salle de gymnastique garçons et filles, remplacement des conduites d'eau sanitaires, carrelage murs, faux-plafonds, éclairage et sèche-cheveux à glissière.
 - Mise en conformité de l'éclairage de sécurité salle de gymnastique.
 - Curage des sacs et canalisations EC et EU.
 - Mise en passe électronique des cylindres du bâtiment.
 - Aménagement d'un petit établi et accessoires pour concierges.
 - Remplacement des poteaux pour volley-ball et aménagement du site.
 - Remplacement d'un panneau mural salle de gymnastique.
 - Entretien courant.
- Collège Grand-Mont nouveau**
- Remplacement partiel du caniveau d'entrée bâtiment.
 - Remplacement serrure porte d'entrée.

	<ul style="list-style-type: none"> - Rhabillage du sol sportif abîmé. - Remplacement de trois vitrages isolants sur fenêtres fixes en toiture. - Entretien courant.
Collège Grand-Mont ancien	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité du câblage électrique dans la cave, le hall et les 2 WC. - Mise en conformité du bâtiment aux normes SIA 358, pose de garde-corps en fer forgé aux fenêtres. - Assainissement du plafond dans buanderie, pose d'un pare-vapeur, isolation et lambris bois. - Curage des sacs et canalisations EC et EU. - Assainissement de la cave voutée (ancien local citerne) pour créer un lieu de stockage pour la garderie. - Modernisation des deux WC désuets de la garderie (tuyauterie, appareils, murs et sol, et plafond). - Mise en conformité ancienne porte chaufferie EI 30 selon ECA. - Mise en conformité défauts installation selon rapport ESTI. - Remplacé deux thermostats. - Entretien courant.
Collège des Planches	<ul style="list-style-type: none"> - Curage des sacs et canalisations EC et EU. - Installation d'une ligne téléphonique indépendante pour sirène PC en toiture. - Réparation WC garderie. - Entretien courant.
Collège du Petit-Mont	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'interrupteur sur les tableaux. - Entretien courant.
Auberge communale	<ul style="list-style-type: none"> - Curage des sacs et canalisations EC et EU. - Réparation vannes thermostatiques, remplacement vase d'expansion. - Installation réseau 1 amplificateur et 3 connecteurs. - Désinfection, traitement contre les souris. - Remplacement de la coupole existante hors d'usage. - Entretien courant.
Grande salle communale	<ul style="list-style-type: none"> - Curage des sacs et canalisations EC et EU. - Nettoyage hottes, conduites d'évacuation d'air vicié cuisine et WC. - Remplacement du moteur de ventilation cuisine. - Remplacement du solde des fenêtres sous-sol et rez-de-chaussée. - Isolation du plafond du bâtiment. - Remplacement des WC femmes par appareil inox. - Achat d'une monobrosse pour l'entretien du parquet. - Remplacement d'un bloc éclairage de secours. - Réparation store.
Abattoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation de l'escalier extérieur d'accès cave. - Curage des sacs et canalisations EC et EU. - Remplacement luminaire avec détecteur au plafond. - Réfection revêtement 5 marches d'escalier intérieur. - Entretien courant.
Laiterie des Martines	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant.
Bâtiment Service du feu	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture chariot glissières pour plaques de cuisson four existant.

	<ul style="list-style-type: none"> - Achat d'un chariot glissières par le réfectoire scolaire. - Curage des sacs et canalisations EC et EU. - Dépannage lumière extérieure. - Réparation d'un store toile. - Réparation du four combi cantine. - Entretien courant.
Route du Jorat 5	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation de stores à lamelles. - Réparation muret Sud. - Dépose, réglage et repose de dalles sur taquets entrée. - Curage des sacs et canalisations EC et EU. - Entretien courant.
PPLS	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en service du téléphone déplacé. - Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Maison de paroisse + WC	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement stores d'obscurcissement salle rez-de-chaussée, rhabillage boiseries et retouche peinture. - Aménagement d'armoires à portes battantes pour la "Tartine scolaire". - Pose d'un réfrigérateur pour l'accueil "Tartine scolaire". - Installation lumière complémentaire porte WC publics. - Travaux de sanitaires WC publics. - Remplacement cylindre suite à des incivilités. - Réparation store extérieur. - Entretien courant.
Eglise - chambrette	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation partielle conduite EU affaissée. - Remplacement d'un carreau sur baguettes (vandalisme). - Entretien courant.
Cantine du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage hotte, ventilateur conduites d'air vicié WC et cuisine. - Nettoyage ventilation pulsion salle à manger. - Remplacement braisière irréparable (d'origine). - Raccordement de la nouvelle braisière. - Remplacement manette piano de cuisine. - Entretien courant.
Barbecue Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux sanitaires, réparation de 4 urinoirs, dégâts dus au gel. - Remise en état de la couverture toiture. - Dépannage lumière. - Entretien courant. -
Stand de tir et ciblérie	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et traitement toiture par fongicide. - Remplacement d'un dauphin percé.
Anciens vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et dégraissage des systèmes de ventilation. - Entretien courant.
Vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau bâtiment en service.
Congélateur communal	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de l'évaporateur avec bac d'écoulement. - Entretien courant.
STPA	<ul style="list-style-type: none"> - Curage des sacs et canalisations EC et EU. - Réparation clapet fosse septique.

- Remplacement de 5 robinets des douches.
- Réparation braisière cuisine.
- Installation interrupteur asservissement ventilation cuisine.
- Installation détection incendie.
- Système de détection incendie, fourniture détecteurs et centrale.
- Entretien courant.

Station de relevage

- Entretien courant.

Collège des Martines

- Détartrage chauffe-eau 1000 lt.
- Remplacement de la porte en bois pourrie de l'annexe.
- Réfection du sol et pose d'un lit de gravier.
- Réparation des stores à lamelles.
- Réparation de l'horloge de sonnerie.
- Remplacement du réfrigérateur concierge.
- Réparation de l'amplificateur salle de gymnastique.
- Remplacement du moteur de la vanne mélangeuse chaufferie.
- Remplacement motorisation des ouvrants de fenêtres de la salle de gymnastique.
- Entretien courant.

Complexe de Manlout

- Curage des sacs et canalisations EC et EU.
- Remplacement de la régulation chauffage et ventilation irréparable.
- Réparation portes à section empilable.
- Remplacement de 2 télécommandes pour portes à section.
- Remplacement des accus sonde de chaudière.
- Pose d'un grillage de protection anti-chutes sur quai de chargement.
- Nettoyage des chenaux toiture
- Modification régulation chaufferie.
- Entretien courant.

Refuge de Chatifeuillet

- Entretien courant.

Collège Mottier A (Etape 1)

- Achat d'une autolaveuse, monobrosse, d'un aspirateur et accessoires.

Collège Mottier C (Etape 2)

- En cours de construction.

Remarque : entretien courant = travaux de conciergerie, contrats d'entretien liés aux toitures, ramonage, chauffage, ventilation, etc.

* * * * *

DOMAINES ET FORETS - DECHETS

Municipal responsable: M. Bernard CHABLOZ

Domaines

La location des terrains agricoles est répartie entre 13 exploitants. A cela s'ajoute un jardin potager cultivé par un particulier.

Activités saisonnières

Sous la responsabilité de leur Chef, M. Michel Bourquin, les collaborateurs du Service Domaines & Forêts, MM. Steve Chaillet, Philippe Forney, Sylvain Paccaud et Jean-Pierre Mombelli s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

Surface totale de gazon	77'549 m ² (7.7 ha)
Surface de haies (taille sur 3 côtés)	3'800 m ²
Surface de haies naturelles et bosquets	2'409 m ²
Surface de plantes rampantes	4'253 m ²

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

Un choix méticuleux de plantes et de fleurs est nécessaire pour les arrangements de massifs, bacs et vasques de fleurs.

Les nouvelles plantations d'arbres d'ornement font l'objet d'un contrat d'entretien avec les entreprises paysagistes mandatées pour l'arborisation d'un site. Par cette démarche, le remplacement d'arbres défailants est garanti.

Comme chaque année, de jeunes auxiliaires effectuent de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales. Cette main-d'œuvre temporaire donne entière satisfaction.

Feu bactérien

Les contrôles effectués par MM. Jean-Pierre Mombelli et Sylvain Paccaud n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection.

Cette grave maladie détruisant les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux et sauvages semble pour l'instant maîtrisée.

Décorations

L'équipe des Domaines & Forêts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons.

Une partie des plantes sont cultivées dans la serre ainsi que dans les couches installées par nos jardiniers au Sud de la déchèterie.

Skate park

L'état de vétusté avancé des éléments du Skate park ne permettait plus un entretien courant. Le remplacement des différentes structures par des agrégats en béton a été réalisé en tenant compte des remarques de skateurs adultes chevronnés.

Refuge de Chatifeuillet

La passerelle sur la Mèbre, saccagée par des vandales en 2011, a été reconstruite à la satisfaction de nombreux promeneurs.

En accord avec la Commune de Cugy, nous avons procédé au captage d'une source sur son territoire. Celle-ci nous permettra d'alimenter le bassin du refuge.

Travaux d'utilité publique

Dans le cadre de son cours de répétition annuel, la compagnie 35 de la PCi a effectué des travaux de maintenance sur le sentier de Manloud ainsi que sur la butte de tir.

Propreté des zones piétonnes

Attentif aux remarques de propriétaires de chiens, le personnel a installé quelques nouvelles poubelles équipées de distributeurs de sachets pour crottes de chiens.

Outillage, machines et équipement

Hormis le remplacement courant de petites machines et outillage divers, pas d'achat conséquent de matériel.

Stand de tirs

Le remplacement de panneaux d'absorption phonique sur les parois de protection situées à l'extérieur a permis de réduire sensiblement le bruit aux alentours du stand.

Esplanade du Châtaignier

Une attention particulière est vouée à la préservation de "fenêtres" dans le cordon boisé permettant d'apprécier un magnifique panorama.

Formation continue

MM. Bourquin, Chaillet, Forney, Mombelli et Paccaud ont suivi un cours de grimpe pour la taille des arbres. Ce cours était dispensé par le Centre de formation des forestiers-bûcherons.

Bois de feu

Vente de 146 stères, 114 ont été livrés au domicile de particuliers (105 stères coupés en bûches).

Gestion des déchets

Désireuse d'adhérer au concept régional harmonisé de la taxation des déchets, proposé par un groupe de réflexion de l'organisation Lausanne Région, la Municipalité a adapté le Règlement type et élaboré une Directive communale sur le traitement des déchets.

Dans sa séance du 8 octobre 2012, le Conseil communal a accepté à l'unanimité le nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets et l'introduction de la taxe au sac ainsi que la taxe forfaitaire.

Déchèterie de Manloud

Sous la surveillance de M. Jean-Pierre Mombelli, secondé par M. Florent Chabloz, la déchèterie est fréquentée par un nombre toujours plus important de citoyennes et citoyens sensibilisés par le tri des déchets. Notre Commune dépasse largement le taux de 50 % de recyclage.

Une somme de Fr. 3'262. -- a été encaissée pour le dépôt d'objets payants et la vente de copeaux.

Compostière de la Coulette

En 2012, la Compostière de la Coulette a broyé 484'848 kg de déchets verts ligneux représentant un coût de Fr. 54'783.75.

Compostière de la Viane

En 2012, la Compostière de la Viane a traité 464'250 kg de déchets verts (gazon, feuilles mortes) représentant un coût de Fr. 40'110.80.

Tableau récapitulatif des heures du dicastère

	Heures 2011	% 2011	Heures 2012	% 2012	+/- Heures	+/- %
Châtaignier Sport	908.00	9.76	789.75	8.42	-118.25	-1.34
Châtaignier Esplanade	225.25	2.42	155.75	1.66	-69.50	-0.76
Cimetière	145.25	1.56	176.25	1.88	+ 31.00	+ 0.32
Parcs + Promenades	3'875.25	41.64	3'476.75	37.05	-398.50	-4.59
Bâtiments	413.75	4.45	593.00	6.32	+ 179.25	+ 1.87
Véhicules	681.75	7.33	537.00	5.72	-144.75	-1.60
Divers	148.75	1.60	158.75	1.69	+ 10.00	+ 0.09
Forêts	421.25	4.53	770.75	8.21	+ 349.50	+ 3.69
Ordures	1'511.75	16.24	1'442.00	15.36	-69.75	-0.88
Neige	474.00	5.09	866.75	9.24	+ 392.75	+ 4.14
Administration	291.25	3.13	105.75	1.13	-185.50	-2.00
Equipe voirie	210.75	2.26	312.50	3.33	+ 101.75	+ 1.07
TOTAL :	9'307.00	100.00	9'385.00	100.00	78.00	0.00

Absences

	Heures 2010	Heures 2011	Heures 2012
Reprise d'heures supplémentaires	888.25	1'082.00	735.25
Militaire et PCi	8.25	0.00	8.25
Maladie et accidents	248.00	96.50	351.25
Vacances	957.50	859.00	900.75
Autres congés	208.00	8.75	54.00
Congés officiels	254.50	343.50	522.50
TOTAL :	2'564.50	2'389.75	2'572.00

Quantité de déchets pris en charge à la déchèterie de Manlud

	2011/ Kg / Pces	2012/ Kg / Pces	Augm./ dimin.
Batterie	900	1'800	+ 900
Bois	109'910	128'730	+ 18'820
Boites fer blanc/Alu ménage	5'870	6'640	+ 770
Déchets spéciaux	1'080	2'820	+ 1'740
Capsules Nespresso	4'500	15'750	+ 11'250
Porcelaine	6'000	10'500	+ 4'500
Inertes	136'000	300'000	+ 168'000
Objets encombrants métalliques	65'040	73'650	+ 8'610
Objets encombrants non métalliques	132'890	138'200	+5'310
OREA	24'230	17'368	-6'862
Papier / Carton	260'260	251'410	-8'850
PET	12'038	9'885	-2'153
Piles	1'050	1'400	+ 350
Verre plat	4'320	9'420	+ 5'100
Total tonnage en kg	764'088	971'573	+ 207'485
Cuisinières, lave-linge	107	89	-18
Frigos avec vignette	114	90	-24
Pneus avec jante	45	58	+ 13
Pneus sans jante	144	197	+ 53

Le tonnage des déchets pris en charge à la déchèterie est en majoration de 39'485 kg, sans tenir compte des déchets inertes.

Ordures ménagères

Année	Kg	Augm./ dimin.	Quantité par habitant
2010	1'296'290	+ 14'620	232 kg
2011	1'418'390	+ 122'100	228 kg
2012	1'480'260	+ 61'870	230 kg

Les ordures ménagères, le papier, le verre et les déchets encombrants sont toujours collectés par l'Entreprise Faucherre SA.

Papier et carton

Année	Collectés par Faucherre SA		Acheminés à la déchèterie		Total	
	Kg	%	Kg	%	Kg	%
2010	60'860	19.86	245'610	80.14	306'470	100.00
2011	63'480	19.61	260'260	80.39	323'740	100.00
2012	56'920	15.68	306'180	84.32	363'100	100.00

Verre en kg et par couleur

Année	Kg	Augm./dimin.
2010	176'870	- 25'270
2011	177'720	+ 850
2012	216'940	+ 39'220

vert	blanc	brun
106'170	41'990	28'710
112'680	35'840	29.200
116'245	63'008	37'687

Le verre est acheminé chez Vetro-recycling SA.

Huiles usagées

Année	Litres	Augm./dim.
2010	2'050	- 340
2011	2'020	- 30
2012	1'810	- 210

Le Service d'assainissement de la Ville de Lausanne s'est déplacé 4 fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

Vêtements usagés

Il a été récolté par l'Association Contex & Texaid, plus de 15'200 kg d'habits usagés, à la déchèterie et dans les différents conteneurs répartis sur la Commune. Une somme de Fr. 0.10 par kg doit nous être restituée, montant qui sera intégralement reversé à différentes Institutions de notre Commune.

FORETS COMMUNALES 2012

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2012.

Exploitation des bois

L'année 2012 a été beaucoup plus stable que 2010 où un énorme volume avait été comptabilisé. Comme en 2011 nous avons exploité moins que la possibilité attribuée de 500 m³.

- Janvier : Coupe de sécurité au bord de la route des Biolettes en bordure des bâtiments (46 m³). La coupe effectuée par le CFPF (Centre de formation) a été déficitaire (même avec des subventions) mais la sécurité des bâtiments et des tiers est prioritaire.
- Janvier : Coupe le long de la route des Buchilles afin d'en diminuer le verglas en hiver (84 m³). Ces travaux effectués par le CFPF amélioreront également à terme la diversité biologique en lisière grâce à l'apport de lumière.
- Mars : Début d'une coupe d'éclaircie aux Planches par le CFPF (63 m³). Les travaux de coupe ont été stoppés à l'arrivée du printemps et seront repris pendant l'hiver 2012-2013.
- Juin : Fourniture de bois sur pied à la Jeunesse pour le giron au-dessus du Pont St-Michel (50 m³). Les bois ont été exploités dans les règles par l'entreprise Clerc et sans frais pour la Commune.

- Novembre : Exploitation d'une partie des chablis de la bise de fin octobre par l'entreprise Clerc (31 m³). Le solde sera effectué par le CFPPF avec la coupe des Planches.
- Décembre : Première étape de mise en lumière entre Chatifeuillet et le chemin des Fougères par le CFPPF (127 m³). La deuxième étape sera réalisée en février 2013.

Assortiments

Bois de service résineux	126 m ³
Bois de service feuillu	11 m ³
<u>Bois de feu feuillu et copeaux résineux</u>	<u>264 m³</u>
Total exploitation	401 m³

Plantations

Une ancienne plantation Lothar s'est très mal développée à Manlout (près de la ferme Muller) et a été envahie par les fougères. Il a été décidé de repartir de zéro. 75 mélèzes et 75 hêtres ont été plantés et protégés sur 3000 m².

Soins aux jeunes peuplements

Ont été traités en 2012 :

- 1.2 ha de soins aux plantations en zone de protection.
- 0.3 ha de soins aux jeunes peuplements en zone de protection.
- 0.7 ha de soins aux plantations en dehors des secteurs de protection.

Tous ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Clerc et ont bénéficié de subventions.

Réfection de chemin

Aucune réfection de chemin forestier n'a été planifiée pour 2012 pour la raison suivante. Différents projet de réfection de chemin partiellement subventionnés ont été réalisés par le triage sur la Commune du Mont entre 2008 et 2011 (validité du projet). Dans la plupart des cas, le triage a payé les travaux et attendu le retour des subventions. Le solde à charge de la Commune n'a pu être effectué qu'en 2012. Cela a engendré une grosse facture qui aurait dû être répartie sur plusieurs années.

Par contre, le dégel du printemps et les fortes pluies de novembre ont occasionné différents dégâts :

- Au fond du Bois Murat l'érosion de la berge du Flon a fait disparaître une partie du bord du chemin avant le pont en limite du territoire d'Epalinges. Le service forestier a procédé à des travaux de stabilisation des berges ainsi qu'à la remise en état des collecteurs. Ces travaux ont été subventionnés par le SESA.
- Un affaissement est également signalé au ch. des Fougères en direction de Cugy. Des travaux de stabilisation sont également à prévoir en 2013.

Remarque / divers / perspectives

Le plan de gestion des forêts élaboré par le bureau Ilex, va permettre à la Commune de guider durablement l'évolution de ses forêts. C'est un outil de travail apprécié par le garde forestier.

Mis à part les surprises météorologiques, les travaux se sont parfaitement déroulés selon les attentes du forestier.

Municipal responsable : M. Michel Amaudruz

Finances

Le service assure les tâches habituelles (budget, traitement des factures, comptes, ...) dévolues aux bourses communales, ainsi que les relations extérieures auprès des différentes institutions telles que l'Administration cantonale des impôts, la fiduciaire en charge du contrôle des comptes annuels, les instituts financiers pour la gestion des emprunts, le Préfet pour la remise et le contrôle des comptes annuels, l'Administration fédérale des contributions pour les décomptes TVA et impôt anticipé.

Le service établit également la comptabilité d'autres institutions : SDIS La Mèbre, Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), Fonds André Serment et gère diverses activités parallèles, notamment celles liées à l'Etablissement scolaire, aux devoirs surveillés, au réfectoire, aux activités parascolaires et au passeport vacances.

L'année 2012 a été marquée par l'arrivée de Mlle Anyla Kamberi, apprentie de commerce effectuant sa première année d'apprentissage au sein du Service des finances et d'autre part, par l'absence à partir du mois de juillet de Mme Auderset pour cause de maternité.

Calendrier du service des finances

Le calendrier ci-dessous, semblable, d'une année à l'autre, donne une bonne vision des délais à respecter et explique les contraintes imposées au Service des finances, à la Municipalité et au Conseil communal et ses Commissions.

I – Comptes de l'année écoulée (adoption avant le 30 juin)

Janvier-mi-mars :	Opérations de bouclage comptable
Mi-mars :	Adoption des comptes par la Municipalité
Fin mars :	Vérification des comptes par la fiduciaire
Mi-avril :	Remise des comptes à la Commission des finances
Fin avril –début mai :	Séance Commune de la Commission des finances et de la Municipalité
Fin mai :	Remise des comptes aux membres du Conseil communal
Fin juin :	Séance du Conseil communal

II- Arrêté d'imposition pour l'année à venir

Juin-juillet-août :	Etude et mise à jour de la planification financière
Août :	Elaboration de l'arrêté d'imposition
Fin août :	Adoption de l'arrêté d'imposition par la Municipalité
Début septembre :	Remise de l'arrêté d'imposition à la Commission des finances
Mi-septembre :	Remise des comptes aux membres du Conseil communal
Début octobre :	Séance du Conseil communal
Fin octobre :	Remise de l'arrêté d'imposition au Canton
Fin nov/déb. décembre :	Publication dans la FAO des arrêtés d'imposition des Communes

III – Budget de l'année suivante

Juillet-août :	Préparatifs dans les services
Début septembre :	Remise des données à la bourse
Mi-septembre :	Décisions salariales

Fin sept./déb. Octobre : Discussion et adoption par la Municipalité
Mi-octobre : Remise du budget à la Commission des finances
Fin oct./déb. Novembre : Séance Commune de la Commission des finances et de la Municipalité
Mi-novembre : Remise des comptes aux membres du Conseil communal
Mi-décembre : Séance du Conseil communal

IV – Fourniture de données au Canton pour les décomptes et péréquations intercommunaux

Mi-avril : Remise à l'ASFICO (VD-Autorité de surveillances des finances communales) des informations concernant l'année écoulée nécessaire au calcul du décompte final de la péréquation intercommunale.
Fin mai : Remise à l'AFICO des données de l'année écoulée concernant les dépenses thématiques – Le formulaire ad hoc doit être validé par la fiduciaire qui contrôle nos comptes.

Tout au long de ces processus des données nouvelles ou plus précises proviennent continuellement des différents services du canton, comme des diverses associations intercommunales ou régionales, ainsi que des divers bureaux mandatés pour nos études et travaux communaux. Il est par conséquent fréquent qu'une information se précise ou qu'une nouvelle information arrive entre l'adoption des documents par la Municipalité et le moment où le dossier est discuté au sein du Conseil communal.

A noter aussi, vu le calendrier très serré, que les décisions du Conseil communal concernant l'arrêté d'imposition arrivent au moment où la Municipalité vient d'adopter le prochain budget. Des imprévus peuvent évidemment impliquer d'importantes modifications affectant les résultats et nécessiter une reprise du dossier par la Municipalité, avec les retards y relatifs pour la suite du travail.

Commission d'estimation fiscale

La Commission d'estimation fiscale est composée d'un président nommé par le Conseil d'Etat (actuellement M. Maurice Calame, architecte), d'un représentant du Registre foncier qui, avec son secrétariat, organise le suivi et assure tous les travaux administratifs (actuellement M. Yves Bourgeois, Conservateur adjoint au RF) et d'un représentant de la Municipalité (M. Michel Amaudruz, Municipal responsable des finances).

La Commission d'estimation fiscale consiste à établir, réviser et statuer sur les estimations fiscales des immeubles, lors de chaque mutation ou lors de révisions générales décidées par le Conseil d'Etat. Elle s'est réunie à trois reprises en 2012, pour traiter environ 115 dossiers.

Portefeuille assurances

Vu la complexité de ce dossier, la gestion du portefeuille d'assurances communales s'effectue en collaboration avec un courtier en assurances. La tâche principale du Service est la gestion du portefeuille communal d'assurances de personnes, de patrimoine, de dommages, de construction et de flotte véhicules.

Il n'y a pas eu d'intervention et de changement majeur en 2012 et comme l'an dernier le cumul des primes annuelles des assurances ci-dessus avoisine les Fr. 280'000. -- pour 2012.

Planification financière, investissements rapides, évolution de notre dette et plafond d'endettement

Compte tenu de notre contexte communal en plein développement, l'objectif de la Municipalité est d'arriver à poursuivre les investissements d'équipements prioritaires au niveau des bâtiments scolaires, tout en conservant un équilibre financier suffisamment sain et pérenne, afin que des solutions financières raisonnables restent possibles aux générations futures.

Dans ce contexte, bien qu'elle ne soit pas obligatoire du point de vue de la loi, la démarche de la planification financière, avec des mises à jour régulières est devenu un outil indispensable pour nous situer, pour mesurer et prendre les bonnes décisions financières et d'investissement.

Pour cette raison, la Municipalité a fixé comme objectif pour 2012 de mettre à jour plus tôt notre planification financière 2012-2016, afin de disposer d'une analyse basée sur les informations les plus récentes pour élaborer le préavis et l'arrêté d'imposition 2013.

Effectué avec le soutien de la Société BDO, la mise à jour de notre planification financière (planification glissante sur 5 ans du passé et 5 ans du futur), a nécessité :

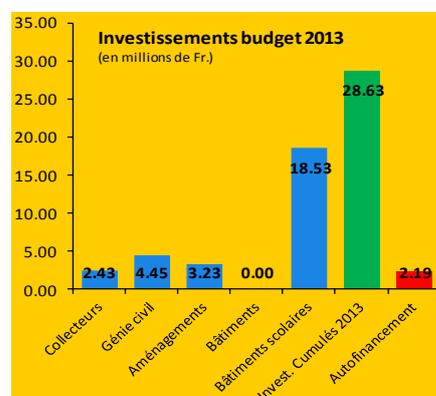
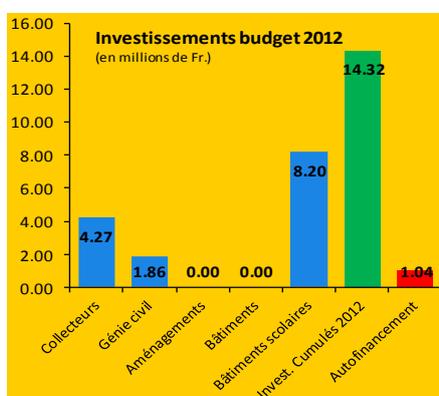
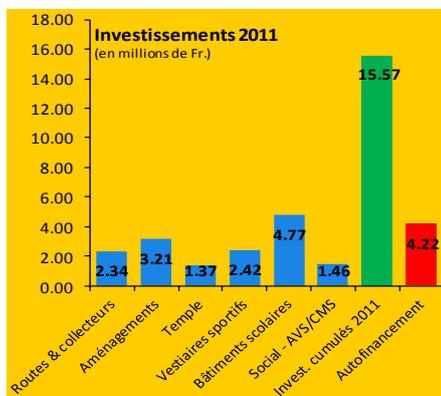
- 1) Que les opérations de bouclage et de vérification de la comptabilité de l'année précédente, 2011, soient terminées, afin que les prévisions budgétaires de l'année écoulée, puissent être remplacées par les données comptables.
- 2) Que toutes les informations concernant les dépenses et les investissements en cours et à venir soient réévaluées à la lumière des nouvelles informations disponibles. Ceci en termes de priorités, de délais, de montants à investir, comme de montants à prendre en compte à titre de nouvelle dépenses de fonctionnement.

L'arrêté d'imposition est exigé pour début novembre par le canton, ceci en vue de la publication officielle, début décembre et de l'envoi en fin d'année des premiers acomptes fiscaux. Les délais se révèlent finalement très courts pour effectuer ces travaux de mise à jour.

Ainsi, dès fin juin, notre fiduciaire a procédé à l'intégration des nouveaux résultats comptables et à l'analyse des différences par rapports aux données budgétées. Les dernières informations, la plupart du temps encore provisoires sont récoltées auprès de l'administration fiscale et les autres services du canton. Tous les services communaux récoltent le maximum d'informations disponibles, sachant qu'en juin/juillet de nombreux paramètres destinés au budget ne sont pas encore disponibles.

Investissements effectués en 2011 et prévisions budgétées en 2012 et 2013

Parmi nos investissements incontournables figurent en première ligne les bâtiments scolaires avec les travaux d'extension du Collège du Mottier, mais le programme d'assainissement au niveau de nos réseaux de collecteurs surtout, et des routes doit également être respecté, sous peine de le payer très cher dans le futur. Les graphiques ci-dessous illustrent nos investissements et notre part d'autofinancement selon les comptes 2011 et les prévisions des budgets 2012 et 2013.

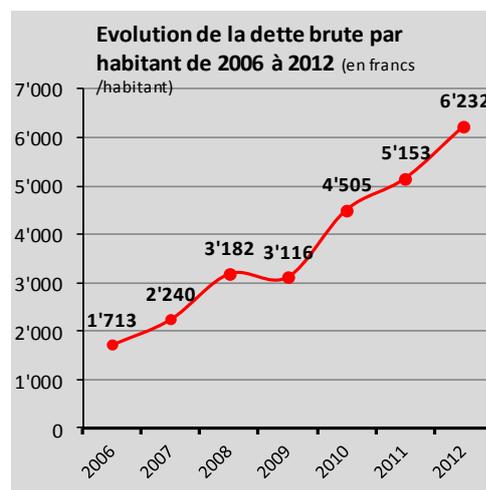
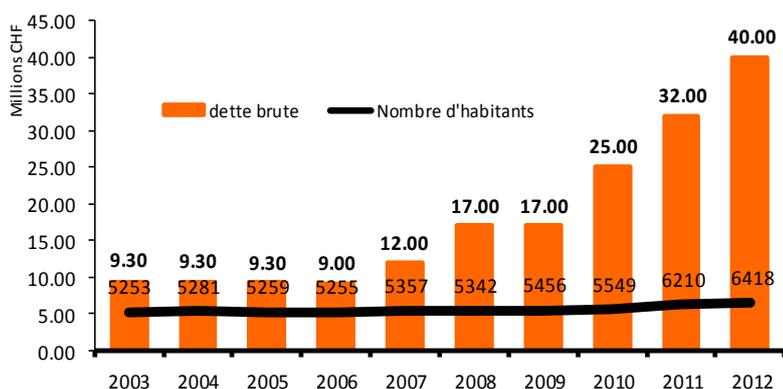


Dans ce contexte demandé depuis plus de deux ans, les décisions prises cette année concernant le renforcement de notre taux d'imposition étaient devenues vitales. Notre part d'autofinancement, qui doit se renforcer en 2013 reste encore trop faible. Toutes bonnes nouvelles au moment des comptes 2012 et 2013 ne pourront être que les bienvenues.

Evolution de notre dette

Compte tenu des investissements et de la part d'autofinancement décrits ci-dessus, l'évolution de notre dette requiert toute l'attention de la Municipalité qui souhaite mettre tout en œuvre afin d'avoir les moyens financiers permettant d'assurer ces investissements sans toucher, durant cette législature, à notre limite du plafond d'endettement de Fr. 68.5 Mios en vigueur depuis le 1.1.2012.

Durant l'année 2012, la Commune du Mont a renouvelé pour 4 ans au taux de 0.42 % un emprunt de Fr. 2'000'000.- auprès de Postfinance et créé deux nouveaux emprunt l'un de Fr. 3'000'000.- auprès de Postfinance pour 5 ans au taux de 0.54 % et l'autre de Fr. 5'000'000.- auprès d'UBS pour 5 ans au taux de 0.88 %. Comme le montrent les graphiques ci-dessous, ces nouveaux emprunts portent notre dette brute au 31.12.2012 à Fr. 40 mios, ce qui correspond à une dette de Fr. 6'232.- par habitant.

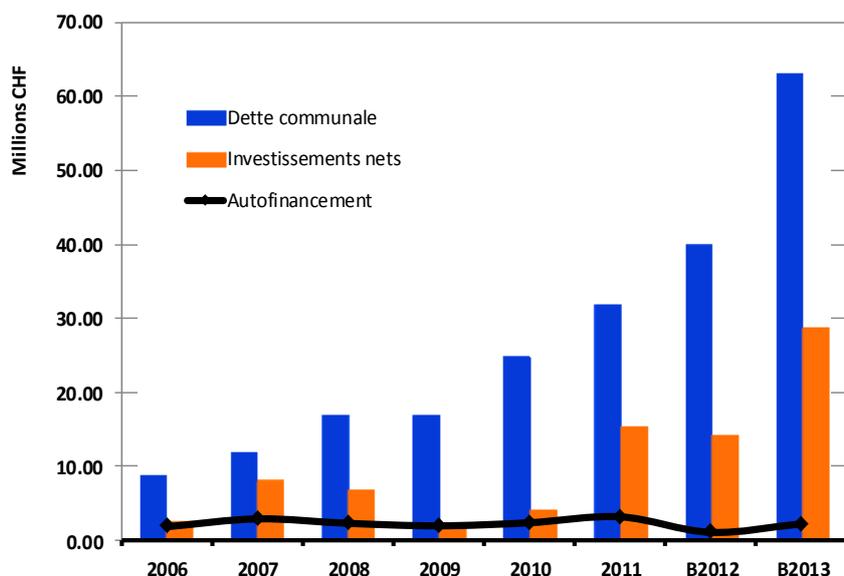


A noter que le budget 2012 prévoyait encore 6 mios d'emprunts supplémentaires au taux de 2.7 %. Le service des finances et la Municipalité suivent de très près l'évolution de nos liquidités et veillent à procéder le plus tard possible aux nouveaux emprunts nécessaires. De ce fait, le dernier emprunt 2012, effectué le 12 novembre 2012, annoncé au président de la Commission des finances, n'a pas pu être inscrit sur le budget 2013 déjà diffusé à ce moment-là.

Si l'on déduit ce dernier emprunt du montant de notre plafond d'endettement de 68.5 millions, sachant aussi que ce dernier ne sera pas revu jusqu'à la fin de la législature, le solde de 22.5 millions restant nous permet de finaliser l'extension du Collège du Mottier.

Le plan d'investissement (prévision 2013), figurant au budget de la même année sera analysé objet par objet. La pertinence de ces objets devra être démontrée et leur réalisation financée par des marges positives dégagées des comptes annuels.

De plus, il faudra penser, plutôt tôt que tard, au remboursement de notre dette. Il est responsable de le faire tant que les taux d'intérêt sont bas.



A ce stade, il est important de rappeler que notre planification financière prend évidemment en compte les prévisions d'augmentation de notre population et bien entendu les effets de ces augmentations sur nos recettes fiscales comme sur nos dépenses communales. Il n'y a donc pas lieu d'imaginer que l'accroissement de la population améliorerait ou péjorerait les résultats de notre planification financière. Bien entendu nous travaillons avec des hypothèses et des estimations moyennes que l'on espère évidemment voir évoluer dans le bon sens.

A noter aussi qu'il n'y a pas lieu de vouloir comparer les montants figurant dans les tableaux relatifs à la planification financière avec ceux figurant dans les différents budgets et comptes. Les données de la planification financière sont épurées afin de corriger les effets notamment des mouvements internes, des arriérés de recettes fiscales, ...

Ainsi, la mise à jour de la planification financière, élaborée sur la base d'une augmentation du taux communal de 5 points (soit 74 points) au 1^{er} janvier 2013, et incluant les effets financiers de la nouvelle taxe déchets, montrait que la situation financière de la Commune reste encore extrêmement délicate. La Municipalité a pris la décision de proposer au Conseil communal le taux de 75 points pour 2013.

Face à cette situation, il convient de rappeler que cette évolution a déjà été annoncée à plusieurs reprises et que pour 2011, contrairement aux propositions de la Municipalité, le Conseil communal a, à une voix près, baissé notre taux d'imposition de 6 points le fixant ainsi à 64. De plus, pour 2012, alors que la Municipalité demandait la correction de cette erreur majeure, le Conseil communal n'a accepté qu'une demi-corrrection en portant notre taux d'imposition à 69 points au lieu des 72 points demandés.

Crédits cadres et taux d'intérêts

Dans le but de pouvoir disposer des emprunts nécessaires en temps utile, le service des finances et la Municipalité ont pris contact durant l'année 2012 avec nos bailleurs de fonds potentiels afin de leur exposer la situation en plein développement de notre Commune et de négocier avec eux les crédits cadres nécessaires à nos emprunts.

Le fait que le Conseil communal n'ait pas accepté de porter notre taux d'imposition 2012 à 72 pts, a non seulement baissé le niveau de notre plafond d'endettement, mais nous a aussi mis en situation très inconfortable pour négocier nos crédits cadres qui n'ont pas tous pu être augmentés comme souhaité.

Nous espérons évidemment que notre taux d'imposition actuel nous permettra de reprendre les négociations en 2013 dans de meilleures dispositions.

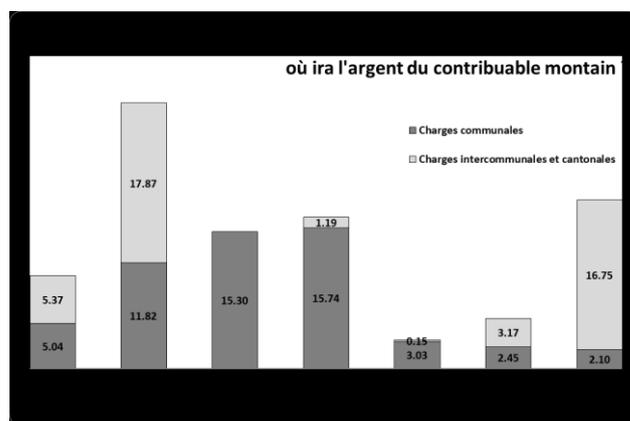
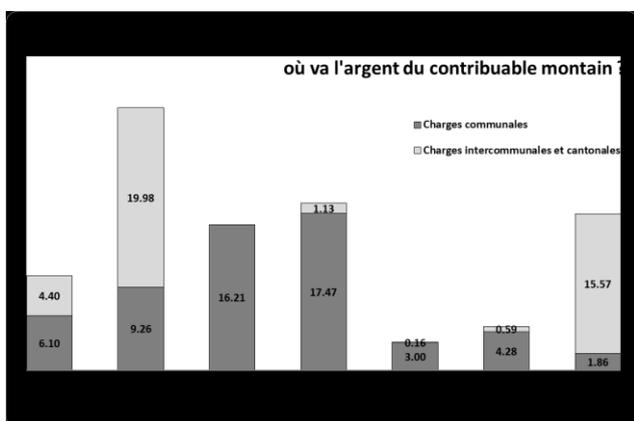
Au niveau des taux d'intérêts, nos emprunts 2012 ont pu être contractés à des taux plus intéressants que budgété, mais la tendance semble être moins favorable pour 2013. Notre taux moyen pondéré au 31.12.12 est de 1.98 %. Travaillant sur du long terme, le taux de 3.5 % appliqué dans notre planification financière est donc pertinemment plus prudent.

Au niveau du choix des durées d'emprunt, nous tenons compte évidemment des taux d'intérêt, mais nous veillons aussi à répartir les échéances des remboursements de telle manière que nous n'ayons pas à rembourser des montants de plus de 10 millions par année.

Analyse de nos dépenses

Comme l'a fait remarquer à plusieurs reprises la Commission des finances, dans le contexte actuel, la Municipalité veille autant que possible à maîtriser les dépenses communales. En analysant nos comptes et budgets, il convient de se rappeler que la Commune ne maîtrise malheureusement qu'une partie de ses charges communales. Comme le montrent les graphiques ci-dessous illustrant l'utilisation de nos finances, la part des charges intercommunales et cantonales passe de 41.8 % selon les comptes 2011 à 44.5 % pour les prévisions budgétaires 2013. Face à cette situation qui s'aggrave d'année en année, l'UCV a été saisie du problème, afin notamment que le Canton reprenne un part plus importante du financement de la facture sociale qui est actuellement de 50/50.

Où a été l'argent en 2011 (chiffres comptes 2011) Où ira l'argent en 2013 (chiffres budget 2013)



Carte journalière Commune CFF dès le 1^{er} avril 2012

La Commune du Mont-sur-Lausanne s'est dotée de deux abonnements CFF "Carte journalière Commune", valables dès le 1^{er} avril 2012. Ces cartes sont vendues aux habitantes et habitants du Mont au prix préférentiel de Fr. 35.-- par carte. La carte journalière Commune est émise sous forme de carte journalière isolée, chacune étant postdatée pour un jour de validité précis. La carte journalière est au porteur et transmissible ; elle ne peut être utilisée un même jour que par une personne. Elle permet de voyager à volonté, le jour de sa validité, en 2^{ème} classe dans toute la Suisse en train, bus et bateau ainsi que sur la plupart des réseaux de transports publics. Contrairement aux cartes journalières vendues par les guichets CFF, l'utilisateur n'a pas besoin d'être porteur d'un abonnement 1/2 tarif valable.

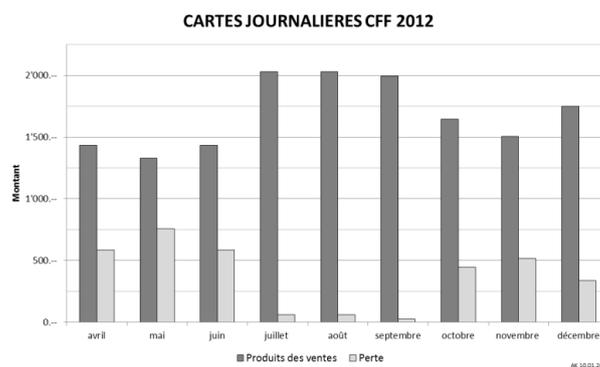
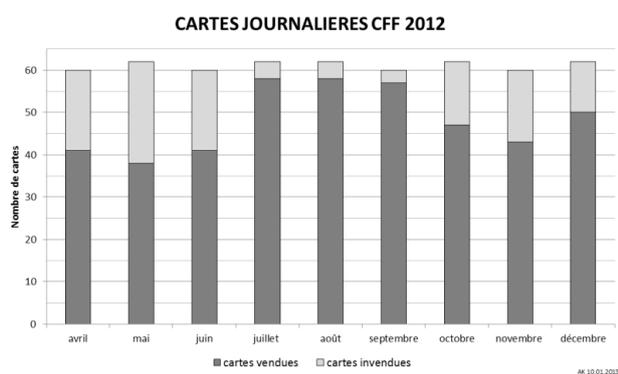


Conditions de vente

Les habitants intéressés sont invités à appeler l'Administration pour s'informer des disponibilités et passer au Service des finances pour en prendre possession. Le paiement se fait de suite lors du retrait de la carte (pas de réservation possible : le premier arrivé est le premier servi !). En cas de perte, de vol ou de non utilisation (volontaire ou non), la carte ne pourra être remboursée. Le commerce d'intermédiaire est interdit.

Bilan intermédiaire

Au 31.12.2012, sur une première période de 9 mois, 433 cartes sur 550 (78.7 %) étaient vendues. Les graphiques ci-dessous montrent en détail la situation des ventes, du produit des ventes et des pertes entre avril et décembre 2012.



On remarque qu'après 3 mois de mise en route avec environ 1/3 d'invendus, la situation des ventes est excellente durant les mois d'été et retombe à environ 1/4 d'invendus en fin d'année.

L'abonnement CFF "Carte journalière Commune", prix 2012, coûte Fr. 12'300.- la pièce (Fr. 24'600.- pour les deux abonnements achetés) et contient 365 cartes journalières par abonnement, ce qui revient à Fr. 33.70 la carte. En fixant le prix de vente à Fr. 35.- seulement, la Municipalité admet évidemment à une perte, si toutes les cartes ne sont pas vendues. Pour la Municipalité cette action s'insère dans le cadre de la promotion des transports publics. Un prix de lancement attractif a pour but de faire connaître les avantages de cette prestation auprès des habitants du Mont et de vendre un maximum de cartes.

En tant qu'action nouvelle non prévue au budget, elle est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour la dépense et 182.46.53.00 pour les recettes des ventes). En regard des autres montants consentis pour les participations aux déficits des transports publics réseau urbain et trafic régional, la perte liée à cette promotion reste un soutien très modeste.

* * * * *

Informatique

La tâche principale du Service est de fournir aux collaborateurs des outils informatiques performants, leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Un certain nombre de tâches se répètent d'une année à l'autre :

- Assurer la maintenance et l'évolution de l'infrastructure informatique ;
- Installation des nouveaux matériaux et logiciels ;
- Elaboration et suivi des appels d'offre ;
- Contacts, coordination et suivi des demandes adressées à la Société s'occupant de notre parc informatique et de nos principaux logiciels communaux ;
- Assistance et support de premier niveau auprès des tous les utilisateurs ;
- Formation des utilisateurs (en interne ou par des entreprises spécialisées) ;
- Gestion de projets informatiques divers (Organisation et préparation des installations pour les élections, Mise en place d'un système Intranet, Système pour le contrôle du temps de travail du personnel des services externes, Equipement Wifi, ...).

Chiffres clés

Le Service gère actuellement :

- 38 PC fixes et 10 portables ;
- 2 serveurs et 3 Switch DHCP ;
- 4 routeurs dont 3 diffusent du Wifi ;
- 6 imprimantes multifonctions ;
- 7 imprimantes individuelles ou réseau ;
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0) ;
- 2 scanners de documents ;
- 1 fax ;
- 7 téléphones portables.

Logiciel	Fournisseur	Fonction du logiciel	Service utilisateur
Larix	Epsilon SA	Gestion des PV, comptabilité générale, débiteurs, créanciers, taxes diverses, habitants, objets et cadastre	Tous les services
F-Secure	Epsilon SA	Antivirus	Tous les services
Epsiged	Epsilon SA	Système de scannage	Finances & CH
SAI-net	SAI SA	Gestion des salaires	Finances
JBM-Tenax	Mobatime SA	Gestion du temps	Finances
Molok	MolokRecyclingCompany SA	Gestion des déchets	Finances & Travaux
Manager VS04	Hasler + Co SA	Gestion des clés électroniques	Bâtiments
Epiqr+	EPIQR Rénovation Sàrl	Gestion du parc immobilier	Bâtiments
Autocad	Sys-Net Gmbh	Programme de dessin	Bâtiments & Travaux
GeoConcept	GeoConcept Software SA	Information géomatique	Bâtiments & Travaux
Viasis-plus	Taxomex AG	Système d'affichage de vitesse	Police administrative
Windows XP	Microsoft	Système d'exploitation PC	Tous les services
Windows 7	Microsoft	Système d'exploitation PC	Tous les services
Office 2003	Microsoft	Outils bureautiques	Tous les services
Office 2010	Microsoft	Outils bureautiques	Tous les services

Intranet communal

Dans le but initial de permettre à terme aux membres du Conseil communal, au bureau du Conseil, aux deux commissions permanentes des finances et de la gestion, ainsi qu'à la Municipalité et aux services communaux décentralisés d'avoir accès en tout temps et n'importe où à des sites communs réservés aux membres des groupes concernés, la Municipalité, fin 2011, a pris contact et demandé des offres de prestation. A l'étude des propositions reçues, il s'est avéré que l'opération était plus complexe et coûteuse qu'imaginé au départ.

La Municipalité a donc redéfini et simplifié les besoins en renonçant pour l'instant à un intranet permettant des échanges, au profit d'une solution plus simple, intégrée à notre site internet communal, permettant principalement de mettre à disposition rapidement des membres du Conseil communal, les rapport des commissions ou autres documents utiles.

A l'usage, il s'avère que cette solution simple et peu coûteuse est parfaitement adaptée à nos besoins.



Equiper d'un accès internet à la salle du Conseil

Afin d'essayer de satisfaire la demande du bureau du Conseil communal, d'équiper la salle du Conseil communal d'un accès internet permettant d'effectuer in muro les travaux de dépouillement et de saisie nécessaires aux élections cantonales de mars 2012, la Municipalité, bien que pour des questions de délais cela n'ait pu être prévu au budget 2012, a décidé d'entrer en matière et de lancer les études et appels d'offres nécessaires.

Etant donné le besoin très ponctuel liés au dépouillement électoral, le projet initial prévoyait que les scrutateurs viendraient brancher leurs PC privés, comme cela se fait dans certaines Communes. Cette solution apparemment idéale s'est trouvée confrontée aux exigences du programme de dépouillement cantonal qui imposait notamment l'utilisation d'une version spécifique de navigateur internet et par conséquent des interventions ad hoc, avec des risques de perturbation sur les PC concernés. Lors d'un contact avec le service informatique de la Commune de Prilly, nous avons eu la possibilité d'acquérir pour un montant très modeste une dizaine de PC d'occasion, qui ont pu être équipés pour les besoins du dépouillement.

Formation sur les nouveautés de la version 7 du logiciel LARIX

Durant le mois de juin, profitant des installations liées au dépouillement, la maison EPSILON SA a assuré, dans nos locaux, à l'intention de diverses Communes utilisatrices, une série de formations sur les nouveautés de la version 7 du logiciel LARIX, en cours d'installation dans notre Commune. La Commune du Mont mettant à disposition gratuitement ses locaux et les PC, a pu bénéficier en échange, gratuitement de l'équipement des PC et du suivi des cours pour les personnes concernées par ce produit dans notre administration.

Renouvellement d'une partie de nos PC et migration sur Window 7 et Office 2010

Prévu au budget 2012, une partie des PC ont été remplacés dans le courant du mois de juin, simultanément avec l'installation de la nouvelle version LARIX. Bien entendu, ces nouveaux PC se sont vus équipés de Window 7 et des produits d'Office 2010.

Les PC d'occasion, installés provisoirement dans une salle libre derrière la réception communale, ont pu à nouveau servir, en fin d'année, à une formation interne des collaborateurs sur ce nouvel environnement. D'autres formations sont encore prévues en 2013, avec la suite du renouvellement de notre équipement informatique.

Réflexions sur les besoins informatiques futurs

La Municipalité est consciente qu'une réflexion de fond devient à nouveau nécessaire sur l'état de notre informatique, les besoins futurs et le soutien aux collaborateurs utilisateurs. Ce travail est reporté et un audit est prévu début 2013.

Outils de communication

Compte tenu de l'évolution rapide attendue de notre Commune et de l'arrivée en peu de temps d'un nombre important de nouveaux habitants dans notre Commune, la Municipalité a fixé comme priorité d'améliorer la communication communale et de favoriser les échanges entre nos habitants.

La tâche n'étant pas facile, la Municipalité a fait appel à un spécialiste en relations publiques et communication, afin d'être appuyée dans cette démarche.

Après une première réflexion interne sur sa vision de notre Commune, la Municipalité a défini les principales lignes de la communication communale. Il s'agit de favoriser une bonne intégration des nouveaux habitants dans notre Commune et dans nos sociétés locales, en les informant sur ce qui existe tant au niveau des infrastructures communales, que de la vie et des activités de notre Commune et de ses sociétés.

Pour les montains et montaines de longues dates, il s'agit de montrer les intérêts, les possibilités et les enjeux de notre nouvelle situation communale, décidée il y a plus de vingt ans et qui entre, maintenant, dans une première phase rapide de mise en œuvre.

Le site internet ayant été entièrement revu à la fin de la législature précédente, la Municipalité a décidé de mettre la priorité sur le rafraîchissement de notre journal communal.

Journal communal Aux 4 Coins du Mont

Le premier numéro de notre journal Aux 4 Coins du Mont est sorti en avril 1974, sous la conduite de son 1^{er} rédacteur M. Alfred Borgeaud, municipal responsable du plan d'extension et du journal et de M. Philippe Rauschert, syndic. La première phrase du journal de l'époque reflète bien l'enjeu, toujours actuel : « *Cette fois-ci, nous l'avons notre journal ! C'est certainement une expérience riche en inconnues qui nous attend ; nous estimons devoir la tenter pour répondre à un besoin d'informations* ». A cette époque, le journal paraissait de manière irrégulière généralement après les séances du Conseil communal et sa numérotation recommençait à un chaque début d'année. 77 numéros sont parus de cette manière jusqu'à fin 1986.



Dans le courant de l'année 1986, M. Rémy Vaucher, rédacteur de l'époque, a pris contact avec le doyen de l'Ecole Romande d'Art Graphique (ERAG), M. Roger Chatelain, habitant du Mont, afin d'améliorer la présentation du journal.



Et c'est suite à un concours, que la présentation et le système de numérotation continue, actuels est apparu avec le numéro 1 de janvier 1987. Depuis ce moment, le journal est paru tous les mois impairs : 100ème en juillet 2003, 150ème en novembre 2011 et 156ème à la fin 2012.

1^{er} rédacteur M. Alfred Borgeaud, puis M. Rémy Vaucher, Mme Mariette Vaucher, Mme Michèle Genier, M. Daniel Grosclaude dès janvier 98 (No 67) et M. Michel Amaudruz dès juillet 2011 (No 148). Travail effectué avec les précieux appuis de M. Christian Frioud et actuellement de Mme Josika Freymond, qui avec l'aide de Mme Sophie Isaaz rassemble, relit, corrige, ajuste, les articles avant de les confier pour la mise en page et l'impression à l'imprimerie Hauswirth.

1987-2012, soit 25 ans avec la même présentation, même si elle reste de qualité, il n'est pas étonnant d'entendre ici et là quelques premiers appels aux changements : redondances ici ou là, pages pas toujours très attractives, textes qui pourraient être retravaillés et plus court, ...), pour ne citer que quelques remarques de lecteurs ou de professionnels de la rédaction.

Consciente du besoin, au début 2011, la Municipalité a fait appel à deux jeunes étudiants en art graphique et leur a confié l'élaboration d'un projet de nouveau modèle pour le journal. Les propositions n'apportant pas d'améliorations significatives et ne faisant pas l'unanimité, la Municipalité, s'appuyant aussi sur les conseils de notre nouveau secrétaire du Conseil communal, M. Joël Guillet, rédacteur expérimenté, a décidé d'entreprendre une analyse plus globale, intégrant également l'amélioration du gabarit du journal et du contenu des articles et de reporter ses réflexions à ce sujet en 2012.

Durant l'année 2012, suite à ses réflexions sur la communication communale, la Municipalité a décidé que le journal « Aux 4 Coins du Mont » doit :

- rester un journal du Mont édité par nos soins, avec le conseil de spécialistes de la rédaction et de la mise en page ;
- être prioritairement destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des Services communaux, ainsi qu'aux informations concernant la vie de la Commune, aux informations des Sociétés locales et aux informations sur la Commune ;
- rester un journal sans publicité ;
- avoir une nouvelle présentation : plus attractive, plus vivante, plus aérée, ... ;
- proposer de la couleur sur toutes les pages, afin d'offrir plus d'attractivité et mettre en valeur articles et photos.

Un premier projet de maquette a permis à la Municipalité de prendre la décision de confier le travail de mise en page au bureau spécialisé et de mettre en œuvre le lancement de cette nouvelle présentation pour le printemps 2013. L'impression restant confiée à notre imprimeur actuel.

Un groupe de travail composé du responsable du journal, de notre syndic et du spécialiste en communication a réuni le 20 novembre 2012 quelques personnes choisies en fonction de leurs implications, soit dans la cadre du journal actuel, soit dans le cadre des sociétés locales, soit par leur proximité des jeunes ou autres. Pour la Municipalité, les objectifs de cette rencontre étaient de partager ses intentions et de présenter le projet de maquette avec une première ébauche de sommaire du futur journal et d'autre part de composer un premier petit groupe destiné à accompagner le lancement et la rédaction du nouveau « Aux 4 Coins du Mont ».

Suite à cette rencontre la Municipalité a décidé de réunir les présidents et présidentes des principales sociétés locales utilisant notre journal, afin de leur présenter également le projet avec ses nouvelles possibilités, de récolter d'éventuels besoins complémentaires et de leur permettre de se préparer aux changements et exigences complémentaires (textes, qualité des photos, délais, ...). Dans le but de laisser à tous, le temps de préparation nécessaire, la Municipalité a fixé à mi-juin 2013, la sortie du premier numéro (No 159) selon la nouvelle présentation.

Avec la nouvelle formule, comme avec l'ancienne, le Greffe municipal restera la référence et le contact pour tout ce qui a trait au journal et en particulier la réception des articles et photos.

Site internet

Conçu et mis en place en 2011 avec la collaboration d'une Société externe, notre site internet s'est encore enrichi de nouvelles informations tout au long de l'année 2012. Cet important travail est toujours assuré par le Greffe municipal. Les informations, présentes principalement sous forme de fichiers PDF, sont régulièrement complétées et mises à jour. Les préavis, ordre du jour et, une fois adoptés, les procès-verbaux des séances du Conseil communal sont maintenant systématiquement placés sur notre site. Il en est de même pour les plans et règlements qui touchent notamment à l'affectation de notre territoire, ainsi que les principales informations officielles figurant sur nos piliers publics.

Le calendrier des principales manifestations montaines est également tenu à jour.

La « simple » mise en ligne, comme c'est principalement le cas actuellement, de documents bruts ou originaux sous forme PDF, représente un travail conséquent. Les utilisateurs oublient toujours que plus les données augmentent, plus le travail de suivi et de vérification de la validité des données en place doit être rigoureux et demande du temps.

De nos jours, un site internet fait partie des outils de communication importants pour une Commune et surtout pour une Commune qui se développe comme la nôtre. La Municipalité est consciente des besoins allant à terme dans la direction d'un site vivant et actualisé.

Cependant, passer à un niveau supérieur avec des actualités régulières et plus de mouvements exige, non seulement une nouvelle refonte de notre site, mais surtout des ressources supplémentaires en termes de temps de travail et de compétences nouvelles, pour rassembler, digérer, reformuler, mettre en page et faire vivre l'actualité locale sur le site.

Brochure Inédit

Sur proposition de la Société Inédit, editrice de la brochure, nous avons réactualisé les informations et textes concernant notre Commune, contenus dans cette brochure alliant publicités d'entreprises locales et informations communales.

Imprimée à près de 4000 exemplaires, la brochure nous a été remise gratuitement pour une diffusion tous ménages. Le solde est distribué aux nouveaux habitants lors de leur inscription.

* * * * *

POLICE - HYGIENE - INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES

Municipale responsable : Mme Geneviève HOCHSTRASSER

POLICE

Au 1^{er} janvier 2012, la loi sur l'organisation de la police vaudoise (LOPV) est entrée en vigueur. La Municipalité a fait le choix de continuer à déléguer sa sécurité à la Gendarmerie.

De manière globale sur le Canton, le manque d'effectif policier se fait sentir. Nous avons pu garder un poste dans les locaux communaux à la satisfaction des 8 autres communes desservies dans ce poste : Epalinges, Cugy, Froideville, Morrens, Bretigny, Romanel, Cheseaux et Jouxens. La Commune du Mont est rattachée à la région "Lausanne" et son chef de région, le cap. I. Ferrari.

L'ensemble de nos communes, représentant près de 30'000 habitants souhaite garder un référent, un abord et une présence connus de la population.

La nouvelle réforme policière implique la reprise de certaines prestations que la Police cantonale assumait jusqu'ici, telles que la présence à l'entrée et à la sortie des classes, les naturalisations par exemple.

Les gendarmes sont chargés des missions suivantes :

Proximité : patrouilles pédestres, motorisées, contacts avec les Autorités, la population, les commerçants, etc.

Prévention : contrôles de fermeture des établissements publics, patrouilles diurnes et nocturnes.

Police judiciaire : enregistrements des plaintes, réquisitions et enquêtes locales, constats, identifications, interpellations.

Interventions : accidents, cambriolages, incendies, pollutions.

Organisation : planification, administration, rapports, contacts divers.

Un décompte mensuel des interventions est fourni à l'Autorité et est discuté en séance.

Prévention

Le concept SMHab a pris le nouveau nom de Police-Population. Mensuellement, nous recevons le bulletin «Info délits», nous informant de certains faits sur notre Commune et donnant des conseils de prévention. Ces derniers sont affichés au pilier public.

En 2012, la Police cantonale a effectué un sondage sur le sentiment d'insécurité ressenti par notre population. Le taux de participation à ce sondage s'est élevé à env. 30 %, ce qui est supérieur à la moyenne cantonale habituelle (20 %). Une séance de restitution des résultats a eu lieu en présence d'un nombreux public.

Résultats :

- 61 % de la population se sent peu inquiète face aux délits, 31 % en sécurité et 8 % très inquiète.
- Les endroits sur la Commune qui inquiètent le plus sont, logiquement, les lieux très fréquentés : autour de la Poste, des commerces, des écoles ou le bancomat.
- Les infractions les plus fréquentes subies sont les cambriolages, suivis par toutes sortes de vols.
- le concept est très actif car 54 % des sondés souhaitent en faire partie.

Quelques chiffres

Comparaison	2010	2011	2012
Vol	33	41	49
Vol par effraction	51	75	127
Vol par effraction (tentative)	10	12	24
Vol par introduction clandestine	25	19	14
Vol véhicules	13	24	15

La tendance à l'augmentation des vols est une observation générale sur le Canton. Notre Commune se situant en-dessous de la moyenne cantonale pour ce type d'infractions.

EVAM

Depuis août 2011, une soixantaine de requérants d'asile, (principalement déboutés) sont logés dans l'abri PCi de Crétalaison. Ceux-ci proviennent d'Afrique du Nord ou Subsaharienne, du Proche-Orient et d'Asie. Suite à une séance d'information à la population, un groupe (GAMM) accueille ces personnes pour un repas convivial tous les lundis soirs à la salle de paroisse.

A ce jour, aucun événement majeur n'est intervenu sur le domaine public suite à l'arrivée des requérants d'asile sur notre territoire.

POLICE ADMINISTRATIVE

Au 1^{er} mars, un nouvel assistant de la sécurité publique, M. Jean-Claude Kivuila a été engagé. Il a effectué une formation de trois mois à l'Académie de police du Chablais, à Savatan, soit du 10 avril au 6 juillet 2012.

La Commission de police est composée de quatre membres :

Mme Geneviève Hochstrasser	présidente
M. André Guex	membre
M. J. Marchand	membre
M. Roland Leder	secrétaire

Elle a dû notifier 158 ordonnances pénales. Une augmentation de quelque 31 sentences par rapport à l'année passée. Les dénonciations sont plus fréquemment faites par des propriétaires de fonds privés pour des stationnements illicites, mais restent très variables d'une année à l'autre.

Les tâches de la Police administrative sont :

- **Gestion administrative**
- **Police du commerce**
- **Cimetière**
- **Signalisation**
- **Manifestations**
- **Santé et sécurité au travail**
- **Sécurité sur les chantiers (en collaboration avec l'Aménagement du territoire)**
- **Prévention**
- **Numérotations des bâtiments (en collaboration avec le Contrôle des habitants)**

Quelques tâches supplémentaires sont venues se greffer au 1^{er} janvier suite à la dénonciation du Contrat de prestations avec la Police cantonale. Il s'agit de rapports pour les naturalisations facilitées (7) et ordinaires (12) et la surveillance à proximité des établissements scolaires notamment.

Gestion administrative

Enregistrement, délivrance, notification, expulsion de :

- 397 canidés (- 4)
- 217 amendes d'ordre
- 1'165 commandements de payer (+ 182)
- 4 ordonnances d'expulsion

Dans les 4 cas d'expulsion, la Commune a dû mettre une fois à disposition le garde-meubles alors que la personne avait trouvé à se reloger chez des connaissances, les autres avaient déjà pris leurs dispositions avant terme.

Objets trouvés

Sur 20 objets déposés, 5 ont été restitués. Certains sont donnés aux dépositaires après 12 mois.

Pour les objets non restitués :

- l'argent est transmis à la Justice de Paix.
- les objets sont évacués.
- les lunettes et montres sont données à Terre des Hommes.

Police du commerce

Procédés de réclame, patentes, licences, taxes diverses encaissées comme à l'accoutumée.

Plusieurs marchés se tiennent tout au long de l'année dans différents endroits de notre Commune. Ils ont fait l'objet de contrôles. Il s'agit notamment des marchés suivants :

Le traditionnel marché du jeudi après-midi qui se tient aux abords de l'Eglise
La Fête de Mai au Petit-Mont et la Saint-Nicolas au Châtaignier.

Cimetière

La Commune a enregistré 89 décès, dont 51 habitant la Commune.

La désaffectation partielle du cimetière a eu lieu ce printemps pour 142 tombes de corps à la ligne et 36 tombes cinéraires.

Signalisation

Ce service s'occupe du contrôle, de la réfection et du marquage de la signalisation, du contrôle de l'éclairage public (env. 800 points lumineux), du contrôle de la signalisation des chantiers.

Suite à une Directive de l'OFROU datant de 2009, les communes ont l'obligation de mettre aux nouvelles normes et à leurs frais la signalisation verticale (panneaux rétro-réfléchissants). Fin 2012, toute la signalisation a pu être mise en conformité dans le délai qui nous avait été imparti.

Les caméras installées sur les divers sites de la Commune donnent toujours autant satisfaction et ont un effet dissuasif. Aucune déprédation ou plainte n'a été constatée en 2012.

Manifestations

Préparation, mise en place de signalisation et service de parcage pour 29 manifestations (+ 4), dont les plus importantes sont : Fête de Mai et St-Nicolas, soirées de gym, matchs de football, Grand Prix de Lausanne Cycliste.

Le Giron de la jeunesse a demandé une grande implication du service aussi bien sur le plan de la préparation de la manifestation que durant le déroulement de la fête.

Sécurité et sécurité au travail

En respect des bases légales en vigueur en Suisse, M. R. Leder, délégué BPA pour la Commune, a suivi deux cours de formation continue, un à Renens sur le thème des garde-corps et un à Morges sur "Encourager l'activité physique chez les enfants en toute sécurité" et "Espace public sans obstacles" pour les personnes handicapées.

Le concept Santé et Sécurité au travail se poursuit. Il touche tous les domaines tels que : emploi d'appareils, outils de travail, produits dangereux, mesures de protection et formation.

Sécurité sur les chantiers

M. R. Leder est également le chargé de sécurité pour les chantiers. Il a participé à un jour de formation, ayant pour thèmes : "Travaux de surélévation de bâtiments existants habités" et "Stratégie Vision 250 vies". Dans le courant de l'année, il a effectué 42 (+ 4) contrôles, dont 3 avec un collaborateur de la SUVA.

Deux avertissements ont été délivrés à l'égard d'entrepreneurs pour non-conformité du chantier, principalement par défaut de signalisation adéquate.

La réfection du revêtement bitumineux au giratoire de Coppoz, à la rte du Jorat, à la rte de Lausanne et celle de Cugy, qui s'est déroulée sur deux week-ends, a suscité une présence accrue sur les lieux.

Prévention

Patrouilleurs scolaires

Un seul patrouilleur est encore en faction au collège des Martines.

Plan canicule

Comme à l'accoutumée et pour la 3^{ème} fois consécutive, le plan canicule a été mis sur pied. Toutefois, celui-ci n'a jamais été déclenché. Mais si tel devait être le cas, il s'agit de pouvoir le mettre en œuvre.

Quelques rappels :

La période de veille débute le 1^{er} juin et se termine le 31 août.

Il s'agit d'identifier les personnes fragiles en interpellant le CMS par les comparaisons des fichiers Contrôle des Habitants et CMS ;

Il convient de désigner un répondant communal pendant toute la période de veille.

Météo suisse a introduit un critère de danger 4 pour le déclenchement du plan canicule.

Définition :

Danger 3 = 3 jours consécutifs entre 33° et 34°

Danger 4 = 5 jours consécutifs entre 33° et 36°

La seule période qui répond au critère 4 que nous avons connue à ce jour est les 13 jours caniculaires intenses d'août 2003. Les autres périodes chaudes tant en 2003 que les années suivantes correspondent à un critère de danger 3.

Numérotation des bâtiments et des logements

En collaboration avec le Contrôle des habitants, la Police administrative a contribué à l'attribution et mise à jour de l'identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et de l'identificateur fédéral de logement (EWID) du registre des bâtiments (RCB) dans le registre des habitants. Ce travail consiste à se rendre sur place pour identifier le nombre de logements par bâtiments, le nombre d'accès et leur situation géographique, la numérotation à redistribuer si nécessaire.

L'EGID du bâtiment et l'EWID du logement dans lequel réside chaque personne devront être attribués aux nouvelles constructions et tenus à jour pour toutes les personnes enregistrées dans les registres des habitants.

Taxis de la région lausannoise

L'Association de communes regroupant 12 communes de la région lausannoise, gère le Service Intercommunal des Taxis de la région lausannoise (SIT). Conformément au Règlement sur le central d'appel des taxis A, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, tous les exploitants A doivent, à compter du 1^{er} janvier 2009, s'abonner à une centrale d'appel au sein de Taxi Services Sàrl ou en libre.

L'affiliation des taxis (taxis A, env. 250) à un central d'appel leur permet aussi de disposer de places sur le domaine public. Le nombre de stations est de 45 offrant 192 places.

La mise en place de ce système a provoqué des oppositions, et des recours sont encore pendants au TF. Un deuxième groupe de taxis (taxis B) regroupe env. 80 exploitants. Ceux-ci ne profitent ni des places réservées, ni du central d'appel.

Une question qui préoccupe le comité est le «maraudage». En effet, plusieurs professionnels se sont plaints de taxis «sauvages» tournant devant les discothèques, privant ceux-ci de clients potentiels.

La question des sièges pour enfants doit aussi être discutée au sein du Comité directeur.

Les représentants du Conseil communal au Conseil Intercommunal des taxis, sont :

M. P. Thuillard, Conseiller communal

M. Ph. Hayward, Conseiller communal

Commission permanente des naturalisations

La loi sur la naturalisation vaudoise est régie par la LDCV (loi sur le droit de cité vaudois) : dont,

Art. 8 : demande de naturalisation suisse dans le Canton de Vaud (demande ordinaire) ;

Art. 22 : procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération ;

Art. 25 : procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse ;

La Commission des naturalisations procède pour une demande ordinaire, à l'audition des candidats lors d'une séance présidée par un membre de la Municipalité (Mme Hochstrasser). Le préavis municipal est ensuite envoyé au Département Cantonal - Service de la Population puis à l'Office fédéral des Migrations à Berne. La durée du processus peut prendre deux ans et demi environ.

Les naturalisations facilitées sont exemptes d'audition et de rapport administratif. La Municipalité décide de l'octroi de la bourgeoisie communale pour les procédures facilitées.

Sous réserve de l'octroi du droit de cité cantonal et de l'autorisation fédérale de naturalisation, la bourgeoisie prendra effet au moment de la prestation de serment devant le Conseil d'Etat vaudois.

Les personnes ayant obtenu la naturalisation suisse sur notre Commune en 2012 :

- art 8 : 4 français, 2 belges, 1 polonais,
- art 25 : 3 italiens, 1 portugais
- art 22 : 1 français

La commission s'est réunie à 5 reprises pour auditionner 20 adultes et 2 enfants.

SECURITE PUBLIQUE HYGIENE

La Commission de salubrité

Aucun cas traité en 2012.

Contrôle des denrées alimentaires

Le contrôle des denrées alimentaires et des viandes est assuré par le Canton. Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses rapports d'inspection qui sont effectués dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses.

Contrôle des champignons

Mme V. Niklas-Lyon, dans le cadre de la VAPKO procède aux contrôles mycologiques sur notre Commune, tous les dimanches en saison de 18h à 19h ou sur rendez-vous le reste de la semaine.

Résumé de quelques activités :

- Février : stand pour la soirée en faveur des nouveaux habitants
- Juillet : Passeport vacances avec une quinzaine de participants
- Novembre : cours aux Paysannes Vaudoises du Mont.

Contrôles mycologiques :

- 113 contrôles dont 36 récoltes contenant des champignons impropres à la consommation mais non toxiques.
- 21 récoltes contenant des toxiques dont 2 récoltes de champignons mortels.

* * * * *

BUREAU DU CONTROLE DE L'HABITANT ET POLICE DES ETRANGERS

Le contrôle des habitants est régi par la législation cantonale, à savoir la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants et son règlement d'application du 28 décembre 1983. Cette législation est complétée par les règlements communaux qui traitent essentiellement des émoluments.

Le 31 décembre 2012, notre Commune comptait 6'418 habitants.

Deux personnes âgées de 102 ans vivent sur notre commune dont une à son domicile privé.

Courant 2012, le mouvement de la population s'est déroulé de la façon suivante :

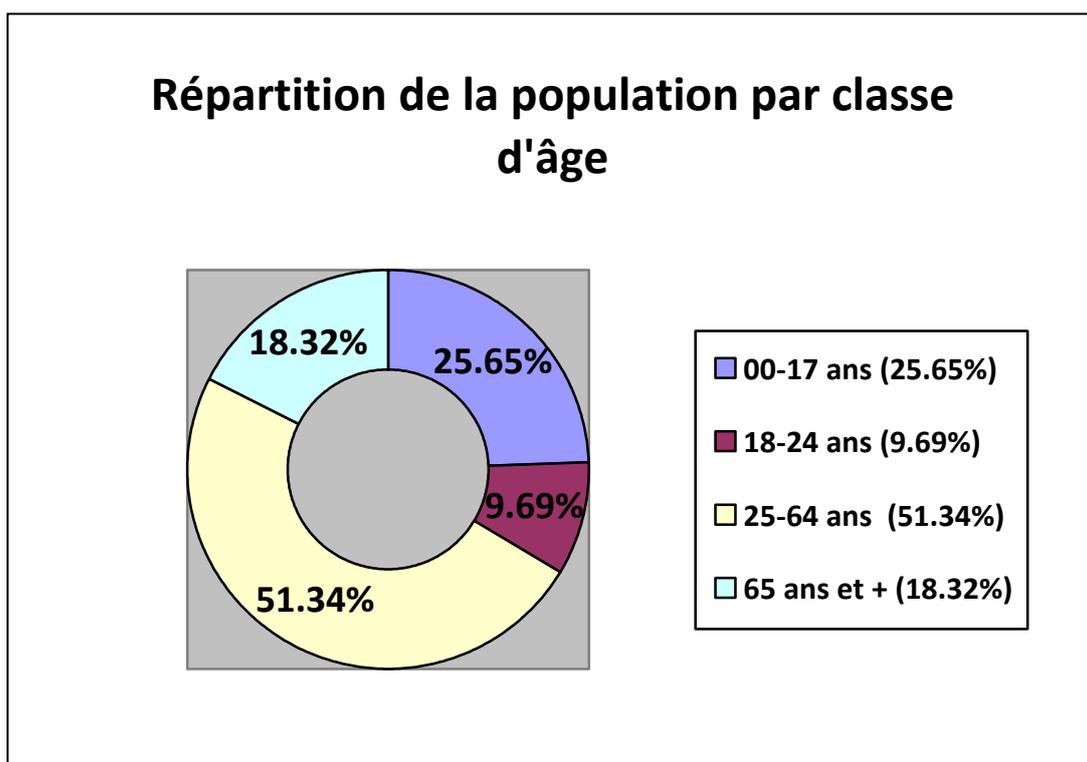
	Suisses	Etrangers	Total
Situation au 31.12.2011	4'774 (76.9 %)	1'436 (23.1 %)	6'210
Population au 31.12.2012	4'805 (74.9 %)	1'613 (25.1 %)	6'418
Différence	+ 31	+ 177	+ 208 (3.2 %)
Répartition de la population 31.12.2012			
Hommes	2'285	912	3'197
Femmes	2'520	701	3'221
Total	4'805	1'613	6'418

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE AU 31 DECEMBRE 2012

ÂGES	HOMMES				FEMMES				TOTAL			
	CH	ETR.	TOTAL	%	CH	ETR.	TOTAL	%	CH	ETR.	TOTAL	%
00-17	508	192	700	21.90	473	152	625	19.4	981	344	1'325	25.65
18-24	232	103	335	10.48	234	53	287	8.91	466	156	622	9.69
25-64	1'071	561	1'632	51.05	1'214	449	1'663	51.63	2'285	1'010	3'295	51.34
65-+	474	56	530	16.58	599	47	646	20.06	1'073	103	1'176	18.32

TOTAL	2'285	912	3'197	100 %	2'520	701	3'221	100 %	4'805	1'613	6'418	100 %
-------	-------	-----	-------	-------	-------	-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------



A ceci s'ajoute :

Requérants d'asile	82
Frontaliers	206
Résidents secondaires	105
EMS La Pensée (résidents temporaires dans anciens bâtiments de la Paix du Soir)	75

Les requérants d'asile doivent être enregistrés même si leur séjour est parfois très court.
Le permis N doit être renouvelé et remis au destinataire.

Confessions

La nouvelle loi vaudoise sur le contrôle des habitants, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010, précise que les indications relatives à l'appartenance religieuse sont facultatives et que, du point de vue légal, seules les trois communautés reconnues peuvent être renseignées.
L'impôt ecclésiastique a été supprimé dans le Canton.

Protestants	2'213
Catholiques	2'408
Israélites	1
Autres confessions	635
Sans confession	1'161
Total au 31 décembre 2012	6'418

Mouvement de la population

Arrivées	760
Départs	644
Naturalisations	28
Naissances	70
Décès	51

Documents d'identité **257**

Le contrôle des habitants a établi des passeports jusqu'à fin février 2010. Dès cette date, ces documents se font directement au Centre de Biométrie et des Documents d'identité à Lausanne. Ainsi, le Contrôle des habitants établit uniquement les cartes d'identité.

Registre civique

Electeurs / Electrices	4'425
Suisses	3'809
Etrangers	616
Jeunes de 18 ans	73
Nombres de Votations et Elections	5
Nombre de ménages	2'598
Attestations pour l'ORP – CSR - AAS	117

Logements

Après l'introduction du nouveau No AVS et du No EGID, nous avons passé à l'attribution d'un No EWID. Pour effectuer cette tâche, une collaboration avec la Police administrative a été nécessaire. La mise à jour des EGID et EWID doit être intégrée dans les activités administratives courantes des communes. (Voir Police administrative).

ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE AU 31 DECEMBRE 2012

ÂGES	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL
00-05	143	46	189	109	42	151	252	88	340
06-10	151	59	210	119	39	158	270	98	368
11-15	125	60	185	133	45	178	258	105	363
16-20	151	52	203	191	41	232	342	93	435
21-25	170	78	248	155	38	193	325	116	441
26-30	113	76	189	124	61	185	237	137	374
31-35	121	105	226	119	87	206	240	192	432
36-40	106	92	198	148	74	222	254	166	420
41-45	148	90	238	158	75	233	306	165	471
46-50	178	74	252	205	73	278	383	147	530
51-55	159	60	219	184	42	226	343	102	445
56-60	138	41	179	151	22	173	289	63	352
61-65	125	30	155	156	19	175	281	49	330

66-70	166	16	182	161	12	173	327	28	355
71-75	97	16	113	120	11	131	217	27	244
76-80	70	8	78	97	4	101	167	12	179
81-85	63	4	67	80	7	87	143	11	154
86-90	41	4	45	65	5	70	106	9	115
91-95	15	1	16	30	1	31	45	2	47
96-100	4	0	4	12	2	14	16	2	18
100+	1	0	1	3	1	4	4	1	5
TOTAL	2285	912	3197	2520	701	3221	4805	1613	6418

ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'AGE DE 00 A 20 ANS ET PAR SEXE

ÂGES	GARCONS			FILLES			TOTAL		
	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL
00-01	33	9	42	18	9	27	51	18	69
01-02	22	10	32	21	9	30	43	19	62
02-03	23	10	33	29	8	37	52	18	70
03-04	33	11	44	22	12	34	55	23	78
04-05	32	6	38	19	4	23	51	10	61
05-06	34	8	42	23	7	30	57	15	72
06-07	30	12	42	24	8	32	54	20	74
07-08	26	13	39	25	4	29	51	17	68
08-09	32	9	41	25	11	36	57	20	77
09-10	29	17	46	22	9	31	51	26	77
10-11	31	14	45	20	7	27	51	21	72
11-12	25	17	42	21	13	34	46	30	76
12-13	28	11	39	29	11	40	57	22	79
13-14	24	10	34	33	9	42	57	19	76
14-15	17	8	25	30	5	35	47	13	60
15-16	30	11	41	39	16	55	69	27	96
16-17	28	10	38	41	6	47	69	16	85
17-18	31	6	27	32	4	36	63	10	73
18-19	32	15	47	38	10	48	70	25	95
19-20	30	10	40	41	5	46	71	15	86
TOTAL	570	217	787	552	167	719	1122	384	1506

INSTRUCTION PUBLIQUE

A la rentrée 2012, 678 enfants sont scolarisés dans l'Etablissement scolaire du Mont. Quelques dérogations sont attribuées après concertation entre la Direction des Ecoles et la Municipalité.

La Direction est assumée par M. Thierry Wolters depuis 2008.

L'entrée en vigueur de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) sera effective à la rentrée 2013. Cependant, les 6èmes actuelles seront déjà dirigées dans un système à 2 voies : voie générale à niveau (ancienne VSO + VSG) et la voie pré-gymnasiale.

Trois ans après le résultat du concours octroyant la construction des "3 Danseuses", du nom du projet lauréat, le nouveau bâtiment, Mottier A, a ouvert ses portes le 29 novembre. Celui-ci est composé d'une salle de classe ainsi que de 10 classes spéciales : 3 salles de sciences, 2 de musique, 1 ACT, 2 arts visuels, 2 économie familiale.

Autorités scolaires

La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), par le directeur, exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement.

Tous les aspects financiers incombant à la Commune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux, et sont élaborés conjointement par la municipale des écoles, avec l'appui du boursier communal et du directeur.

Les aspects touchant aux bâtiments scolaires, sont traités par le municipal et le Service des bâtiments avec l'appui de M. R. Vega, bras droit du directeur pour ce dossier.

Les aspects touchant à la prévention et à la sécurité sont du ressort de la municipale de police avec l'appui de notre Police administrative et de la Gendarmerie.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement a siégé pour la première fois en 2012 et s'est réuni à 3 reprises.

Présidence : Mme G. Hochstrasser, municipale,

Vice-présidence : M. K. Mazouni, représentant des parents, Conseiller communal,

Secrétaire : Mme S. Jaton, secrétaire à la Direction des écoles.

Il est composé de 3 personnes par représentation :

Représentants des autorités : Mme Hochstrasser, municipale des Ecoles, Police et Cultes ; MM. A. Guex, municipal des Bâtiments ; J. Marchand, municipal des Affaires sociales et petite enfance.

Représentants des parents : Mme M. Malherbe ; Mme N. Crausaz ; M. K. Mazouni.

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie scolaire : M. F. Barrat, Président FSG ; M. Ph. Gresslin, Directeur Institution La Feuillère ; M. Ph. Jeanfavre, Chef d'entreprise.

Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : M. T. Wolters, directeur ; Mme V. Luethi, enseignante CIN ; M. P. Neyroud, enseignant 7 VSO.

Effectifs des enseignant-e-s de l'EPS : 69 personnes réparties de la manière suivante :

	Temps plein	Temps partiel	Total
Primaire	11	17	28
Secondaire	26	15	41

Effectif et enclassement des élèves

ETABLISSEMENT PRIMAIRE Situation au 1 ^{er} octobre 2012				ETABLISSEMENT SECONDAIRE Situation au 1 ^{er} octobre 2012			
Année	Elèves	Classes	Collèges	Année	Elèves	Classes	Collèges
CIN	134	6	C C G G M M	5e	60	3	D D D
CYP1	96	5	C G G M M	6e	65	3	D D D
CYP 2	112	6	C G G M M M	7B	42	2	B
COES	8	1	M	8B	27	1	B
01.10.12	350	18	C=Crétalaison	9B	27	1	B B
01.10.11	320	17	G = Grand-Mont	7G	20	1	A
01.10.10	318	17	M = Martines	8G	16	1	B
01.10.09	310	18		9G	16	1	B
				7O	18	1	B
				8O	13	1	B
				9O	13	1	B
				DES/EI	11	1	B
				01.10.12	328	17	A = Mottier A
				01.10.11	332	18	B = Mottier B
				01.10.10	336	18	C = Mottier C
				01.10.09	345	18	D = Mottier D

Etat des classes disponibles par collège

Primaire :

Grand- Mont	6 classes	+ salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+ petite salle utilisée pour les études surveillées
Martines	8 classes	+ salle de gymnastique

Secondaire :

Mottier A (nouveau)	1 classe	+ 10 classes spéciales : 2 arts visuels, 2 musique, 2 économie familiale, 3 sciences, 1 ACT
Mottier B	10 classes	+ Aula, 1 salle de travaux manuels, 1 salle de dessin, 2 salles de sciences, 1 salle informatique, Médiathèque, Secrétariat, salle des maîtres
Mottier A (ancien A)	8 classes	+ infirmerie
Mottier Complexe sportif	0 classe	+ 2 salles de gymnastique et 1 piscine

Pour l'année scolaire 2012-2013, il n'y a plus aucune salle de classe primaire disponible ! L'ouverture obligatoire de classes supplémentaires enfantines en août 2013, vu le nombre d'enfants déjà enregistrés au Contrôle des habitants, va provoquer le transfert de classes primaires sur le site du Mottier. Il s'agira des plus grands (5-6 Harmos).

Orientation en fin de cycle de transition

Année 2012	VSB	VSG	VSO	Autres	Total
71 élèves	38	15	15	3	
%	53.52	21.13	21.13	4.22	100 %
2011	48.15	24.07	25.93	1.85	100 %

Orientation postscolaire

Une conseillère en orientation est présente sur le site du Mottier pour des entretiens avec les élèves, les parents et fournir toutes les informations disponibles.

Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2012 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	Formation professionnelle	Ecole de maturité	Ecole de culture générale	RACC I/II	Transition 1	Autre	Total
VSO	7	0	0	2	4	1	14
VSG	3	0	6	0	7	1	17
VSB	4	41	0	0	0	5	50

Service PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire)

Le Service PPLS de l'Etablissement scolaire du Mont est situé au chemin du Hameau 4. En 2012, l'équipe est composée de 7 personnes (2 psychologues, 2 psychomotriciennes et 3 logopédistes) représentant 4.3 ETP dont 0.65 pour la classe COES.

L'équipe s'est occupée de 108 nouvelles demandes dont 85 ont abouti à des suivis / traitements.

La classe officielle de l'enseignement spécialisé (COES) située au collège des Martines comprend 8 enfants dont 5 élèves du Mont.

Elèves en difficulté

En cas de besoin, une équipe de professionnels (membres de la direction de l'EPS du Mont, membres de l'équipe PPLS, infirmière scolaire, médiateurs, animateur santé, médecin scolaire, etc.), fonctionnant sur la base de la pluridisciplinarité est prête à intervenir dans le cadre de l'école pour assister des élèves en difficulté.

Echange linguistique

Voilà 10 ans que notre école a créé un échange linguistique avec la ville de Cham (ZG). Cette commune a reçu une délégation des autorités et des établissements du Mont et de Cugy.

Camp à l'Ile d'Yeu

Le camp de l'Ile d'Yeu en début de 6^{ème} année a un impact extrêmement important et positif sur nos enfants. La sensibilisation en milieu marin dure 8 jours, et toute l'année sur le plan pédagogique.

En 2012, le camp à l'Ile d'Yeu a concerné 122 élèves, impliquant 14 demi-journées d'activités.

Cette activité reste organisée en commun pour les deux établissements de Cugy et du Mont. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2013, prévue du 4 au 13 septembre, sont déjà effectuées.

Tâches communales confiées à l'école

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches dépendant des communes (organisation des transports scolaires, des sports facultatifs et des devoirs surveillés), sont confiées au directeur ou au secrétariat de l'établissement scolaire. L'inventaire des tâches a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour l'année 2010 et suivantes et fait l'objet d'une Convention-type avec le Canton.

Service dentaire scolaire Intercommunal du Gros-de-Vaud

En application de l'article de loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes doivent faire contrôler annuellement la dentition des enfants. Pour 2012, ce sont 626 élèves contrôlés, 76 ont reçu des soins complémentaires. Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents ou personnes responsables. Les factures de traitements ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au Boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

Transports scolaires

Dans le Canton, les transports scolaires sont de la compétence des communes. Mis à part quelques rares exceptions, aucune habitation n'étant suffisamment éloignée des bâtiments scolaires, la Commune du Mont n'est pas tenue, selon la loi, de mettre en place ces transports. Depuis de nombreuses années, notre Commune a cependant fait le choix de mettre en place un système de bus scolaires. Surtout pour les petites classes, c'est un plus indéniable pour la sécurité des enfants. En plus de l'amélioration des conditions de prise en charge des enfants sur le chemin de l'école, la Municipalité a mis en place le transport depuis l'ensemble des collèges primaires du Grand-Mont, Martines et Crétaison, afin de rejoindre en toute sécurité le réfectoire scolaire. Tous les transports sont effectués par l'Entreprise CarPostal.

Ainsi, dès le printemps 2011, la Commune dispose de :

- Deux minibus scolaires ScolaCar avec 2 places adultes à l'avant et 24 places enfants à l'arrière.
- Deux minibus scolaires ScolaCar avec 2 places adultes à l'avant et 30 places enfants à l'arrière.

Ainsi, 108 enfants peuvent être transportés journalièrement.

Malgré cet investissement déjà très important, la capacité des bus scolaires ne permet pas le transport de tous les enfants et des règles de priorité sont toujours en vigueur : en premier lieu les élèves des classes enfantines CIN, puis ceux des classes primaires de la 1^{ère} à la 4^{ème}, puis de la 5^{ème} à la 6^{ème}.

Dès la rentrée scolaire 2012, et suite à un nouveau règlement du Conseil d'Etat, si un transport scolaire est organisé par une commune pour les élèves habitant en-dessous de 2,5 km, celui-ci doit être rendu gratuit.

En plus de ces courses multiples, les bus scolaires effectuent des **courses spéciales** destinées à transporter les élèves des petites classes à la piscine, à la couture ou la rythmique. Les éventuelles disponibilités qui restent sont aussi valorisées pour des **courses occasionnelles** comme par exemple conduire une classe de petits à la patinoire de Malley.

Etudes surveillées au Mont

Les surveillants font partie du personnel communal. L'organisation, le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées, comme l'élaboration des informations destinées aux parents et/ou au corps enseignant sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. Cette activité fait partie des tâches communales confiées à l'école contre rémunération définie par Convention avec le Canton. A ce jour 21 élèves du primaire et 18 élèves du secondaire fréquentent cette offre.

Parascolaire à but éducatif

L'établissement du Mont, avec le soutien de la Commune, a organisé plusieurs cours facultatifs pour les élèves du secondaire (cuisine, peinture photographie, robotique et autre «scrap booking»). Chaque cours se déroule sur environ 10 séances avec 8 à 12 élèves.

Sport scolaire facultatif

Plusieurs sports sont proposés aux élèves sur inscription. Les cours ont lieu principalement entre midi et 14h. Ces cours sont gratuits pour les élèves, financés par le Canton. Ce sont : natation débutant - natation perfectionnement - sauvetage - jeux aquatique - jeux de balle- judo.

Accueil " Tartine"

Dès août 2012, un accueil du matin, dès 7h00, est ouvert dans la salle de paroisse. Cet accueil a été rendu possible grâce à l'APE qui a effectué un sondage sur le besoin en accueil du matin, midi et après l'école. L'APE prend l'organisation en charge avec la collaboration des dames s'occupant actuellement du réfectoire.

Environ 520 retours du sondage montrent une nette demande en accueil parascolaire.

Un projet est à l'étude dans le cadre de l'EFAJE pour une ouverture fin 2013.

Réfectoire scolaire de la route du Jorat 6

Le réfectoire scolaire officiel de la Commune du Mont se trouve à l'étage du bâtiment du Service du feu. Sur inscription préalable, les enfants peuvent obtenir un repas chaud.

Le prix du repas de midi est de Fr. 12.-- pour les enfants. Les bus scolaires transportent les élèves. L'organisation du réfectoire, la prise en charge des inscriptions, la confection des repas chauds et l'encadrement des enfants durant la pause de midi sont toujours assurés par Mme Barbara Eggertswyler et 4 autres personnes.

Fréquentation du réfectoire de la route du Jorat 6

Années	2010	2011	2012
Repas servis	2'678	4'172	5'946

Sur inscription, le réfectoire scolaire est à disposition des grands élèves. De plus, la salle de travail de la médiathèque scolaire est ouverte dès 12h50 aux élèves qui souhaitent étudier durant la pause de midi.

Le réfectoire scolaire sur le site du Mottier ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2013.

Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise - APVRL

La Commune du Mont, ainsi qu'une quarantaine de communes, est membre de l'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise. Celle-ci a fêté ses 30 ans d'existence en 2009.

Elle édite chaque année une brochure proposant de multiples activités sur inscription, réparties sur 2 semaines en juillet et 2 semaines en août.

Les activités proposées sur la Commune sont :

- Pétanque et grillade
- Dentelle au fuseau
- Découverte champignons
- Les sapeurs-pompiers
- Fabrication de produits de boulangerie
- Planche à voile, à Préverenges

La Bourse communale se charge de la vente des passeports-vacances pour les habitants de la Commune.

40 passeports-vacances (10-15 ans) vendus Fr. 45.-- (Fr. 40.-- pour le 2ème enfant et suivants).
17 passeports familiales (13-15 ans) vendus Fr. 25. --.

La Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports-vacances.

En plus des activités et des visites proposées, chaque détenteur peut bénéficier durant la période choisie des entrées gratuites aux piscines de Lausanne, Prilly, Pully et Renens, ainsi que dans les musées de la région lausannoise. Il peut utiliser les transports publics sans frais dans la zone et profiter de 3 entrées de cinéma gratuites du lundi au vendredi pour les séances avant 19h.

L'effort des organisateurs pour proposer toujours plus d'animations renouvelées aux participants est remarquable.

Ecole de musique

L'école de musique vit en 2012-2013 sa dernière année dans sa structure actuelle. Celle-ci fut fondée en 1989 et offre à une septantaine d'enfants montains des cours pour un choix d'une douzaine d'instruments. Les cours ont lieu dans nos bâtiments scolaires.

Au 1^{er} août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Le but de cette loi est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Une fondation a été créée et soutiendra uniquement ces écoles. Cela implique que les communes verseront un montant/habitant afin de les subsidier et de favoriser sur le plan financier l'accès des élèves à un enseignement de la musique.

Afin de pouvoir continuer à offrir aux nombreux élèves montains la possibilité d'exercer la musique, la Municipalité est en recherche d'une nouvelle structure pour la rentrée 2013.

Médiathèque scolaire et communale du Mont-sur-Lausanne

Personnel : La conduite de la médiathèque est toujours assurée par Mmes Murielle Reynolds Henchoz, responsable à 75 %, et Fanny Vuadens, assistante en information documentaire à 100 %. Un total de 1 ETP est pris en charge par le Canton.

Ouverture au public : Horaire public actuel : lundi, mardi et jeudi de 15h.30 à 17h.30, mercredi de 13h30 à 15h30. Ouverture également les lundi, mardi et jeudi de 13h.30 à 14h.

Acquisition des documents : le fonds documentaire est composé de presque 15'000 documents :

- 1'850 albums jeunesse (dont env. 100 livres tactiles et/ou cartonnés pour les 0-3 ans) ;

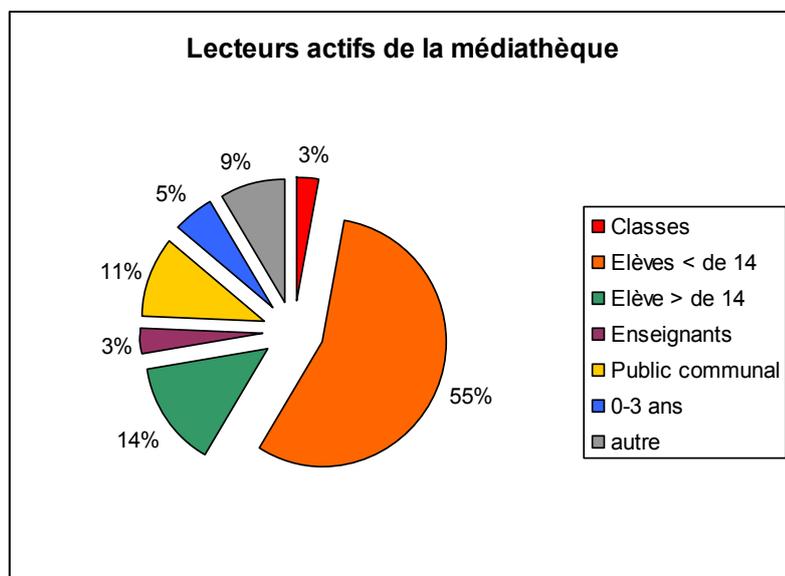
- 4'900 romans pour lecteurs débutants et lecteurs confirmés ;
- 4'400 documentaires touchant des domaines divers et variés (psychologie, pédagogie, arts, religions, sciences naturelles, économie, histoire, géo, sports, etc.) ;
- 230 documents en langue étrangère, principalement anglais, allemand, italien et espagnol (romans, méthodes de langue, lexiques, dictionnaires, livres audio...) ;
- 2'600 BD et mangas ;
- 900 DVD enfant, jeunesse et adulte ;
- Ainsi que des livres jeu, livres audio, kamishibai (= théâtre japonais), revues, recueils de contes,

poésies, théâtre, CD audio, ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies).

Statistiques de fréquentation

En 2012, la médiathèque a effectué environ 28'000 prêts de documents. Si l'on omet les trois mois de vacances durant lesquels la médiathèque est fermée, cela correspond à environ 3'000 documents prêtés par mois, un chiffre plus que satisfaisant pour une médiathèque de cette taille.

En outre, la médiathèque compte **767 lecteurs actifs**, répartis selon les catégories ci-dessous.



En 2012, l'ensemble des transactions (= prêts, retours, prolongations de documents) a été effectué par les catégories d'utilisateurs ci-dessous :

- 73 % par les enfants de 4 à 16 ans scolarisés à l'EPS du Mont ;
- 13 % par le public strictement communal : enfants en âge pré-scolaire, adolescents hors scolarité, enfants scolarisés hors EPS, adultes ;
- 10 % par les classes et/ou des enseignants ;
- 4 % par des usagers ne faisant pas partie de ces catégories (prêt entre bibliothèques, lecteurs de la BCU, comptes externes, etc.)

Animations 2012

Animations / événements communaux

Le 25 janvier : Spectacle de Pie Tshibanda : « Un fou noir au pays des blancs », en collaboration avec l'ARAVOH.

Le 4 février : Participation à la *journée des bibliothèques publiques vaudoises* (association BiblioVaud). Thème : « L'arbre aux saveurs ». Une centaine de personnes ont participé à la journée.

En hiver - printemps : Exposition des œuvres de Maryline Delacour.

Le 12 mai : Stand de promotion à la fête de mai, avec vente de livres d'occasion.

Le 10 octobre : Bestiaire : improvisation en textes, musiques et sons par 5 artistes auteurs-compositeurs. Une quarantaine de personnes présentes.

Le 9 novembre : Nuit du conte, thème « Tout feu tout flamme ». Complet pour les enfants (env. 70 participants) ; peu d'inscrits pour la session adulte.

En décembre : Calendrier de l'Avent dans la médiathèque (public : 2-6 ans) : une histoire par jour pour attendre Noël.

Animations dans le cadre scolaire

De janvier à avril : Animation « 1,2,3 albums » menée dans trois classes de CYT6 (présentation de 10 albums, lecture, partages, activités en lien avec les thématiques).

Les 13 mars et 3 avril : Rencontre entre les élèves d'option latin-grec et deux conteuses pour une initiation à l'art de conter, suivie d'un après-midi de mise en pratique : les élèves de secondaire ont pu s'exercer en racontant des contes mythologiques aux élèves du CYT5 (avec Mme L. Roduit).

Les 14 et 15 mai : Formation proposée aux enseignants sur Swisssmobile (abonnement souscrit par la médiathèque).

Le 15 juin : Contes sur les géants et les Djinns, par Mme B. Leresche, pour toutes les classes de CYP2 (3 et 4P).

En septembre – octobre : Classes primaires invitées en début d'année pour une visite d'introduction avec diverses activités organisées en fonction des cycles. Cycle de transition et secondaire : une formation a été mise en place pour utiliser le catalogue en ligne.

Dès septembre : Une classe de 9G travaille sur des « notes de lecture » (lecture, analyse et critique de documents écrits ou audiovisuels) et les publie sur le site web de la médiathèque. (avec M. J. Prod'hom). A découvrir sur www.mediathequedumont.ch.

En dehors de ces activités spécifiques, les enseignants fréquentent régulièrement la médiathèque avec leurs classes pour divers travaux, recherches documentaires et emprunts de documents.

Dès septembre : Une équipe d'élèves intéressée par le cinéma s'est proposée pour regarder des films, écrire des critiques et les publier sur le site web. Rencontres régulières prévues durant l'année le vendredi après l'école.

Visites / Stages

La médiathèque a reçu la visite d'une délégation de Clarens-Montreux, intéressée par l'expérience du réseau. Elle a accueilli les responsables des bibliothèques mixtes d'Echallens et Ste-Croix pour une formation accélérée sur le module de prêt du logiciel Virtua. Sensible à l'aspect « formation », la médiathèque a également accueilli deux stagiaires en 2012. Une pour une durée d'une semaine et l'autre pour un mois.

* * * * *

CULTES

Paroisse réformée

En février lors d'un culte, le Temple a été dédié, en présence de Mme Béatrice Métraux, future Conseillère d'Etat (en juillet), et du Conseil Synodal.

Avec le concours de l'architecte M. J.-P. Crausaz, il a été déposé dans le sol du chœur un écrin contenant les documents que nous avons à cœur de léguer à la postérité.

En avril, les paroisses de la nouvelle Région du Nord-Ouest lausannois se sont retrouvées à Prilly pour un culte constitutif de cette nouvelle entité. Cette région s'appelle «Les Chamberonnes» et rassemble 9 paroisses. Dorénavant, la Paroisse collaborera avec un nombre de paroisses plus important, lesquelles forment l'Ouest et le Nord de la ceinture lausannoise. Elle est présidée par un Conseil régional, dans lequel siège Mme Viviane Henny, du Mont.

Au mois de juin, la Paroisse a installé le pasteur Alain Wirth, au cours d'un culte auquel ont participé le Préfet, le Conseil synodal, le Conseil régional et la Municipalité.

Cet été, le diacre Jean-Michel Keller et son épouse Françoise ont quitté Le Mont pour intégrer la paroisse de Nyon. Dès le 1^{er} septembre, la Paroisse a reçu l'appui du pasteur Yann Morvant, qui habite Renens. Il a repris le poste de 50 %.

A l'occasion de la fête de Mai et de la St-Nicolas, la Paroisse a tenu un stand, aux côtés des autres Sociétés locales.

Paroisse catholique de St-Amédée

La Paroisse St-Amédée, comprend dans son entier, 7'000 catholiques répartis entre le quartier lausannois de Bellevaux, Le Mont et les communes avoisinantes, Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens, Froideville. Ce vaste secteur paroissial est rattaché à l'Unité Pastorale "Notre-Dame de Lausanne" (Valentin Lausanne), dans le cadre du "diocèse Lausanne - Genève - Fribourg" et inclut aussi les paroisses voisines de St-André (Bois-Gentil Lausanne), et du St-Esprit (Boisy Lausanne).

Les frais de fonctionnement de la Paroisse sont répartis à travers une convention. La Ville de Lausanne et la Commune du Mont se répartissent les frais légaux découlant de l'église de Bellevaux par un décompte annuel. Le recensement de référence est mis à jour tous les 5 ans.

Les paroissiens ont la possibilité d'assister aux messes régulièrement célébrées soit à l'Eglise catholique de Bellevaux, au Centre œcuménique de Cugy ou au Centre œcuménique de Froideville. Le curé de la paroisse est M. l'Abbé Joseph Ngo.

Divers groupements paroissiaux proposent tout au long de l'année de nombreuses activités adressées aux différents âges de la vie, ou à toute la communauté par des fêtes telles que la kermesse, les célébrations œcuméniques, etc.

Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne sont répartis entre les 34 communes, selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

L'impôt ecclésiastique a été supprimé depuis quelques années.

SOCIETES LOCALES

Une quinzaine de Sociétés locales sont regroupées au sein de l'Union des Présidents des Sociétés locales (UPSL). Elle se réunit 2 fois par an pour coordonner le calendrier des différentes manifestations et activités respectives.

Ainsi, les Montains ont pu prendre part à de nombreuses rencontres orchestrées par diverses sociétés, associations ou groupements locaux, tout au long de l'année sous forme de soirées, activités sportives et culturelles, marchés, animations diverses, etc.

La société de Développement a organisé traditionnellement la Fête de Mai, la réception des nouveaux habitants, la St-Nicolas ainsi que la Torrée qui drainent à chaque fois une partie importante de la population. Deux nouveautés à mentionner, en février une pièce de théâtre à la grande salle qui a eu un franc succès, ainsi qu'en septembre, une soirée moules-frites en collaboration avec notre Auberge communale.

Le prix du mérite, décerné chaque année lors de la fête de mai, a été délivré à M. Valter Spinazza pour son engagement au sein des sociétés locales et de la Commune.

A relever particulièrement, le giron de Jeunesse du 26 au 29 juillet. La Société de jeunesse s'est investie pour une belle réussite. Un grand nombre de bénévoles et une bonne collaboration entre sociétés locales ont œuvré durant ce grand rassemblement.

Notons aussi le 79ème Giron des chorales du Jorat organisé par l'Echo des Bois de manière très conviviale.

Suite au retrait d'une des 4 sociétés, les lotos du Mont ont dû cesser leur activité par manque de personnes pouvant reprendre l'organisation.

La Commune continue à soutenir les activités des Sociétés en leur fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout la formation des jeunes.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

* * * * *

AFFAIRES SOCIALES - DEFENSE INCENDIE - PROTECTION CIVILE

Municipal responsable : M. Jacques MARCHAND

AFFAIRES SOCIALES

ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly – Echallens

1. Rappel du contexte

Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune du Mont fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly–Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 42 communes au 1.01.2013.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, c.-à-d. les buts auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

L'ARASPE est conduite par un Conseil intercommunal (Législatif) composé de 42 Conseillers municipaux représentant les 42 communes membres, désignés par leur Municipalité.

2. Comité de direction

Le Comité de direction (Exécutif) se compose de 9 Conseillers municipaux. Werner Blum (Echallens / Président), Anne Bourquin Büchi (Prilly / Vice-présidente), Michèle Gay-Valloton (Cheseaux-sur-Lausanne), Jean-Pierre Sterchi (Cugy), Jacques Marchand (Le Mont-sur-Lausanne), Sandrine Favre (St-Barthélémy), Roger Weissbrodt (Vufflens-la-Ville), Françoise Arlaud (Jorat-Menthue), Yves Jauner (Penthalaz).

Le directeur du CSR, M. Michel Hoffman prépare et participe aux réunions (1 à 2 par mois) du Comité de direction.

Le secrétariat des deux Conseils est assuré par Mme Martine Seiler.

Durant l'année 2012, le Municipal du Mont, M. Jacques Marchand, a participé à 8 séances de travail dans le cadre du Comité de direction de l'ARASPE, et à deux assemblées du Conseil intercommunal,

En collaboration avec le directeur M. Michel Hoffmann, le Comité de direction a traité les affaires courantes et préparé tous les éléments, comptes, budget et autres, soumis au Conseil intercommunal lors des 2 assemblées générales ordinaires. Vu les nouvelles tâches (PC familles et autres) qui sont confiées aux agences AVS et à l'ARASPE, les coûts vont inmanquablement augmenter ces prochaines années.

3. CSR

Les 4 agences intercommunales d'assurances sociales (Le Mont, Prilly, Jouxens, Echallens) assurent le relais entre les habitants des 42 communes de l'ARASPE et le CSR (Centre Social Régional). Ce Centre situé à Prilly offre depuis 1997 tout un soutien logistique, administratif et social, afin d'avoir un suivi des dossiers de demande d'aide sociale.

4. Revenu d'insertion (RI)

Afin de renforcer la lutte contre les éventuels abus au niveau RI et à la demande du Comité de direction, le CSR transmet régulièrement aux Syndics la liste des bénéficiaires du RI de leur commune. Cette information est évidemment traitée confidentiellement. En cas de doute, les cas peuvent ainsi être signalés au CSR qui effectue les contrôles nécessaires, au besoin, en utilisant les services de l'enquêteur spécialisé pour cela et actif pour plusieurs CSR.

Actuellement, nous ne nous disposons pas de données statistiques pour toute l'année 2012. Toutefois, une vue générale nous permet d'avoir des éléments précis jusqu'en octobre de l'année en question. Ainsi, les renseignements fournis par le SPAS nous permettent de dire que les 14'800 dossiers actifs concernent 23'696 personnes dont 16'951 adultes et 6'745 mineurs pour l'ensemble du canton.

Environ un tiers des bénéficiaires (31%) ont moins de 20 ans et la moitié entre 20 et 49 ans. Les proportions observées sont très similaires à celles enregistrées au mois d'octobre 2011.

La moitié des dossiers (67%) concernent des personnes seules. Les familles monoparentales arrivent en deuxième position (18%), avant les familles avec enfant(s) (9%) et les couples sans enfant (5%). Cette répartition est pratiquement la même que celle que l'on peut observer sur l'ensemble des communes de l'ARASPE.

En 2012, l'Agence intercommunale d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne a traité 69 dossiers.

5. AIAS du Mont-sur-Lausanne – Agence intercommunale d'assurances sociales pour les communes du Mont-sur-Lausanne, de Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville

La nouvelle situation de l'agence sous l'égide de l'ARASPE fait que l'activité se déroule dans des locaux adaptés dans l'ancien collège du Petit-Mont. Comme déjà relevé pour l'année 2011, le travail va en augmentant d'une part en raison de l'accroissement de la population et d'autre part en liaison avec de nouvelles tâches comme par exemple la gestion des prestations complémentaires (PC) pour les familles à revenu modeste.

Mme Nadja Broccard est la responsable de l'agence (à 80 %). Elle aidée dans sa tâche par Mme Gatti (à 50 %), collaboratrice.

Elles appliquent les directives et instructions, transmettent aux institutions tous renseignements, prêtent leur aide à la population, contrôlent l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants. Elles collaborent avec les autorités suivantes :

- La Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens en matière d'AVS, AI, Prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI, allocations perte de gain (APG), Allocations familiales (AF) ;
- L'Organe cantonal de contrôle de l'assurance en cas de maladie et d'accidents (OCC) ;
- L'Office de l'assurance-invalidité (OAI).

Avant d'être transmis à la Caisse cantonale, les dossiers concernant les nouvelles demandes de soutien à des habitants du Mont (demandes des prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC) sont soumises pour visa au Municipal responsable de chaque commune.

6. Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)

Les assurés de condition économique modeste peuvent bénéficier d'un subside pour le paiement de tout ou partie de leurs primes d'assurance-maladie et accidents.

Pour notre Commune, 701 personnes bénéficient de subsides relatifs aux assurances sociales.

7. Budget et comptes

Les comptes 2012 de l'ARASPE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport ; ce qui ne permet pas de présenter un tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

Au niveau de nos budgets et comptes communaux, les coûts, directement pris en charge par les communes et qui nous concernent, sont répartis dans les comptes 710.3525 - Participation communale au Centre Social Régional (ARASPE) avec Fr. 4'000.- (budget 2013), montant correspondant au coût de secrétariat du Conseil intercommunal et du Comité de direction, ainsi qu'une participation au Conseil des régions RAS et 711.3525 - Participation association régionale de l'action sociale, avec Fr. 165'000.- (budget 2013). A cela il faut évidemment ajouter les frais du CSR et de l'action sociale, que le Canton nous refacture par le biais de la facture sociale, comptes 720.

Les nouveaux locaux, comprenant deux bureaux, impliquent évidemment une augmentation du coût par habitant, compensée en partie par l'augmentation de la population. Pour notre Commune, l'effet de cette augmentation des coûts aura finalement peu d'impact face à l'application du coût unique entre les agences.

APROMAD - Association pour la Promotion de la santé et Maintien à Domicile - Couronne lausannoise

1. Préambule

L'APROMAD est chargée de mettre en œuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile mise en place par l'AVASAD sur l'ensemble du Canton ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé. Le Conseil d'Etat définit cette politique en concertation avec les associations représentatives des communes et après consultation de l'AVASAD.

Comme membre de l'AVASAD, l'APROMAD a pour mission générale d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, l'Association assure la fourniture de prestations de soins ou autres pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Les communes de la région, desservies par l'APROMAD sont membres de droit de cette association avec voix délibérative.

2. APROMAD - Organisation

D'un point de vue pratique, l'APROMAD (19 ans d'existence en 2012) est donc l'association qui coordonne et gère tous les aspects administratifs, l'infrastructure et le personnel actif dans les CMS de la Couronne lausannoise. Elle gère les CMS d'Echallens, d'Epalinges, du Mont, d'Oron, de Prilly Sud et Nord, de Pully et de Cully. Suite à diverses réorganisations, le bassin versant de l'APROMAD s'appuie sur près de 620 collaborateurs pour assurer ses activités de soutien à la population forte d'environ 130'000 personnes. Les bureaux de l'APROMAD sont situés en Budron C7 au Mont.

3. APROMAD – Comité de direction

En 2012, le Comité de direction de l'APROMAD s'est réuni à 5 reprises pour adopter les Comptes 2011, le Budget 2013, préparer l'assemblée générale du 18 avril 2012 et exprimer son avis sur divers points présentés par la directrice Mme Patrizia Clivaz-Luchez.

Etant donné la présence d'un CMS sur son territoire, la Commune du Mont est représentée par M. Jacques Marchand, Conseiller municipal au sein du Comité directeur de l'APROMAD.

4. APROMAD – Finances

Le financement de l'APROMAD et par conséquent des CMS, repose sur la facturation aux bénéficiaires ou à leur assurance maladie. Les subventions publiques sont assurées par le Canton et les communes. Dans nos Budgets et Comptes, le financement de l'APROMAD apparaît sous Sécurité sociale, compte 730 Santé publique – 730.3654 APROMAD (CMS), AVASAD.

Selon les indications reçues le 16 juillet 2012 de l'AVASAD pour les préparatifs du budget 2013, le montant, proche de Fr. de 103.90 par habitant en 2012 Fr. (Fr. 97.30 en 2011), continue d'augmenter pour être fixé à Fr. 107.95 pour 2013.

Les raisons restent toujours les mêmes : augmentation de la population moyenne vaudoise, vieillissement de la population, prise en charge de services plus importants le week-end et 24h/24.

De manière générale, les mesures d'économie consistant à garder moins longtemps les personnes malades ou accidentées dans les hôpitaux, impliquent un report de charges et de travail sur les CMS et les associations d'aide à domicile. Pour les infirmières et aides intervenant sur le terrain auprès des malades, c'est non seulement le travail de soins qui augmente fortement, mais aussi le travail administratif et les décomptes de toutes sortes nécessaires aux diverses facturations et exigences des assurances qui, ici comme ailleurs, disputent les décomptes présentés. Face à cette situation, le personnel commence à réagir et le mécontentement augmente. Il sera bientôt temps que le Conseil d'Etat prenne conscience qu'il y a des limites aussi aux charges à confier à l'aide à domicile.

5. AVASAD – Association Vaudoise d'Aide et de Soins à domicile

L'AVASAD est l'autorité cantonale de surveillance de l'APROMAD. Elle a également confié à l'APROMAD le mandat de gestion de l'activité de soins infirmiers pédiatriques à domicile pour tout le Canton. Cette activité fait l'objet de Budgets et Comptes séparés et l'entier du subventionnement est assuré par l'AVASAD.

6. CMS – Aide et soins à domicile

Le CMS du Mont s'occupe des habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne-Montheron, de Bottens, de Bretigny-sur-Morrens, de Cugy, de Froideville et de Morrens. Sa responsable, Mme Marie-Alix Souyris a une formation d'infirmière en soins généraux et une longue expérience dans les soins. Le CMS bénéficie de locaux administratifs dans l'ancien collège rénové du Petit-Mont.

7. Sites Internet

Pour plus d'informations sur ces structures et les prestations de soins fournies, voir :

- le site de l'APROMAD www.apromad.ch
- le site d'AVASAD www.aide-soins-domicile-vaud.ch

sur lesquels vous trouverez les derniers rapports annuels de l'AVASAD/OMSV, de l'APROMAD et des soins infirmiers pédiatriques à domicile.

SAF - Service d'Aide à la Famille Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny, Froideville – Groupe de bénévoles.

1. Préambule

Selon ses statuts, révisés en 2008, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de venir en aide aux familles domiciliées dans les 5 communes en :

- Encourageant et en soutenant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin.
- Développant et mettant sur pied d'autres prestations d'aide à la famille.

2. Organisation

L'année 2012 fut celle du renouveau pour tout ce qui concerne la partie opérationnelle. Mme Fardel, ancienne boursière de la commune du Mont-sur-Lausanne, s'est proposée de reprendre la partie financière du SAF et de cumuler la tâche de coordinatrice centrale. Mme Françoise Jaccoud, ancienne municipale de Froideville, a offert ses services en qualité de secrétaire puis en 2013 de reprendre le poste de coordinatrice centrale. Lorsque ces deux personnes ont présenté leur candidature, elles ont immédiatement été plébiscitées et admises au sein du Comité du SAF.

Suite à l'arrivée de ces deux personnes, l'organisation s'est retrouvée renforcée et, en raison de leur enthousiasme, elles ont apporté un nouvel élan qui a rejailli sur tous les bénévoles.

3. Comité

Le Comité s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale tenue le 4 octobre 2012, à Cugy. Le président a traité les affaires courantes avec Mmes Fardel et Jaccoud.

Une réunion de tous les bénévoles a été organisée le 14 juin 2012. Cette séance avait pour but de présenter le Comité et ses nouveaux venus, de régler certains problèmes opérationnels et de présenter l'association faîtière Bénévolat-Vaud.

4. Bénévoles

En 2012, le SAF a pu toujours compter sur 33 bénévoles, dont quelque 14 bénévoles provenant du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital, promenades, visites, lecture. Le Service d'aide à la famille met en contact les personnes en difficulté avec les bénévoles disponibles.

Le tableau ci-après permet de dire que le nombre des bénévoles reste toujours constant.

Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
30 bénévoles	34 bénévoles	30 bénévoles	33 bénévoles

5. Activité

L'activité d'une telle association, basée sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes.

Ces bénévoles ne sont pas rémunérés pour le temps qu'ils consacrent à rendre service, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les malades d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
9'715 km	6'546 km	5'816 km	8218 km
876 transports	814 transports	798 transports	661 transports

Au Mont, malgré une moyenne de 14 bénévoles inscrits, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir accepter un transport et devoir solliciter l'aide des bénévoles des autres communes. Les demandes pour des transports réguliers à l'EMS de la Paix du Soir pour de l'ergothérapie ou en Unité d'accueil temporaire (UAT) sont majoritaires ; ce qui nécessite une bonne organisation des transports.

* * * * *

EFAJE - Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs

1. Préambule

La Commune du Mont est membre de l'«Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs» depuis le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants (RAJE) conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants ; favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine ; améliore l'information des usagers ; distribue les subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

Les membres de l'association sont :

- a) 36 communes du Gros-de-Vaud et environs,
- b) Les entreprises partenaires du réseau,
- c) Les structures affiliées à l'EFAJE avec voie consultative.

Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et chaque membre verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le Comité Directeur et adoptés par l'Assemblée Générale.

2. Direction

Compte tenu des nouvelles dimensions de l'EFAJE, consécutives à l'augmentation des garderies, du préscolaire et du parascolaire, un centre administratif a dû être mis en place. Ce groupe de direction opérationnelle du réseau EFAJE a été placé sous la direction de M. Olivier Simon. Un responsable financier a également été engagé en la personne de M. Franck David-Henriet.

3. Comité directeur

Au cours de l'année 2012, Mme Murielle Kathari-Lauritzen, Présidente, a dû démissionner en raison d'un déménagement dans une autre région du canton. Sa fonction a été reprise par Mme Françoise Arlaud, Jorat-Menthue, vice-présidente. Cette dernière fonction a été attribuée à M. Jacques Marchand, Le Mont-sur-Lausanne. Les autres membres sont Patricia Auberson, Bercher, Werner Blum, Echallens, Anne-Lise Isaaz, Etagnières, Véronique Pittet-Allaz, Villars-le-Terroir, Dominique Tille, Oulens.

Excepté M. Dominique Tille, Syndic d'Oulens, toutes les personnes citées sont Conseillers-ères municipal-e-s dans leur commune.

4. Activités du Comité directeur

Au cours de l'année 2012, le Comité directeur a poursuivi son travail en vue de renforcer la tête du réseau, de centraliser l'accueil et l'orientation des parents vers les structures et de poursuivre l'organisation et le développement du réseau.

En 2012, M. Jacques Marchand, Municipal du Mont, membre du Comité directeur de l'EFAJE, a participé à 8 séances du dit comité ainsi qu'aux deux assemblées générales. Dans le cadre de la révision de la politique tarifaire, il a fait partie d'un groupe ad hoc qui s'est réuni à 5 reprises.

5. Domaines d'activités

Ils sont au nombre de trois, respectivement :

- Accueil Familial de jour (AFJ) – Réseau des mamans de jour
- Préscolaire – Prise en charge dans des garderies des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Parascolaire – Prise en charge dans des structures (APEMS) des enfants en milieu scolaire dès 4 ans

6. Accueil Familial de Jour (AFJ)

Cette structure est animée par quelque 110 mamans de jour.

Toutefois, cette forme d'accueil familial a atteint ses limites pour notre Commune. Compte tenu de l'urbanisation, ce réseau ne compte plus que deux mamans de jour sur notre territoire. Conformément aux statuts de l'EFAJE, des enfants de notre Commune sont accueillis par des mamans de jour dans d'autres communes de l'EFAJE.

Concernant les coordinatrices, Mmes Mireille Fitzé (60 %) et Martine Schibli (60 %), chargées du secteur comprenant Echallens ont été engagées par la commune d'Echallens. Mme Maïa Caduff,

chargée actuellement des communes du Mont, de Bretigny, de Cugy, de Froideville, de Morrens et de Bottens est engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par la Commune du Mont.

Les communes du Mont et d'Echallens refacturent au réseau EFAJE la totalité des charges salariales liées à ces trois personnes. Ensuite toutes les communes participent à ces coûts pour les enfants habitant leur territoire.

En remplissant toutes les conditions de la LAJE (Loi) et en étant ainsi reconnu par la FAJE (Fondation), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention l'équivalent du salaire des coordinatrices, ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par la caisse centrale.

6. Préscolaire

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 158 places, réparties dans les structures suivantes :

- Rev'eil Matin Echallens 66 places
- **Budron Le Mont 44 places**
- l'Hirondelle Bercher 27 places
- Perlimpimpin Bettens 21 places

Fin 2012, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignaient leur taux d'occupation maximum, sachant qu'une garderie n'est jamais pleine à 100 % ; certaines plages horaires ne peuvent jamais être totalement remplies. Le maximum se situe vers 85 %.

7. Parascolaire

Dans le cadre de la prise en charge des enfants en milieu scolaire, pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose de 96 places dans les structures suivantes :

- L'Hirondelle Bercher 12 places
- Les Aventuriers Oulens 24 places
- Les Moussaillons St-Cierges 12 places
- Pop Corn Echallens 48 places

8. Finances

Les comptes 2012 de l'EFAJE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport ; ce qui ne permet pas de présenter un tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

Il est à préciser que les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis dans celles-ci en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures consommées par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « Consommateur – Payeur ».

En synthèse, le budget consolidé pour 2013 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

• Administration centrale	Fr. 300'500.-	Fr. 8.55/habitant
• Accueil familial de jour	Fr. 640'500.-	Fr. 2.25/heure
• Préscolaire	Fr. 1'473'500.-	Fr. 3.57/heure
• Parascolaire	Fr. 596'500.-	Fr. 4.00/heure

La Municipalité est consciente que, en raison de la construction de nouveaux quartiers en 2013 et dans les années qui suivent, les places disponibles déjà insuffisantes voire inexistantes dans les différentes structures d'accueil est nettement insuffisant. Une étude globale doit être effectuée pour satisfaire les attentes des parents, en mettant l'accent sur le parascolaire.

JARDIN D'ENFANTS «Les Mille-Pattes»

Le Jardin d'enfants «Les Mouflets», installé dans l'ancien petit Collège des Planches, était soutenu depuis de nombreuses années par la Commune. Début 2012, Mme Gisèle Wyss, fondatrice et directrice de cette structure, avisait qu'elle cesserait son activité pour cause de retraite au début des vacances scolaires d'été. Ce manque de planification pour assurer la pérennité a mis la Municipalité devant le fait accompli.

C'était sans compter sur l'enthousiasme Mme Francine Golay, employée de Mme Wyss depuis cinq ans. Cette personne était prête à reprendre le flambeau. Par contre, elle n'avait pas encore tous les certificats nécessaires mais, dès septembre 2012, elle suit des cours pour palier à ce manque de formation. Ceci a eu pour conséquence que le SPJ donna une autorisation d'exploitation pour seulement 10 places contre 19 auparavant.

Ainsi à la rentrée scolaire 2012 et avec l'appui de la Municipalité, Mme Francine Golay a pu continuer l'exploitation d'un jardin d'enfant avec pour appellation « Les Mille-pattes ». De ce fait, la Commune du Mont a pu garder une prestation complémentaire à la garderie de Budron.

* * * * *

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le SDIS La Mère, comprenant les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et le Mont-sur-Lausanne, est placé sous le commandement du major Bernard Borgeaud de Cheseaux. Trois chefs de site ont également été nommés. Pour la Commune du Mont, il s'agit du cap Christophe Corbaz.

Comme déjà annoncé dans le précédent rapport, la Commune de Jouxens-Mézery avait fait des démarches auprès de l'ECA et des Municipalités concernées pour une admission au sein du SDIS de la Mère. En fin d'année 2012, un préavis commun a été présenté aux Conseils communaux des quatre communes. Il est à relever que ledit préavis a été adopté à l'unanimité par chaque législatif. Ceci a eu pour conséquence que depuis le 1^{er} janvier 2013, le SDIS La Mère aura pour territoire d'intervention les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Le Mont sur-Lausanne, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne.

Profitant de cette nouvelle alliance et pour respecter les nouvelles dispositions de la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), la convention, le règlement ainsi que son annexe, réglant la marche du service du SDIS La Mèbre, ont fait l'objet d'importantes modifications. Présentés aux Conseils communaux avec le même préavis susmentionné, ces documents ont également été adoptés par les différents Conseils communaux.

1. Effectifs au 01.01.2012

Etat- major :

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Thierry Auberson
Chef du site de Romanel :	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Le Cap Thierry Auberson, chef du site de Cheseaux, a dû démissionner pour raison de santé. Afin de le remplacer, le Cap Alain Blanc a été nommé à cette nouvelle fonction dès le 11 novembre 2012.

Site opérationnel du Mont		Site opérationnel de Cheseaux		Site opérationnel de Romanel	
Officiers	8	Officiers	9	Officier	6
Sous-officier supérieur	0	Sous-officiers supérieur	1	Sous-officier supérieur	1
Sous-officiers	8	Sous-officiers	6	Sous-officiers	5
Appointé	3	Appointés	6	Appointés	2
Sapeurs	33	Sapeurs	20	Sapeurs	21
Recrues	4	Recrues	8	Recrues	4
Total	56	Total	50	Total	39

Total des 3 sites : 145 dont 60 au DPS et 85 au DAP.

Le SDIS est complété par une section de JSP comprenant 20 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 21 arrivées et 23 départs. Ces derniers sont dus pour la plupart à des déménagements ou des raisons professionnelles.

2. Commission du feu

Elle se compose comme suit :

M. S. Sandoz, municipal Cheseaux	président
M. J. Marchand, municipal Le Mont	membre
M. D. Crot, municipal Romanel	membre
M. J.-D. Joerg, Conseiller communal Le Mont	membre

M. S. Piguet, Le Mont	membre
4 membres (Cheseaux 2 / Romanel 2)	
Commandant B. Borgeaud	Cdt SDIS
Quartier-Maître N. Petit	membre
Chef de site, Le Mont cap. Ch. Corbaz	membre
Chef de site Cheseaux, cap. Th. Auberson	membre
Chef de site Romanel, cap. J.-L. Blanchard	membre

La Commission du feu s'est réunie à quatre reprises, pour modifier la Convention, le Règlement et son annexe, examiner les comptes 2011 et approuver le budget 2013, l'acquisition de véhicules et le rapport annuel 2011.

3. Formation

Afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs ont participé à divers cours cantonaux. Durant l'année 2012, 250 jours de cours ont été suivis au Centre de formation de la Grangette, à Lausanne, et au Centre PCi de Gollion.

Le total général de l'ensemble des cours représente 1750 heures.

4. Activités de l'année

Activités programmées

Recrutement	1
Planification intercommunale recrues	1
Séance de la commission du feu	4
Séance d'état-major	12
Séance d'état-major de site	3
Exercice officier	2
Exercice sof	4
Exercice détachement d'appui (DAP)	6
Exercice détachement 1 ^{er} secours (DPS)	10
Exercice porteurs ARI 1	8
Exercice porteurs ARI 2	8
Exercice porteurs ARI 3	5
Exercice recrues	5
Cours de cadre recrues	5
Exercice JSP	8
Séance EM JSP	5
Cours de cadre JSP	4

Les thèmes de l'instruction ont été :

- l'engagement de la motopompe et du tonne-pompe
- l'entretien des moyens hydrauliques
- le réseau de défense incendie
- la gestion des interventions multiples
- les sauvetages
- les échelles

Deux JSP ont passé brillamment leur flamme 3 lors d'un examen cantonal.

Une équipe motopompe et un JSP (gymkhana) ont participé au concours de la FVSP, à Ferlens.

Un exercice d'évacuation surprise a été effectué à la Fondation de Vernand.

5. Interventions

Durant l'année 2012, le SDIS La Mèbre est intervenu à 116 reprises (96 en 2011) ; lesquelles ont mobilisé le personnel pendant 1'675 heures.

Elles se répartissent comme suit :

Feu	24
Alarme automatique	39
Inondation	27
Sauvetage	9
Assistance sanitaire	4
Officier de service	4
Renfort éléments naturels	3
Divers	6

6. Véhicules

Le 4 mai 2012, un nouveau véhicule modulaire avec une berce matériel et une dite vide, d'une valeur de Frs 500'000.-, a été mis à disposition du SDIS La Mèbre par l'ECA et affecté au site de Cheseaux.

Suite à la proposition de la Commune de Cheseaux, la voiture Skoda de la police municipale de l'endroit a été rachetée pour être attribuée aux officiers de service de piquet durant la journée.

7. Promotions

Les promotions 2012 sont les suivantes :

Lt	Alain BLANC	Capitaine
Lt	Marie-Claude REMY	1 ^{er} Lieutenant *
Lt	Lionel MARTI	1 ^{er} Lieutenant
Lt	Nicolas PETIT	1 ^{er} Lieutenant
Sgt	Frédéric GYGAX	Adjudant
Sgt	Frédéric CAROSELLA	Adjudant
Cpl	Alain JATON	Sergent
App	Thang TRINH	Caporal
Sap	Clément BOUARAPHANH	Caporal
Sap	Robin DUPORT	Caporal
Sap	Ulysse CORBAZ	Appointé *
Sap	Yannick VAUTHY	Appointé *

* pompiers domiciliés à Le Mont-sur-Lausanne

8. Gardes

Fête nationale du 1er août dans les trois communes
Course des traîne-savates à Cheseaux
Cirque Helvétia à Cheseaux
Course à travers Romanel
Passeport vacances dans les trois communes

9. Représentations

Le SDIS La Mèbre a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers, au rapport annuel de la PCi et à celui du SPSL.

* * * * *

PROTECTION CIVILE

1. Préambule

Pour rappel, la PCi Lausanne-Nord a subi un éclatement de la présente organisation puisque chaque commune a dû rejoindre son district. Tout au long de l'année 2011, afin de préparer cette mutation, une nouvelle convention a été élaborée sous la direction de M. le Préfet Terribilini. Avec l'aide de ce magistrat, un préavis municipal, unique pour toutes les communes concernées, a été élaboré et présenté aux différents Conseils dans le deuxième semestre de 2011. Pour le Mont, il a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2011. Il en a été de même pour les autres communes concernées, sauf pour la commune de Lausanne. En effet, sa Municipalité prétextait qu'il fallait attendre que la nouvelle loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur la protection civile soit votée par le législatif cantonal. Face à cette situation, M. le Préfet Terribilini fut informé de la situation. Une séance a été agendée au 5 décembre 2012 avec la participation des six municipaux. Lors de cette rencontre, M. Vuilleumier, conseiller municipal de Lausanne en charge de la PCi, proposa à ses collègues un contrat de prestations. Face à l'opposition de non-entrée en matière des autres municipaux, il fut décidé de reprendre la discussion à la prochaine séance, respectivement le 6 février 2013. A l'heure où se rapport se rédige, M. Vuilleumier s'est engagé, au nom de la Municipalité de Lausanne, à présenter un préavis avec la Convention PCi de Lausanne-District déjà approuvée par le législatifs des cinq autres communes.

Sur le plan opérationnel, l'année 2012 aura été marquée par l'intégration des cinq communes de l'ancienne PCi de Lausanne-Nord. Ainsi, cadres et astreints se sont retrouvés incorporés dans le nouveau bataillon « Lausanne-District ». D'un effectif d'environ 1000 hommes, les cours de répétition ont été effectués en parfaite harmonie, gommant ainsi quelques réticences bien connues lorsque l'on vit une époque de changement.

2. Comité directeur

Le nouveau comité directeur s'est réuni seulement une seule en raison de la situation déjà évoquée dans le préambule.

Les municipaux membres de comité directeur sont :

Cheseaux-sur-Lausanne	Serge Sandoz	Conseiller municipal
Epalinges	Alain Monod	Conseiller municipal
Jouxens-Mézery	Serge Roy	Syndic
Lausanne	Marc Vuilleumier	Conseiller municipal
Le Mont-sur-Lausanne	Jacques Marchand	Conseiller municipal
Romanel-sur-Lausanne	Daniel Crot	Conseiller municipal

3. Direction PCi Lausanne-District

Le corps de la PCi Lausanne-District est placé sous le commandement du Lt col Marc-André Marchand et de son remplaçant, le Major Jean-Marc Rudaz.

4. Activité

Avec 5146 jours de service effectués, ce chiffre est synonyme d'une organisation engagée sur de nombreux fronts.

Parmi plusieurs interventions, notons celle concernant l'importante inondation au siège du CIO où 68 personnes de la FIR (Force d'Intervention Régionale) ont été engagées afin de renforcer les pompiers, d'assurer les tâches de ravitaillement, d'installer et exploiter un poste de commandement.

En 2012, les jours de services se répartissent de la manière suivante :

- 3980 Cours de cadre et de répétition
- 325 Engagement avec d'autres partenaires (pompiers, sanitaire, etc.)
- 105 Engagement en intervention
- 736 Au profit de tiers

* * * * *

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons ; nous lui savons gré de la confiance qu'il témoigne à l'Exécutif.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des Commissions permanentes et des Commissions ad hoc, plus particulièrement chargées d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de Gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de l'Exécutif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-P. Sueur

J. Freymond

* * * * *

Glossaire

ACCP	Association de Communes sous Contrat de prestations
ASICE	Association scolaire intercommunale Cugy et environs
AVASAD	Association vaudoise d'aide et soins à domicile
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

AF	Allocations familiales
AIAS	Agence Intercommunale d'assurance sociale
APE	Association des parents d'élèves
APG	Allocation perte de gain
App	Appointé
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
ARASPE	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
APVRL	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
ARI	Appareil respiratoire isolant
ASV	Aide sociale vaudoise
BC	Blessure corporelle
BH	Borne hydrante
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAT	Constructions et aménagement du territoire
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDIS	Centre de défense incendie et secours
CFPF	Centre de formation professionnelle forestière
CI	Carte d'identité
CIN	Cycle initial
CMS	Centre médico-social
COES	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
Cpl	Caporal
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes
CYP	Cycle primaire
CYT	Cycle de transition
DAP	Détachement d'appui
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DM	Domage matériel
DPS	Détachement de premiers secours
EC	Eaux claires
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Entraide familiale et accueil de jour des enfants
EFRI	Ecole de formation recrue intercommunale
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EWID	Identificateur fédéral de logement
EI	Enseignement individualisé
EM	Etat-major
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EU	Eaux usées
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FIR	Formation d'intervention régionale
GROPIL	Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois
GRP	Groupe de réflexion sur la prévention
HEP	Haute école pédagogique
HT	Hors taxes
ISP	Institut suisse de police
JSP	Jeune sapeur-pompier
LAJE	Loi sur l'accueil des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVAMAL	Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise

MOB	Mobilité transports, gestion de l'espace public
OCE	Office cantonal des étrangers
ODES	Office des écoles en santé
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
OSP	Orientation scolaire professionnelle
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires AVS AI
PCi	Protection civile
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
RAJE	Règlement sur l'accueil de jour des enfants
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RI	Revenu d'insertion
RMR	Revenu minimum de réinsertion
SAF	Service d'aide à la famille
SAF	Service cantonal des améliorations foncières
SDNL	Schéma Directeur Nord Lauannois
SDT (SAT)	Service du développement territorial (anc. aménagement du territoire)
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
Sgt	Sergent
SIT	Service intercommunal des taxis
SMHab	Surveillance mutuelle des habitations
SPOP	Service de la population
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSI	Service de secours et d'incendie
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SYNDICAT AF	Syndicat des améliorations foncières
TC - CDAP	Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public (anc. TA)
TF	Tribunal Fédéral
TP	Tonne pompe
TTC	Toute taxe comprise
TUP	Travaux utilité publique
VAPKO	Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options